



RAPPORT DE LA MISSION SPÉCIALE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE CONSTITUÉE EN VERTU
DE LA RÉOLUTION 289 (1970)

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE
SUPPLÉMENT SPÉCIAL N° 2

NATIONS UNIES



RAPPORT DE LA MISSION SPÉCIALE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE CONSTITUÉE EN VERTU
DE LA RÉOLUTION 289 (1970)

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE
SUPPLÉMENT SPÉCIAL N° 2

NATIONS UNIES

New York, 1971

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

S/10009 and Add.1

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi		iv
I. INTRODUCTION	1 - 12	1
A. Constitution de la Mission spéciale	1 - 8	1
B. Mandat	9 - 12	4
II. VISITE DE LA MISSION SPECIALE EN REPUBLIQUE DE GUINEE	13 - 32	5
A. Rencontre avec le Président de la République de Guinée	14 - 17	5
B. Rencontre avec la délégation du Gouvernement de la République de Guinée .	18 - 20	6
C. Séances de travail	21 - 32	7
III. CONCLUSIONS	33 - 42	11

ANNEXES

- I. COMPTES RENDUS STENOGRAPHIQUES DES 10 SEANCES DE LA MISSION SPECIALE,
TENUES DU 26 AU 28 NOVEMBRE 1970
- II. DECLARATIONS ECRITES DE REPRESENTANTS DE GOUVERNEMENTS

/...

LETTRE, EN DATE DU 3 DECEMBRE 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES MEMBRES DE LA MISSION SPECIALE
DU CONSEIL DE SECURITE EN REPUBLIQUE DE GUINEE CONSTITUEE EN
VERTU DE LA RESOLUTION 289 (1970)

Nous avons l'honneur de présenter ci-joint le rapport de la Mission spéciale
du Conseil de sécurité en République de Guinée constituée en vertu de la
résolution 289 (1970), conformément au paragraphe 3 de ladite résolution.

(Signé) : P. B. KHATRI (Népal), Président
A. ESPINOSA (Colombie)
M. JAKOBSON (Finlande)
E. KULAGA (Pologne)
V. J. MWAANGA (Zambie)

/...

I. INTRODUCTION

A. Constitution de la Mission spéciale

1. Dans un télégramme daté du 22 novembre 1970, adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la République de Guinée (S/9988), le Gouvernement de la République de Guinée a déclaré que la Guinée avait fait l'objet d'un acte d'agression armée inqualifiable de la part de forces portugaises, aux premières heures de la journée. D'après le télégramme, des commandos de mercenaires avaient débarqué à Conakry, capitale de la Guinée, et perpétré des bombardements sur plusieurs points de la ville. Le Gouvernement de la République de Guinée priait l'Organisation des Nations Unies de lui prêter assistance; il demandait notamment l'intervention immédiate de troupes aéroportées des Nations Unies pour repousser l'agression, en coopération avec l'armée nationale guinéenne, afin de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Guinée et de sauvegarder la paix et la sécurité.
2. Le même jour, le représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/9987) lui demandant de bien vouloir convoquer d'extrême urgence une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la situation en Guinée.
3. Dans une lettre datée du même jour et adressée au Président du Conseil de sécurité (S/9989), le Chargé d'affaires par intérim du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies a catégoriquement démenti les accusations du Gouvernement de la République de Guinée. Il a déclaré que son gouvernement ne s'immisçait pas dans les affaires intérieures de la République de Guinée, pays voisin qui poursuivait constamment une politique consistant à faire endosser au Portugal la responsabilité de ses difficultés intérieures avec lesquelles le Gouvernement portugais n'avait toutefois pas le moindre rapport. Il a réaffirmé que la politique de son gouvernement était de respecter scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays limitrophes du Portugal et exprimait l'espoir que le Conseil rejetterait par conséquent l'accusation portée par la République de Guinée.

/...

4. Les plaintes formulées par la République de Guinée ont été examinées par le Conseil de sécurité à sa 1558^{ème} séance, le 22 novembre 1970. Dans une déclaration au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a lu le texte des deux messages reçus du Président de la République de Guinée concernant des débarquements de forces extérieures à Conakry et le texte d'un télégramme qu'il avait envoyé le soir même en réponse, et dans lequel il indiquait qu'une réunion du Conseil de sécurité était convoquée de toute urgence. Le Secrétaire général a ensuite fait savoir au Conseil que, dans un message reçu du représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement à Conakry, il était confirmé qu'"à 2 heures (heure locale), avait eu lieu à Conakry un débarquement de forces extérieures que le gouvernement disait portugaises" et que le représentant "avait vu personnellement quatre navires de débarquement ainsi que des avions de chasse survolant la ville".

5. Le représentant de la Guinée a, dans sa déclaration, indiqué au Conseil que la Guinée faisait l'objet d'une agression armée, préméditée et perpétrée par les forces coloniales portugaises qui, violant les eaux territoriales guinéennes, avaient effectué des débarquements de mercenaires en plusieurs points de la capitale. Face à cette atteinte grave à la paix et à la sécurité, le Gouvernement de la République de Guinée demandait que le Conseil de sécurité exige la cessation immédiate de l'agression ainsi que le retrait immédiat de toutes les troupes portugaises et des mercenaires et de tous les moyens militaires. Il demandait également que des forces aériennes et navales des Nations Unies soient immédiatement envoyées pour renforcer la paix et la sécurité et que le Conseil condamne le Gouvernement portugais.

6. Un projet de résolution parrainé par le Burundi, le Népal, la Sierra Leone, la Syrie et la Zambie (S/9990) a été distribué aux membres du Conseil de sécurité. Après de nouvelles discussions, le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié (S/9990/Rev.1) a été présenté par le représentant du Népal et adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité, dont il constitue la résolution 289 (1970). La résolution est libellée comme suit :

/...

"Le Conseil de sécurité,

Ayant entendu la déclaration faite par le représentant permanent de la Guinée,

Ayant pris note de la requête formulée par le Président de la République de Guinée,

1. Exige la cessation immédiate de l'attaque armée contre la République de Guinée;

2. Exige le retrait immédiat de toutes les forces armées extérieures et de tous les mercenaires, ainsi que du matériel militaire utilisé dans l'attaque armée contre le territoire de la République de Guinée;

3. Décide de dépêcher une mission spéciale en République de Guinée en vue de faire rapport immédiat sur la situation;

4. Décide que cette mission spéciale sera constituée après consultation entre le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général;

5. Décide de demeurer saisi de la question."

7. Le 24 novembre 1970, à la suite de consultations entre le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général, conformément au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 289 (1970), et après des consultations entre le Président et les membres du Conseil, il a été décidé que la Mission spéciale en République de Guinée serait composée de membres du Conseil ci-après : Népal (Président), Colombie, Finlande, Pologne et Zambie. Le même jour, le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont annoncé dans un rapport commun (S/9999) la composition de la Mission spéciale.

8. Dans la soirée du même jour, la Mission spéciale, composée du général de division Padma Bahadur Khatri (Népal), de M. Augusto Espinosa (Colombie), de M. Max Jakobson (Finlande), de M. Eugeniusz Kulaga (Pologne) et de M. Vernon Johnson Mwaanga (Zambie), a quitté New York pour la République de Guinée. La Mission spéciale était accompagnée de fonctionnaires du Secrétariat désignés par le Secrétaire général.

/...

B. Mandat

9. Le mandat de la Mission spéciale, énoncé au paragraphe 3 de la résolution 289 (1970) du Conseil de sécurité, était de "faire rapport immédiat **sur la situation**".

10. La Mission spéciale a décidé elle-même de ses méthodes de travail : elle tiendrait des consultations avec le Gouvernement de la République de Guinée, prendrait des arrangements pour se rendre dans certaines régions et pour entendre des témoins, et recevrait des déclarations et des documents.

11. Pour ce qui est de recevoir des déclarations et des documents, la Mission spéciale a été d'avis qu'elle pouvait recevoir les déclarations orales ou écrites qui pourraient lui être présentées, sur sa demande ou spontanément, par le Gouvernement de la République de Guinée ou par tout autre gouvernement, ainsi que par des particuliers et notamment des prisonniers.

12. Le présent rapport est présenté au Conseil de sécurité conformément à ce mandat.

/...

II. VISITE DE LA MISSION SPECIALE EN REPUBLIQUE DE GUINEE

13. La Mission spéciale a quitté New York le 24 novembre à 17 heures et elle est arrivée à Conakry dans l'après-midi du lendemain, via Dakar. Peu après son arrivée, la Mission spéciale a été reçue par M. Ahmed Sékou Touré, président de la République de Guinée.

A. Rencontre avec le Président de la République de Guinée

14. Le Président a fait connaître à la Mission spéciale la position de son gouvernement concernant la décision du Conseil de sécurité d'envoyer une mission spéciale en République de Guinée, mesure qui ne répondait pas entièrement à la demande présentée par le Gouvernement guinéen au Conseil de sécurité.

15. M. Sékou Touré a de nouveau imputé au Portugal la responsabilité de l'attaque armée commise contre la République de Guinée, il a retracé l'historique de la politique et des positions adoptées par le Portugal et il a évoqué les problèmes politiques et les problèmes de sécurité marquant les relations entre les deux pays. Il s'est déclaré déçu que le Conseil de sécurité n'ait pas accédé à sa demande d'assistance militaire et **ait, au lieu de cela, demandé un rapport sur la** situation. Néanmoins, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République de Guinée apporterait toute l'assistance et toute la collaboration possibles à la Mission spéciale dans l'accomplissement des tâches qui lui étaient imparties. Le Président a ajouté qu'une délégation gouvernementale serait nommée à cet effet.

16. Le Président de la Mission spéciale, répondant aux observations du président Sékou Touré, **a déclaré que le Conseil de sécurité, réuni en session extraordinaire à la** demande du Gouvernement guinéen, avait adopté une très importante résolution. Cette résolution, **qui visait à faire face à la situation telle qu'elle avait été présentée** au Conseil, **témoignait d'un sens élevé des responsabilités et était caractérisée par** sa force morale et sa viabilité politique. Les mesures prises par le Conseil de sécurité consistaient, pour une part, dans l'envoi en République de Guinée d'une mission spéciale chargée de faire rapport immédiatement sur la situation et, selon son **président**, le rapport de la Mission spéciale pourrait s'avérer très important dans la mesure où il ferait toute la lumière sur la situation et où il permettrait au Conseil de sécurité de prendre toutes les nouvelles mesures qu'il jugerait nécessaires.

/...

17. Tout en prenant acte des réserves formulées par le Gouvernement de la République de Guinée, dont il comprenait les sentiments, le Président de la Mission spéciale a déclaré que celle-ci ferait de son mieux pour mener à bien les tâches qui lui avaient été imparties par le Conseil de sécurité. Elle appréciait beaucoup et acceptait avec gratitude l'offre de collaboration du Gouvernement de la République de Guinée.

B. Rencontre avec la délégation du Gouvernement de la République de Guinée

18. Le 26 novembre 1970, à 10 heures, la Mission spéciale a rencontré la délégation de la République de Guinée, qui était composée des membres suivants : M. Ismael Touré, chef de la délégation, ministre du domaine financier; M. Damantang Camara, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; M. Abdoulaye Touré, représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Omar M'Baye, directeur du Département des affaires économiques; M. Mamady Condé, directeur du Département du commerce.

19. Le chef de la délégation a souhaité la bienvenue à la Mission spéciale au nom du Chef de l'Etat, qui avait défini le cadre dans lequel la délégation guinéenne devrait s'acquitter de sa tâche. Le Président de la Mission spéciale a déclaré que c'était pleinement consciente de ses responsabilités et soucieuse du résultat à obtenir que la Mission spéciale abordait les tâches importantes que lui avait confiées le Conseil de sécurité, principal organe des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Mission spéciale estimait que ces tâches revêtaient une haute importance et une grande urgence et devaient être exécutées consciencieusement et en toute objectivité. La Mission spéciale n'épargnerait aucun effort pour les mener à bien dans l'esprit de la Charte et avec tous les moyens dont elle disposait.

/...

20. La Mission spéciale avait hâte d'entendre les déclarations des représentants du Gouvernement guinéen relatives aux événements qui avaient entraîné l'examen de la situation par le Conseil de sécurité et à tous les aspects et toutes les incidences de la situation. Elle souhaitait savoir quelle suite avait été donnée aux paragraphes 1 et 2 de la résolution 289 (1970) du Conseil de sécurité et était disposée à prendre connaissance de toutes déclarations et de tous documents utiles pour ses travaux, qu'ils émanent du **Gouvernement** ou d'autres sources. La Mission spéciale était prête à entreprendre à cet effet toute activité qui s'avérerait nécessaire ou profitable à ses travaux.

C. Séances de travail

21. La Mission spéciale, au cours de séances de travail tenues en commun avec la délégation guinéenne, a mené à bien un programme d'activités concerté.

a) Déclaration du chef de la délégation

22. A la première séance de travail, la Mission spéciale a entendu une déclaration présentée par le **chef de la délégation guinéenne, qui a réaffirmé la** position du Gouvernement de la République de Guinée et a invité instamment la Mission spéciale à s'acquitter rapidement de ses tâches.

23. Des membres des forces militaires **guinéennes et paramilitaires** du Gouvernement guinéen ont fourni à la Mission spéciale des renseignements et des preuves matérielles pertinentes.

24. A une séance de travail qui s'est tenue le matin du 28 novembre 1970, la délégation guinéenne a indiqué oralement qu'une nouvelle attaque armée avait été lancée contre la République de Guinée, dans le nord de son territoire. A une séance de travail ultérieure le même jour, la délégation guinéenne a présenté à la Mission spéciale des photographies ayant trait aux événements qui s'étaient déroulés à Conakry les 22 et 23 novembre, ainsi que des enregistrements sonores des séances de travail. Elle a également transmis à la Mission spéciale le texte d'un télégramme adressé par le Gouvernement de la République de Guinée au

/...

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant la nouvelle attaque armée signalée. Le Président de la Mission spéciale a conclu en formulant certaines remarques.

b) Déclarations orales ou écrites par les représentants diplomatiques en poste à Conakry

25. Pendant les séances de travail, la Mission spéciale a entendu des déclarations orales faites par divers représentants diplomatiques en poste à Conakry, qui ont comparu dans l'ordre suivant :

M. Salim S. Rashidi, ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie;

M. Hasimbegovic Selmo, ambassadeur de la République fédérative socialiste de Yougoslavie;

M. Boris Milev, ambassadeur de la République populaire de Bulgarie;

M. Bohuslav Malek, chargé d'affaires de la République socialiste tchécoslovaque;

M. Anatoli Ratanov, ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques;

M. Osman Ali Assal, ambassadeur de la République arabe unie;

M. Imre Sztanronier, ambassadeur de la République populaire hongroise;

M. Oscar Oramas Oliva, ambassadeur de Cuba;

M. Sorsoh Conteh, ambassadeur de la Sierra Leone;

M. Günther Fritsch, ambassadeur de la République démocratique allemande;

/...

M. Ernest Schmid, chargé d'affaires de Suisse;
M. Paul Grégoire, chargé d'affaires de Belgique;
M. Amadou Lamine Diallo, ambassadeur de la République du Sénégal;
M. Peter Afolabi, ambassadeur du Nigéria;
M. Albert W. Sherer, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique;-
M. Hans Christian Lankes, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne;
M. Mohamed Hasan Adami, premier secrétaire à l'ambassade d'Indonésie;
M. Mouzaffar Koubrously, ministre-conseiller et chargé d'affaires de la République arabe syrienne.

26. Les représentants diplomatiques avaient répondu à un appel du Gouvernement de la République de Guinée contenu dans une note informant les missions diplomatiques, consulaires et commerciales accréditées auprès du Gouvernement guinéen de l'arrivée de la Mission spéciale et leur demandant si elles souhaitaient présenter à la Mission spéciale un témoignage concret concernant leur expérience personnelle **le jour de l'agression.**

27. La Mission spéciale a reçu une déclaration écrite de l'Ambassadeur **d'Italie.** Elle a également reçu une lettre de l'Ambassadeur de la République démocratique allemande, lui transmettant un rapport de deux témoins oculaires allemands concernant les événements.

c) Déclarations de membres du PAIGC (Partido Africano da Independencia da Guiné e Cabo Verde)

28. Au cours des réunions communes, la Mission spéciale a entendu, le 26 novembre 1970, une déclaration de M. Aristide **Pereira, membre du Bureau politique du PAIGC, et, le 27 novembre, des déclarations de MM. Vasco Cabral, Irenio Lopes et Mateus Correira, qui ont présenté, à titre documentaire, une bande magnétique ainsi que des armes et munitions qui avaient été saisies.**

/...

d) Déclarations de particuliers

29. Un certain nombre de résidents étrangers ont fait des déclarations à la Mission spéciale, notamment cinq docteurs de nationalité bulgare, deux docteurs de nationalité cubaine, trois experts tchécoslovaques, un professeur belge résidant à Conakry, ainsi que d'autres personnes. Certains étaient accompagnés des représentants diplomatiques de leurs pays.

e) Constatation de visu des dégâts matériels causés par les hostilités

30. La Mission spéciale a visité les deux camps militaires de Boiro Mamadou et de Samory ainsi que la résidence d'été du Président de la République de Guinée à Bellevue. Elle a entendu la déposition de témoins oculaires des événements survenus à ces divers endroits. On lui a montré un échantillon des armes qui avaient été saisies et on l'a emmenée faire une inspection des dommages résultant des hostilités dans les deux camps et à la résidence d'été du Président. Elle s'est également rendue au siège du PAIGC. Le Ministre de la défense de la République de Guinée, des officiers de l'armée guinéenne et de la milice, et un Togolais qui avait été détenu au camp ont relaté les événements dont ils avaient été les témoins oculaires.

31. La Mission spéciale a été informée que les prisonniers qui étaient détenus au camp de Boiro Mamadou avaient été libérés par les attaquants.

f) Audition de prisonniers capturés pendant l'invasion

32. Dans la soirée du 27 novembre 1970 la Mission spéciale s'est rendue à Kindia où elle a entendu sept prisonniers amenés par les autorités guinéennes. Les prisonniers ont été interrogés par des membres de la Mission spéciale et par des membres de la délégation guinéenne qui étaient présents. La Mission spéciale a été informée que le nombre total des prisonniers détenus à Kindia était supérieur à 60 et atteignait peut-être 70.

/...

III. CONCLUSIONS

33. Un aperçu général des événements des 22 et 23 novembre 1970 se dégage nettement des renseignements recueillis et des observations faites par la Mission spéciale au cours de sa visite en Guinée.

34. Au cours de la nuit du 21 au 22 novembre, une force navale est apparue au large de la côte de Conakry. Elle se composait de deux transports de troupes qui, selon les renseignements recueillis, étaient du type désigné sous le sigle de LST au cours de la **seconde guerre mondiale, ainsi que de trois ou quatre patrouilleurs** plus petits.

35. A l'aube du 22 novembre, des troupes ont été conduites à terre à bord de plusieurs bateaux à moteur. L'effectif de la force d'invasion semble s'être élevé à 350 ou 400 hommes. Ils portaient des uniformes ressemblant à ceux qu'utilise l'armée de la République de Guinée, sans insignes, à l'exception de brassards verts. Ils étaient équipés d'armes d'infanterie, y compris des bazookas et des mortiers.

36. La force s'est divisée en plusieurs groupes. Certains des groupes ont été affectés à des points stratégiques situés à Conakry, notamment des camps de l'armée, l'aéroport et la centrale électrique. **L'un des groupes a détruit la résidence d'été** du Président de la République de Guinée tandis qu'un autre a tenté en vain de prendre le palais présidentiel d'assaut. Le siège du PAIGC a également été attaqué. Les envahisseurs ont occupé un camp de l'armée où étaient détenus des Guinéens emprisonnés pour des activités antigouvernementales ainsi que des Portugais. **capturés lors de combats contre le PAIGC; les prisonniers ont été libérés et** certains d'entre eux, dont les prisonniers portugais, ont été apparemment conduits vers les navires. On a vu les bateaux à moteur faire de fréquentes navettes entre les transports de troupes et la côte.

37. Les combats se sont poursuivis en divers points de la ville jusqu'au matin du 23 novembre, après quoi les assaillants ont regagné leurs navires et sont repartis. La Mission spéciale ne connaît pas le nombre exact des victimes. Selon les autorités guinéennes, plus de 100 assaillants auraient été faits prisonniers.

/...

38. Il semble que l'opération ait été bien préparée et qu'elle ait été exécutée avec compétence et précision. Son déroulement laisse supposer quels pouvaient en être les buts et les objectifs. Le fait que la résidence du Président de la République de Guinée a été attaquée et que des prisonniers guinéens ont été libérés vient confirmer les déclarations des représentants du Gouvernement de la République de Guinée qui se sont dit convaincus que l'attaque visait notamment à renverser le **Gouvernement** et à lui substituer des éléments dissidents. Il semble qu'elle ait eu aussi pour objet de porter un coup aux dirigeants et au siège du PAIGC afin d'affaiblir le mouvement de libération. Elle visait, en outre, de toute évidence, à libérer les prisonniers portugais.

39. Pour ce qui est de l'origine même de l'invasion, le fait que des navires de guerre ont été utilisés donnait à penser qu'une puissance extérieure était en cause. Il ne faisait pas de doute, pour les représentants du Gouvernement de la République de Guinée, qu'il s'agissait du Portugal, ce que sont venus confirmer des renseignements d'autres sources, notamment les déclarations de prisonniers interrogés par la Mission spéciale, les récits des observateurs indépendants qui ont été les témoins oculaires de l'attaque, **ainsi que diverses preuves matérielles.**

40. Après avoir analysé de façon très approfondie toutes les données qu'elle a recueillies concernant l'attaque armée lancée de la mer contre la République de Guinée par des forces extérieures, la Mission spéciale a formé l'opinion réfléchie ci-après :

a) Les navires utilisés pour transporter la force d'invasion dans les eaux guinéennes avaient un équipage composé de membres, en majorité blancs, des forces armées portugaises et étaient commandés par des officiers portugais blancs;

b) La force d'invasion se composait d'unités des forces armées portugaises, comprenant surtout des troupes africaines venant de la Guinée (Bissau), placées sous le commandement d'officiers portugais blancs des forces armées régulières, ainsi que d'un contingent composé de Guinéens dissidents entraînés et armés sur le territoire de la Guinée (Bissau).

/...

41. Autant que la Mission spéciale a pu s'en rendre compte, la force d'invasion a été assemblée en Guinée (Bissau). L'invasion du territoire de la République de Guinée, qui a eu lieu les 22 et 23 novembre, a été effectuée par des unités navales et militaires des forces armées portugaises, agissant de concert avec des éléments dissidents guinéens venus de l'extérieur.

42. La documentation que la Mission spéciale a réunie est **publiée en additif** au présent rapport.

/...

Annexe I

COMPTES RENDUS STENOGRAPHIQUES DES 10 SEANCES DE LA MISSION
SPECIALE, TENUES DU 26 AU 28 NOVEMBRE 1970

Première séance, tenue au Palais du peuple, à Conakry (République de Guinée),
le jeudi 26 novembre 1970, à 10 heures.

Personnes entendues :

M. Ismaël Touré, ministre du domaine financier et membre du Bureau politique
de la République de Guinée

/...

M. Ismaël TOURE : Messieurs, au nom de la délégation désignée par le chef de l'Etat pour s'entretenir avec la mission des Nations Unies, je vous souhaite la bienvenue.

Il ne nous reste pas beaucoup à dire puisque la mission a déjà été reçue par le chef de l'Etat. Elle a donc entendu le témoignage le plus authentique de nos réactions devant la présence de la mission à Conakry.

J'ajouterai que les paroles du chef de l'Etat étaient plus que de simples paroles de bienvenue et d'accueil à l'occasion du séjour de la mission en Guinée : elles voulaient définir aussi le contexte dans lequel doivent se dérouler les activités pratiques qui ont été confiées à la mission gouvernementale, et nous tenons à dire combien nous sommes heureux - et fiers - d'avoir été choisis par le chef de l'Etat pour vous recevoir et pour échanger des vues avec vous.

Avant d'aborder officiellement nos entretiens dans la pièce voisine, nous voudrions une fois encore vous souhaiter la bienvenue sur le sol guinéen. En tant qu'Ambassadeurs de vos gouvernements respectifs auprès de l'Organisation des Nations Unies et en tant que représentants du Secrétariat des Nations Unies, nous tenons à vous exprimer nos sentiments fraternels. Nous voudrions vous mettre à l'aise. Nous souhaitons que vous n'éprouviez aucune gêne et que vous vous sentiez dans un pays ami qui veut faciliter votre tâche et qui désire que vos réunions puissent se tenir dans les meilleures conditions. Nous vous souhaitons aussi, dans la limite de nos possibilités, et compte tenu des circonstances, un séjour agréable et utile.

Je voudrais maintenant vous présenter la délégation guinéenne.

Je vous présenterai d'abord le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le camarade Damantang Camara.

Bien entendu, vous connaissez déjà le camarade Abdoulaye Touré, puisqu'il a voyagé avec vous. Il partage son temps entre les Nations Unies et la République de Guinée.

Je voudrais vous présenter ensuite le camarade Sheikh Omar M'Baye, directeur du Département des affaires économiques, qui connaît assez bien le fonctionnement de l'Organisation internationale, et également le camarade Mamady Condé, directeur du Département du commerce, qui, lui aussi, connaît déjà les Nations Unies. L'un et l'autre ont été désignés, non seulement parce qu'ils sont au courant des

/...

problèmes de l'ONU, mais encore parce qu'ils connaissent l'anglais. Ce ne sont évidemment pas là leurs seules qualités, mais ce sont celles qui, pour le moment, nous intéressent le plus.

Je le répète, sentez-vous, je vous en prie, tout à fait à l'aise.

Le PRESIDENT (traduction) : Au nom de la mission spéciale des Nations Unies en République de Guinée, je tiens à remercier sincèrement Vos Excellences de l'accueil chaleureux que le Gouvernement guinéen nous a réservé à notre arrivée à Conakry hier. Nous avons été tout particulièrement touchés de l'amabilité et de la générosité avec laquelle Son Excellence M. Ahmed Sekou Touré, président de la République, nous a reçus.

C'est pleinement conscients de notre haute responsabilité que nous abordons les importantes tâches que nous a confiées le Conseil de sécurité, principal organe des Nations Unies, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons que les tâches qui nous attendent sont d'une importance et d'une urgence extrêmes et qu'elles doivent être exécutées consciencieusement et en toute objectivité. Nous n'épargnerons aucun effort pour les mener à bien, dans l'esprit de la Charte et en utilisant toutes les ressources à notre disposition.

La mission spéciale a hâte d'entendre les déclarations des représentants du Gouvernement guinéen sur les événements qui ont mené à l'examen de la situation par le Conseil de sécurité, ainsi que sur tous les aspects et toutes les incidences de cette situation. Elle souhaite savoir quelle suite a été donnée aux paragraphes 1 et 2 du dispositif de la résolution 289 (1970) du Conseil de sécurité. Enfin, elle est disposée à prendre connaissance de toutes déclarations et de tous documents utiles à ses travaux, qu'ils émanent du gouvernement ou d'autres sources.

La mission spéciale est prête à entreprendre, à cette fin, toute activité nécessaire ou utile à l'accomplissement de ses tâches.

/...

M. Ismaël TOURE : Messieurs, avec votre permission et en vous remerciant des paroles aimables que vous avez bien voulu adresser au Gouvernement et au peuple guinéens, nous tenons à vous exprimer, au nom de notre gouvernement et de notre peuple, notre sincère reconnaissance; nous voudrions maintenant vous donner une idée générale de la situation actuelle. Mes collègues de la délégation guinéenne compléteront ma déclaration, afin de vous mettre parfaitement au courant des vues du Gouvernement guinéen, et nous comptons bien aussi que vous aurez la possibilité de poser des questions.

Je voudrais préciser que la déclaration du Chef de l'Etat formera la base des déclarations que la délégation guinéenne va faire aujourd'hui et en délimitera la portée.

Nous pouvons donc déclarer que, le 22 novembre, nous avons été l'objet d'une agression armée. L'instrument de cette agression était essentiellement une unité navale. Pour le Gouvernement et le peuple guinéens, l'auteur de cette agression est connu : c'est le Gouvernement portugais. Aucun Guinéen ne met en doute ce fait évident. La façon dont l'agression a été menée confirme qu'il s'agissait d'un acte prémédité perpétré par le Gouvernement portugais contre le Gouvernement et le peuple de la République de Guinée.

Le peuple guinéen est non moins persuadé que cette agression armée a été commise en violation de tous ses droits fondamentaux et constitue non seulement une violation de son territoire national mais encore une menace directe à la paix et à la sécurité de l'Etat guinéen.

C'est pourquoi nous avons fait appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle nous aide à repousser cette agression armée flagrante dont l'auteur est connu et dont les buts sont manifestes. Notre appel à l'ONU repose sur les buts fondamentaux de cette Organisation internationale ainsi que sur des précédents où cette même Organisation internationale a décidé d'agir. En effet, la Charte des Nations Unies affirme qu'il existe un principe de solidarité internationale visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales en cas d'agression contre un Etat Membre.

Je crois qu'il est temps que nous précisions que la mission d'enquête que vous représentez ici ne se justifiait pas aux yeux du Gouvernement guinéen. Elle n'était pas nécessaire puisque ce qui s'est produit était un acte de guerre et traduit l'intervention d'une puissance extérieure dans un acte d'agression.

Ce que nous avons demandé, comme l'indiquait sans ambiguïté la demande guinéenne, c'était une aide militaire nous permettant de repousser une attaque militaire perpétrée contre notre Etat de l'extérieur.

Il y a un deuxième point que nous voulons bien préciser : c'est que le peuple guinéen croit avoir la responsabilité première d'assurer la paix et la sécurité sur son territoire. Le Gouvernement guinéen ne pourra donc jamais admettre, si grave que la situation puisse être, que cette responsabilité revient à une organisation ou institution extérieure et non au Gouvernement guinéen.

Nous avons par conséquent été surpris de la décision prise par l'Organisation des Nations Unies. Cette décision représentait un grave danger pour la paix et la sécurité de la République de Guinée, puisque si l'envoi du matériel militaire dont il faut pouvoir disposer pour repousser une agression avait été laissé exclusivement aux soins des Nations Unies, notre pays se trouverait aujourd'hui dans une situation tragique; l'agresseur aurait eu le temps d'exécuter et de mener à bien son plan d'agression coloniale et de mettre en danger l'existence même de l'Etat guinéen, malgré les vœux du peuple guinéen et malgré toutes les conséquences que pareil acte aurait eues pour le peuple de Guinée.

Nous croyons donc devoir déclarer, au nom du Gouvernement guinéen, qu'à notre avis il faut considérer l'attitude de l'ONU à l'égard de l'agression portugaise comme une attitude dangereuse pour les Etats Membres de l'Organisation et même contraire au but fondamental de l'ONU qui, comme nous l'avons dit, consiste à assurer la solidarité internationale.

Nous croyons par conséquent que l'Organisation des Nations Unies, en n'agissant pas aussi rapidement que la République de Guinée le demandait et en n'envoyant pas d'assistance militaire, n'a pas respecté ce but de la Charte.

De l'avis du Gouvernement guinéen, cette précision est nécessaire et même indispensable. Tant du point de vue moral que du point de vue du renforcement de l'action de l'ONU, nous pensons qu'il s'agit là de faits regrettables. Ils sont

regrettables pour l'Organisation des Nations Unies en tant qu'Organisation internationale parce que, malgré l'ONU, le peuple guinéen qui ne pouvait compter que sur ses seules forces a réussi à arrêter l'agression armée portugaise. Dans ces conditions, l'ONU, du fait de sa réaction devant l'agression commise contre la Guinée, court le risque d'être considérée par la communauté internationale comme un instrument inutile et peut-être même dangereux. Nous nous voyons donc obligés de revenir sur ces considérations, qui ont déjà été éloquemment exposées par le chef de l'Etat guinéen.

Ainsi, de l'avis du Gouvernement guinéen, la résolution, en ne mentionnant pas le Portugal comme agresseur, a manqué d'objectivité. L'agression était en tout cas une agression armée extérieure. Nous comprenons que l'ONU hésite à nommer l'agresseur mais, dans ce cas, l'attitude de l'Organisation des Nations Unies et les hésitations qu'elle peut avoir eues nous paraissent traduire un manque d'objectivité et peut-être même témoigner d'une certaine complicité avec l'auteur ou les auteurs de l'agression - et, naturellement, il y aura des commentaires sur l'hypocrisie de l'Organisation internationale. Ce sont là des choses très graves pour l'avenir de l'Organisation internationale, du moins dans certaines régions du monde, comme l'Afrique, puisque le problème guinéen est essentiellement un problème africain, étant donné que l'agression était un acte dirigé contre l'indépendance d'un pays africain et visait à imposer au peuple guinéen un gouvernement qu'il n'aurait pas choisi de sa propre volonté et à renverser par la violence le gouvernement légal, choisi démocratiquement.

Les Nations Unies ont déjà condamné le Portugal à la suite d'un acte d'agression commis contre la République de Guinée. C'est un fait que cette fois-ci l'agression a été perpétrée à une échelle beaucoup plus dangereuse et qu'elle a été observée par le représentant des Nations Unies qui, bien entendu, doit être considéré par l'ONU comme une personne de bonne foi et qui a le devoir de représenter les Nations Unies dans la République de Guinée.

Les actes d'agression perpétrés par le Portugal contre le Sénégal et la Guinée sont connus de chacun ainsi que des Nations Unies. L'agression du 22 novembre avait été décidée quelques mois auparavant par le Gouvernement de Lisbonne. Cette décision avait été prise après un voyage à Lisbonne du "Gouverneur" - c'est le mot qui convient dans ces circonstances - de la Guinée (Bissau) qui se trouve sous la domination portugaise; il a pensé que le moment était venu de préparer et de perpétrer une agression à grande échelle contre la République de Guinée.

/...

Un pays ami de la République de Guinée a fait connaître ce fait capital au Gouvernement de la Guinée, par l'intermédiaire de son ambassade à Conakry, à titre confidentiel mais officiellement. L'ambassadeur de ce pays, qui se trouve actuellement à Conakry, nous a autorisés à vous fournir ce renseignement.

Je pense que si vous considérez la situation du point de vue de l'émancipation du problème de l'accession à l'indépendance et du problème du colonialisme en Afrique, il n'y a plus lieu de mettre en doute l'attitude du Portugal : la position du Portugal est manifestement hostile au progrès de l'Afrique.

Lorsque les forces portugaises ont envahi notre pays le matin du 22 novembre, leur premier but était l'anéantissement de l'emplacement et des locaux où se trouvaient les prisonniers portugais. Ces prisonniers portugais avaient été capturés par le PAIGC en Guinée (Bissau). Comme on le sait, une lutte se poursuit entre le Gouvernement portugais et les Mouvements de libération. L'endroit où étaient gardés les prisonniers portugais a été attaqué par eux - ils ont tiré dessus au moyen de bazookas - et ces prisonniers de guerre ont été libérés par des forces attaquantes.

Ces prisonniers n'étaient pas seulement des ressortissants portugais : il s'agissait de Portugais blancs. Lorsque nous parlons du Portugal, nous sommes contraints d'avoir recours à une telle notion de couleur, car, comme on le sait bien, le Portugal est un pays qui se trouve encore au stade où l'on classifie et stratifie les gens sur la base de la couleur de leur peau.

Le PAIGC est prêt à fournir des renseignements sur cet aspect de l'agression perpétrée contre la République de Guinée - c'est-à-dire, l'attaque contre son siège et également des renseignements sur l'identité des prisonniers portugais blancs. Cela constituerait, bien entendu, un moyen d'identifier l'agresseur, et le PAIGC, comme on le sait, mène une guerre de libération qui est soutenue par l'Organisation internationale.

Nous avons eu des nouvelles par la presse, tant écrites qu'orales, qui fournissent la base pour une hypothèse qui ne peut pas, bien sûr, justifier, mais peut au moins expliquer l'agression : il s'agit de la présence à Conakry et dans d'autres villes de forces du PAIGC - et, notamment dans le cas de Conakry, le fait que là se trouvait la résidence de Cabral qui, comme vous le savez, est à la tête de la lutte; et vous serez en mesure de constater dans quel état cette résidence a été laissée.

/...

Lorsque les premiers commandos sont entrés dans cette zone, il était manifeste qu'ils avaient deux buts principaux. Leur premier but concernait le PAIGC : ils voulaient libérer les prisonniers portugais blancs, et ils voulaient également éliminer physiquement Cabral. Le second de leurs buts était de liquider aussi physiquement - le chef d'Etat de la Guinée; cela ressort du fait que les premiers coups tirés de la mer étaient dirigés contre la résidence d'été de notre chef d'Etat.

Il y a un officier des Portugais qui occupait un camp militaire ici à Conakry - on l'appelle Camp Boiro - qui a fait une certaine déclaration au personnel militaire guinéen ainsi qu'aux civils guinéens qui avaient été réunis par les Portugais et pouvaient donc être considérés comme leurs prisonniers.

Or, ces prisonniers sont toujours vivants, et ils peuvent témoigner de cette déclaration, et vous pouvez donc les interroger. Ce que l'officier portugais leur a dit c'est que le Portugal avait remporté la victoire, car deux choses s'étaient produites : Cabral était hors de combat, et le chef d'Etat de la Guinée avait été assassiné.

Or, cela, bien entendu, prouve que les agresseurs cherchaient deux choses : ils voulaient combattre contre le dirigeant du PAIGC et contre le Président de la République, et cela ne peut signifier rien d'autre que le fait que l'agresseur devait être le Portugal; et nous jugeons regrettable que l'Organisation des Nations Unies n'accepte pas la première version du Gouvernement guinéen, qui a été confirmée ultérieurement par le représentant des Nations Unies - à savoir que c'est le Portugal qui est l'agresseur dans cette affaire.

Dans le cas d'une grave menace contre un Membre de l'Organisation des Nations Unies, d'une menace contre sa sécurité, prouvée par l'intervention armée - menace qui, après avoir été signalée par le gouvernement légalement constitué de la République de Guinée, a été confirmée par le représentant de l'Organisation des Nations Unies, les Nations Unies avaient une alternative : elles pouvaient choisir entre une intervention urgente en vue de rétablir la paix et de mettre fin à la menace - après quoi, bien entendu, elles pouvaient avoir à vérifier si la menace avait été le fait d'une force externe ou interne; ou - l'autre possibilité - elles pouvaient laisser agir le temps : en envoyant une mission pour vérifier ce qui s'était passé - tout cela avant d'agir.

Eh bien, tel a été le choix de l'Organisation des Nations Unies. C'est un choix qui nous paraît lourd de conséquences - lourd de signification. Il ne saurait être interprété comme une préoccupation d'objectivité et une préoccupation quant aux principes des Nations Unies. Il doit être interprété pour le moins comme de l'indifférence, et peut-être comme de la complicité - comme une approbation d'un acte d'agression.

Les Nations Unies avaient eu une fois l'occasion d'intervenir en Afrique, dans un cas qui doit maintenant fournir matière à réflexion. Je veux parler de l'intervention au Congo (Kinshasa). Lorsque le gouvernement légal de ce pays avait demandé une aide militaire pour pouvoir surmonter des troubles graves, les Nations Unies ont alors fondé leur action sur le fait qu'il s'agissait d'un appel légitime émanant de ce gouvernement et qu'il était du devoir des Nations Unies de combattre des troubles; et nous savons que dans le cas du Congo, il ne s'agissait pas d'une agression extérieure. Nous nous demandons aujourd'hui si l'Organisation est intervenue au Congo en raison des nobles buts des Nations Unies, ou si c'était pour soutenir certaines puissances qui voulaient conserver leurs intérêts, au détriment de la volonté du peuple congolais. Naturellement, il faut comparer le cas de la Guinée à celui du Congo.

Nous devons ici souligner un autre fait : un expert belge qui se trouve actuellement en Guinée et qui a été fait prisonnier par les premiers commandos des agresseurs portugais nous a dit qu'il avait vu que ces commandos étaient dirigés non seulement par des Portugais, mais par des Portugais blancs, et qu'il est prêt à en témoigner.

Il est vrai que dans ces circonstances, les Portugais qui n'estiment pas qu'un homme est digne d'être un homme, quelle que soit la couleur de sa peau, avaient pris la précaution d'utiliser du maquillage; ils avaient peint leur peau d'une couleur foncée. Ainsi, l'agression qui a été perpétrée contre le président Ahmed Sekou Touré et contre Cabral a donc été dirigée par des Portugais blancs, car ils ne pouvaient naturellement pas avoir confiance dans des Portugais d'une autre couleur pour commettre ce crime contre l'indépendance d'un pays.

/...

Le général Diané, qui commandait les troupes que la Guinée a envoyées au Congo lorsque les événements dans ce pays l'exigeaient, et qui plus tard a été nommé Ministre de la défense, était prisonnier lors des événements du 22 novembre qui se sont produits au camp Boiro. Il a été interrogé avec arrogance par le même officier portugais blanc qui avait triomphalement annoncé la mort du Président de la Guinée et celle de Cabral. Le général Diané a pu ensuite s'évader, et nous avons de la chance, car, autrement, il aurait été cyniquement liquidé par les commandos, qui, entre 2 heures et 6 heures du matin, tenaient fermement ce camp, le camp Boiro.

Le général Diané et plusieurs témoins qui ont assisté à cet événement sont prêts à faire des déclarations. De même, l'expert belge dont j'ai parlé précédemment est prêt à faire une déclaration. Les membres du commando portugais ont demandé à l'expert belge de bien vouloir leur indiquer quelle était la demeure de Cabral et quelle était la demeure du président Ahmed Sekou Touré; pour qu'il leur fasse confiance, ils ont enlevé la peinture foncée dont ils avaient enduits leurs visages, afin qu'il sache qu'il s'agissait d'un dialogue entre Blancs. Naturellement, ils n'avaient compris ni les véritables sentiments ni les véritables scrupules de cet expert belge.

Nous avons également indiqué, par l'entremise de notre chef d'Etat et également dans l'exposé que nous avons fait à l'Organisation des Nations Unies, qu'une unité navale se trouvait dans nos eaux territoriales et que deux navires de guerre étaient clairement visibles par tous. C'est bien là une preuve de plus que cette agression n'était pas le fait de quelques mécontents guinéens, mais avait été organisée par une puissance qui disposait d'une telle force navale.

Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies devrait, par l'entremise de votre Mission, s'employer à se réhabiliter non seulement aux yeux des Guinéens mais également aux yeux de toute l'opinion publique africaine, parce que dans le cas présent l'Afrique est fermement convaincue qu'il s'agit de quelque chose qui affecte toute l'Afrique. Nous pensons que votre mission peut aider l'Organisation des Nations Unies à se réhabiliter en interrogeant les nombreux prisonniers portugais qui ont été capturés par l'armée guinéenne. Il y en a plus de 100. Non seulement

/...

ces prisonniers parlent le portugais, mais ils sont encore assez honnêtes pour vous dire où ils sont nés, où ils ont été formés et à quelle date et à quelle heure précises ils ont quitté la Guinée (Bissau) à destination de la République de Guinée. Ils peuvent également indiquer sur quel navire de guerre ils ont été transportés et quelle était la nationalité de tous les marins qui étaient chargés de cette opération navale.

Il serait ridicule d'exposer aujourd'hui ces mêmes arguments au peuple guinéen, car on ne ferait que mettre l'accent sur une évidence. En tout cas, l'armée guinéenne est prête à vous donner la possibilité d'interroger ces nombreux prisonniers.

Il est vrai que le nombre des agresseurs qui ont été définitivement liquidés est beaucoup plus élevé que le nombre des prisonniers. Le peuple guinéen est fier d'être un Membre de l'Organisation des Nations Unies, et il est également fier d'avoir démontré qu'il peut faire cesser toute agression, visant à porter atteinte à sa dignité, quelle que soit son origine. L'un des prisonniers portugais capturés par l'armée guinéenne n'a pas hésité à parler. Il a expliqué comment les deux groupes, qui comprenaient 150 mercenaires chacun, avaient été recrutés, et par qui. Il a indiqué à quel endroit de la prétendue Guinée portugaise, ils avaient reçu une formation intensive.

Il est vrai que le Portugal contesterait nos dires et prétendrait que ces hommes n'ont pas reçu leur formation sur le territoire de la soi-disant Guinée portugaise, mais sur le territoire portugais, parce qu'il continue à soutenir que le Portugal n'a pas de problème colonial et que les "provinces africaines" font partie intégrante du territoire portugais.

Nous pensons que la déclaration de l'un des prisonniers dont j'ai déjà parlée et qui a également été radiodiffusée, pourrait être utilisée par votre mission, non seulement pour se convaincre du fait qu'il y a bien eu agression ainsi que de l'identité des agresseurs, mais également pour avoir une idée du déroulement des préparatifs de l'agression, laquelle a été dûment préméditée. Les commandos ont fièrement annoncé leur nom de guerre, qui est tout un programme et une philosophie : ils se disaient commandos de la mort. Ce prisonnier nous a également parlé des traitements que ces commandos avaient touchés; il nous a indiqué les sommes touchées par les membres des commandos qui pour la plupart étaient portugais, ainsi que les sommes touchées par les Guinéens qui avaient été recrutés pour servir de guides pendant l'opération.

/...

L'expédition comprenait évidemment des Portugais de toutes les catégories, suivant la fameuse classification des citoyens portugais qui est fondée sur une conception colonialiste haïssable et rétrograde : des Portugais blancs qui ont participé au débarquement et à la prise des camps militaires et des points stratégiques mais qui sont retournés à leurs unités navales dès que les camps ont été considérés comme occupés complètement par les agresseurs; ensuite, ceux de la deuxième catégorie ont été ramenés également vers les unités navales. Ceux de la deuxième catégorie, qui constituent la première catégorie de mestizos - parce que, comme vous le savez, les mestizos sont divisés en plusieurs catégories par les Portugais - sont partis; seuls les Portugais de la dernière catégorie - les Portugais noirs - sont restés dans le camp.

Cela explique les allées et venues contre les petites embarcations situées près de la côte guinéenne et les unités navales mouillées plus loin. Ce plan n'a pu se dérouler exactement comme prévu. Ainsi, notre armée a pu éliminer et capturer un officier blanc et plusieurs officiers de la deuxième catégorie, des mestizos.

Nous nous demandons quand l'Organisation internationale comprendra que l'avenir de la communauté internationale est menacée si elle continue à s'allier avec un Etat tel que le Portugal. Nul ne s'attend, bien sûr, à ce que le Portugal avoue, mais il serait encourageant, du moins pour les Etats africains, de voir l'Organisation des Nations Unies reconnaître que la présence du Portugal en Afrique équivaut à une agression permanente.

Nous devons également déclarer qu'il y a eu une conspiration contre la Guinée en 1969. Cette conspiration, qui s'est déroulée en avril 1969, visait essentiellement l'armée guinéenne elle-même. L'armée avait été infiltrée par certains éléments de la conspiration qui sont parvenus à convaincre un certain colonel Kaman, qui faisait partie de l'état-major guinéen.

Cette conspiration a été écrasée par le peuple de Guinée, son parti et son gouvernement. Puisqu'il s'agissait d'une menace interne, la République de Guinée n'a pas à l'époque adressé d'appel à l'Organisation des Nations Unies, mais le danger était identique à celui qui nous menace aujourd'hui.

Après avoir été condamné à la peine capitale pour avoir trahi sa patrie, ce colonel - le colonel Kaman - a eu l'impudence d'écrire à notre chef d'Etat pour lui

/...

demander de le grâcier, en disant qu'il lui serait extrêmement reconnaissant de l'autoriser à se rendre en Guinée (Bissau). Cette lettre se trouve dans les archives du Président de la République et peut probablement vous être montrée. Naturellement, pour tromper la bonne foi de notre chef d'Etat, il avait donné comme prétexte qu'il souhaitait s'enrôler dans le PAIGC sur le territoire de la Guinée (Bissau).

Le 22 novembre, une fois que les Portugais eurent capturé le camp Boiro, l'officier portugais blanc qui procédait aux interrogatoires cherchait avant tout à savoir dans quelle prison se trouvait Kaman. Chaque témoin qui a assisté à la scène peut vous le confirmer. Les Portugais essayaient visiblement, soit de libérer le colonel Kaman s'il se trouvait dans la prison située dans le camp Boiro, soit de se rendre en tout autre lieu où il pourrait se trouver. Ils demandaient à tout le monde où se trouvait ce colonel Kaman et vous voyez donc que les Portugais ont toujours des contacts avec les éléments qui peuvent être hostiles au Gouvernement guinéen.

Tous les prisonniers détenus au camp Boiro, qui avaient été condamnés à la suite des événements d'avril 1969, ont été immédiatement libérés par les forces portugaises et ils ont été assurés que dorénavant ils seraient libres, vu que Cabral était mort et que le président Ahmed Sekou Touré était mort.

Deux de ces prisonniers ont eu la naïveté de croire aux déclarations de l'officier portugais et ils sont allés jusqu'à prendre une voiture de la prison; ils se sont rendus au palais pour admirer non seulement les ruines du palais mais aussi le spectacle de l'agonie du régime populaire et démocratique en Guinée; naturellement, ils ont été arrêtés en face du palais.

L'agression armée dirigée par le Portugal visait à liquider le gouvernement légalement constitué de la République de Guinée et à le remplacer par un gouvernement composé d'individus, tels que le colonel Kaman, qui ne pouvaient être trouvés que dans les prisons de la République de Guinée.

La Mission a été avisée du fait que le procès du colonel Kaman et de ses complices était un procès populaire qui s'est déroulé au Palais du peuple.

/...

Les Portugais qui, comme tous les colonialistes, ont la mémoire courte croyaient que grâce à leur agression, ils seraient en mesure d'étendre leur domination à la République de Guinée à partir de la Guinée (Bissau). Ils ont même demandé à l'un des prisonniers guinéens d'exhiber les clefs des prisons dans lesquelles on les avait trouvés. Celui à qui on avait demandé de s'acquitter de cette mission psychologique a été fait prisonnier et les autorités guinéennes peuvent lui demander de venir faire une déposition auprès de votre Mission.

Le Gouvernement portugais est contre le président Ahmed Sekou Touré parce qu'il symbolise l'unité du peuple guinéen; qu'il symbolise le régime démocratique guinéen, qu'il symbolise la décision que le peuple guinéen a pu prendre afin de montrer qu'il pouvait mettre fin à l'odieux régime colonial et aussi qu'il symbolise le fait que le peuple guinéen a su résister victorieusement aux conspirations, d'origine intérieure aussi bien qu'extérieure, contre son indépendance et sa souveraineté dans la lutte que le peuple guinéen mène, depuis 1958; enfin, parce qu'il est celui des dirigeants africains qui incarne le mieux la volonté d'unité et d'indépendance du continent.

Il est aussi l'un des dirigeants qui luttent pour développer leur peuple et qui veillent à ce que ce développement soit aux mains du peuple lui-même - c'est-à-dire qu'il soit conforme au choix populaire.

Nous sommes convaincus que l'Afrique entière se dresserait contre quiconque pourrait éprouver le moindre doute quant au fait que l'agression a été perpétrée par le Portugal. Naturellement, le Portugal appartient au nombre des gouvernements qui ne peuvent pas tolérer l'existence d'un régime tel que le régime guinéen aux frontières de l'une de leurs possessions, car le Portugal ne sait que trop bien que l'action révolutionnaire du peuple guinéen résultera dans la libération de la Guinée (Bissau).

La révolution guinéenne peut être fière d'être à l'origine de l'une des résolutions de l'ONU qui a eu pour effet d'accélérer grandement le processus d'indépendance des pays d'Afrique, d'une résolution qui parle d'accélérer l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Je veux parler de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, qui est l'une des initiatives que la Guinée a prises à l'ONU afin de permettre à l'Organisation internationale de s'acquitter de son devoir pour le bien de l'Afrique.

/...

Naturellement, la Guinée n'est pas engagée dans un combat résolu en faveur du peuple guinéen uniquement; elle le fait pour tous les peuples africains; or, un tel combat ne peut être du goût du Portugal qui se trouve non seulement en Guinée (Bissau) aux frontières mêmes de notre pays mais aussi dans d'autres parties de l'Afrique; et ce que le Portugal fait dans ces parties de l'Afrique est toléré par certaines puissances - j'irais jusqu'à dire non seulement toléré mais parfois appuyé par celles-ci.

L'agression portugaise n'est pas un problème qui intéresse seulement la Guinée, voire l'Afrique; c'est un problème qui intéresse l'Organisation des Nations Unies parce qu'il peut donner à l'Afrique de précieuses indications sur la sincérité avec laquelle l'ONU poursuit ses objectifs.

Bien sûr, le Portugal trouve des alliés dans le sud de l'Afrique et ailleurs hors de notre continent. Son but est clair : il veut empêcher l'Afrique d'être elle-même; il veut continuer à exploiter l'Afrique, et, ce faisant, détruire la solidarité internationale et, partant, la paix internationale.

Hier, la Voix de la révolution a diffusé un communiqué de nos services de sécurité publiant la liste des victimes de l'agression étrangère parmi les résidents étrangers - parmi les résidents qui sont des ressortissants d'autres pays. Il y a trois morts - un ressortissant de la République fédérale d'Allemagne, un de la République démocratique allemande et un de la Yougoslavie - et huit blessés - dont les nationalités sont connues. Les pays qui ont subi des pertes du fait de l'agression portugaise sont représentés auprès du Gouvernement de la Guinée au niveau d'une ambassade. Tous les ambassadeurs intéressés ont fait rapport à leur pays au sujet des décès survenus, ou des blessures graves causées à leurs concitoyens. Ces ambassadeurs sont parfaitement au courant des conditions dans lesquelles leurs concitoyens ont été tués ou gravement blessés et ils sont prêts à venir déposer devant votre commission et à lui présenter des documents.

Le fait qu'il y a eu toutes ces victimes établit de façon irréfutable la responsabilité du Portugal en tant qu'agresseur. En tout état de cause, le Gouvernement guinéen n'a pas eu l'occasion de présenter des excuses pour les morts ensanglantées qui se sont produites. Il est vrai que nous avons été victimes tous ensemble du même agresseur et que les ambassadeurs savent cela.

/...

Parmi les morts on compte un diplomate, ce qui ne saurait laisser votre Mission indifférente. Parmi les huit blessés, il y a également un diplomate. Nous sommes révoltés à l'idée que, parmi les blessés, il se trouve un petit enfant âgé d'un an et demi à peine qui a reçu des éclats d'obus, plus précisément de shrapnel, et qui a des blessures causées par un bazooka et par un lance-flammes. C'est bien là la preuve que le colonialisme portugais tue aveuglément, tue cyniquement et que le problème n'est pas seulement un problème qui intéresse l'Afrique : c'est là un problème qui devrait préoccuper la communauté internationale tout entière. Il touche en effet aux rapports qui doivent exister, conformément à la Charte des Nations Unies, entre les pays et les peuples si l'on veut que la communauté internationale ait un sens pour l'ensemble des hommes.

La Guinée est heureuse d'avoir reçu des pays africains frères l'aide qu'elle n'a pas reçue de l'Organisation des Nations Unies. Cette notion de la solidarité s'est trouvée vérifiée de façon éclatante à cause de l'appui unanime que toute l'Afrique a apporté non seulement sur les plans moral et politique mais aussi sur le plan concret, je veux dire sur le plan militaire.

Nous avons donc tout ce dont nous avons besoin pour faire face à l'agression portugaise. Par ailleurs, à l'heure actuelle, notre état-major pense qu'il est venu à bout de tous les agresseurs; quant à l'avenir, si nous devons lancer un nouvel appel, nous pouvons à l'avance vous dire que ce ne sera pas un appel désespéré; il n'y aura jamais, de la part du Gouvernement guinéen, un appel qui lui soit dicté par l'incapacité du peuple guinéen à faire face aux difficultés qu'il connaît, quelles que soient les circonstances.

L'appel que nous avons adressé à l'Organisation des Nations Unies aurait dû être interprété comme un appel à tous les Etats Membres qui souhaitent faire le nécessaire pour assurer une paix durable, laquelle n'est possible que si l'on fait respecter les droits fondamentaux de tous les Etats Membres, grands ou petits, pour qu'ils manifestent leur solidarité. Enfin, la situation en Afrique devrait intéresser tous les continents.

Les preuves de l'agression portugaise existent. Les diplomates ont été mêlés à cet événement d'une façon générale. Certains ont filmé ce qui se passait. Ils ont filmé les navires de guerre qui ont pénétré dans nos eaux territoriales et il est possible de projeter leurs films devant votre Mission.

/...

Nous ne pensons pas que votre Mission soit intéressée à s'appuyer sur des preuves juridiques pour établir l'identité des navires ni à se fonder sur des documents ayant un caractère juridique pour démontrer qu'il s'est agi d'une agression portugaise perpétrée de façon préméditée contre la République de Guinée.

Bien plus, nous sommes autorisés à vous déclarer que le jugement que vous pourrez former sur la situation a peu, très peu, d'importance pour la Guinée et pour l'Afrique. Mais, en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et en tant que pays qui souhaite sincèrement voir s'instaurer la paix et la sécurité pour toutes les nations, la Guinée doit souligner auprès de votre Mission que le jugement qu'elle formera sera intéressant en ce sens qu'il permettra au peuple de Guinée et aux peuples d'Afrique de voir si vraiment l'Organisation internationale s'intéresse au maintien de la paix et de la sécurité.

Juger l'Organisation internationale, cela signifie la situer par rapport aux intérêts de l'Afrique, à l'indépendance de l'Afrique, au développement de l'Afrique, et à la solidarité entre l'Afrique et les autres continents. L'Organisation de l'unité africaine a l'intention de tenir une session extraordinaire d'urgence pour juger le problème de l'agression perpétrée contre l'Afrique par le Portugal, au moyen de son agression contre la République de Guinée. Nous espérons sincèrement que l'OUI se montrera à la hauteur de ses responsabilités et qu'elle tiendra compte de l'évolution du continent africain et de l'évolution de la conscience africaine dans l'union des nations. Toute la question se trouve concentrée sur ce point.

Pour ce qui est d'une aide quelle qu'elle soit, nous n'en attendons pas de l'Organisation des Nations Unies. Celui qui a vaincu l'agresseur et qui a éliminé, tout seul, cette agression, ne doit pas hésiter à le proclamer. Nous sommes entièrement prêts à vous aider à faire en sorte que votre Mission puisse aider l'Organisation des Nations Unies, de manière qu'elle ait un certain sens. Il s'agit de servir l'Organisation des Nations Unies, de lui faire comprendre que l'Afrique a évolué; il s'agit de montrer la réalité brûlante, à savoir que l'existence même des nations dépend de la fin du colonialisme et de l'impérialisme, et que cette lutte contre le colonialisme et l'impérialisme est inséparable de la lutte pour la paix.

/...

En tous cas, l'Afrique a compris que l'amour de la paix ne devrait pas être une expression privée de sens, et que celui qui aime la paix devrait être prêt au sacrifice suprême; que les temps sont révolus où la vie de l'Afrique pouvait être gouvernée de l'extérieur. Désormais, les arguments ne seront plus de caractère philosophique. Si nous devons nous battre, ne serait-ce qu'avec des couteaux, nous sommes prêts à le faire pour défendre notre liberté et nos intérêts fondamentaux.

Nous voulons que vous sachiez, enfin, que la Guinée est unie, qu'elle a un sentiment de solidarité derrière son chef; que non seulement la révolution guinéenne est irréversible mais qu'elle est maintenant dans l'ordre des choses contre lequel nul ne peut plus rien faire désormais. Si les Portugais revenaient demain, ils trouveraient le peuple guinéen prêt à les écraser.

Nous souhaitons que votre système d'enquête - puisque c'est là un mot qui plaît à l'ONU - tienne compte des réalités guinéennes et tienne compte également de la dignité - la dignité qui est chère au peuple guinéen - ainsi que du fait que lorsqu'une agression sera commise en Afrique, la Guinée n'hésitera jamais à élever la voix et n'hésitera jamais à s'engager sans réserves. Il nous est facile de dire cela aujourd'hui parce que nous avons envoyé deux bataillons au Congo, à une époque où notre pays n'avait même pas trois bataillons suffisamment équipés. Et, chaque fois que l'Afrique a été attaquée d'une manière quelconque, la Guinée a toujours été présente - et l'a été immédiatement.

Dans le cadre de l'agression portugaise, c'est parce que le peuple guinéen était prêt et qu'il combattait que la Guinée a pu lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle remplisse son devoir sur le sol guinéen. Les preuves seront mises à votre disposition, et nous pensons que cela peut être fait très rapidement, que nous n'avons pas besoin d'une semaine pour le faire. Nous pouvons avoir toutes ces preuves en quelques heures. Nous ne souhaitons pas que vous ayez à faire un séjour prolongé pour chercher des preuves, et nos sentiments sont intacts pour ce qui est de l'hospitalité africaine - ce qui signifie que nous serions bien entendu heureux de vous garder ici pendant des semaines et des mois, si cela pouvait se faire pour parler de choses utiles. Mais nous nous opposerions systématiquement à toute enquête qui prendrait plus de 24 ou 48 heures, parce que, pour parler franchement, nous avons condamné à plusieurs reprises certaines méthodes de l'Organisation des Nations Unies - méthodes qui étaient parfois exagérément bureaucratiques et qui ont souvent révolté la dignité de certains Etats Membres en

/...

certaines occasions. Ces méthodes, dorénavant, seront jugées insupportables par la Guinée si elles tendent à faire de l'Organisation des Nations Unies une sorte de conseil d'administration qui favorise les grandes puissances et qui est contre les petits Etats Membres.

Une fois de plus, nous exprimons la confiance que nous plaçons en vous en tant qu'ambassadeurs de vos pays respectifs - en tant que personnalités impliquées dans les problèmes internationaux, qui cherchent la compréhension et l'amitié entre les peuples, et aussi, en plus de tout cela, en tant qu'hommes convaincus de la valeur de la solidarité humaine et de la nécessité de développer dans la solidarité le respect pour la dignité et la valeur de chacun conformément à sa propre personnalité. Telles sont les choses qui justifient votre présence aux Nations Unies, vous le savez mieux que moi. Tel est le sens pour nous de la confiance qui a été placée en vous par la communauté internationale, par l'intermédiaire du Secrétariat des Nations Unies.

Nous vous remercions de votre patience et d'avoir écouté le point de vue du Gouvernement guinéen. Une fois de plus, nous vous remercions beaucoup des paroles aimables que vous avez adressées à notre Président, à notre gouvernement et à notre peuple; et nous voulons aussi saluer par votre intermédiaire la communauté internationale, qui est encore l'espoir de tous les peuples épris de paix et de liberté.

Le PRESIDENT (traduction) : Je tiens à vous remercier, en mon nom et au nom de mes collègues ici présents. Vous avez très utilement développé ce que nous a dit hier soir Son Excellence le Président de la République. Vous nous avez aussi assurés du concours sans réserve que vous prêterez à notre mission. Nous sommes évidemment conscients du sentiment de frustration et de la déception que vous avez éprouvés en voyant arriver un groupe de diplomates à la place des troupes aéroportées que vous attendiez.

Connaissant l'Organisation des Nations Unies - le représentant de votre gouvernement n'est-il pas ici aujourd'hui pour en témoigner - vous savez bien et vous comprenez que l'Organisation ne possède pas de force de maintien de la paix. Quand bien même les Nations Unies auraient décidé d'envoyer sans délai des troupes aéroportées, celles-ci n'auraient pu encore être ici.

/...

En tant que coauteur de la résolution aux termes de laquelle nous sommes ici avec le mandat dont nous sommes chargés, je puis vous donner et par votre intermédiaire donner à votre gouvernement et à votre peuple l'assurance qu'aucun effort n'a été épargné au cours des six ou sept heures de débats et de consultations au Conseil pour adopter une résolution formulée en des termes plus catégoriques. Mais comme vous et vos collègues le savez déjà, il s'agissait de gagner une bataille contre le temps; or, les travaux de l'Organisation ne progressent que par des compromis successifs.

Nous savons bien aux Nations Unies quels sont les buts et les aspirations de l'immense continent africain; nous n'ignorons pas non plus que les derniers vestiges du colonialisme se trouvent dans cette partie du monde où ils font de terribles ravages. Nous estimons néanmoins que l'Organisation des Nations Unies reste, malgré toutes ses imperfections, le meilleur instrument dont nous disposions.

Nous nous sentons encouragés par les mesures extrêmement efficaces et même décisives prises par la grande Organisation de l'unité africaine; nous avons certes tout lieu d'être fiers de ce que cette grande communauté de nations nouvelles et renaissantes, non contente de contribuer à la grandeur et à la dignité de l'Afrique elle-même, veuille servir aussi les intérêts de l'ensemble du monde.

Nous avons bien sûr essayé de contribuer modestement à cette cause au sein du Comité sur l'apartheid et nous restons saisis des problèmes liés au colonialisme et à l'impérialisme; nous essayons même de nous attaquer aux pratiques néo-colonialistes de notre époque. En ce qui concerne le mandat qui nous est présentement imparti et qu'il est de notre devoir d'exécuter, je puis vous assurer que ni le Conseil de sécurité, ni les coauteurs de la résolution qui est à l'origine de ce mandat, ni les Membres qui l'ont appuyée ne peuvent être accusés d'indifférence ou de complicité à l'égard de l'acte d'agression ou d'attaque armée perpétré contre ce grand pays. La ligne d'action que nous avons adoptée était, dans les délais dont nous disposions, la meilleure façon de faire agir l'autorité morale des Nations Unies.

/...

La présente Mission spéciale se garderait bien de vouloir susciter chez vous un sentiment de gêne ou de vous mettre dans une situation difficile; elle voudrait encore moins vous blesser dans votre dignité. Nous avons simplement à coeur d'accomplir le mandat que nous a confié le Conseil de sécurité, lequel a demandé en termes très clairs une action immédiate. Dans votre intervention, vous avez eu l'extrême obligeance de nous indiquer les documents et témoignages dont nous pourrions disposer. Je voudrais, après la présente séance, consulter mes collègues et les membres de votre délégation afin de déterminer l'ordre dans lequel il vous serait possible de présenter les témoins en question et celui dans lequel nous devrions mener notre enquête et interroger et entendre ces personnes.

Il serait peut-être bon que j'ajoute ici quelques mots d'avertissement : si au cours de l'audition des témoins, moi-même ou un autre de mes collègues essayons d'obtenir d'eux des précisions supplémentaires, ce n'est pas faute d'avoir nos propres convictions ou opinions sur la version que vous, ou les membres de votre délégation, nous aurez donnée de la situation; c'est parce que nous nous rappellerons que notre tâche est de convaincre les 121 Membres restés à New York. Lorsque nous tenterons de faire davantage de lumière sur la question, ce ne sera donc pas en tant que membres de telle ou telle délégation - je crois que nous connaissons tous le problème et que nous avons nos propres convictions - ce sera en pensant aux 121 autres Membres. C'est dans cet esprit que se dérouleront nos débats.

Je dois vous dire en toute franchise que j'ai été très impressionné par l'unité et la solidarité dont le peuple guinéen a fait preuve dans cette crise, ainsi d'ailleurs que par la réaction des forces armées et du ralliement de tous les dirigeants derrière votre grand Président, M. Ahmed Sekou Touré. Nous avons adressé, à vous dirigeants, ainsi qu'au peuple et aux forces armées de la Guinée, nos félicitations chaleureuses et bien méritées.

M. Ismaël TOURE : Et maintenant, Messieurs, je vais être bref, à la fois par courtoisie et par sens pratique.

/...

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt votre déclaration, Monsieur le Président. Je voudrais néanmoins faire quelques observations qui s'adressent non pas à vous en tant qu'individus, mais à l'Organisation et au mandat que vous en avez reçu.

C'est en effet en partant du mandat que vous a donné l'Organisation que vous avez pu dire que l'ONU n'a pas de force de maintien de la paix. Je dirais pour ma part que cela est vrai mais que dans certains cas il a été possible de faire agir des forces armées considérables dans des délais très courts. En plusieurs occasions, l'Organisation des Nations Unies a été en mesure d'intervenir militairement pour arrêter l'agression, non pas avec ses propres forces mais avec les forces militaires de certains Etats Membres qui ont été mis à la disposition de l'Organisation; et je suis certain que s'il y avait eu volonté d'agir, il se serait trouvé des pays - en Afrique et hors d'Afrique - disposés à mettre des forces militaires à la disposition de l'Organisation - si celle-ci l'avait voulu, car bien entendu il faut vouloir pour pouvoir - afin d'arrêter l'agression perpétrée contre la Guinée.

Je vois que certaines difficultés se sont opposées à ce que l'on mette des forces militaires à votre disposition à bref délai. Mais tout cela dépend de la manière dont on l'interprète. Je ne sais pas que la demande du chef de l'Etat ait mentionné de dates ni de délais d'aucune sorte. Il est bien entendu normal qu'un pays qui se voit envahi par des forces qu'il juge supérieures réagisse en demandant une assistance militaire à bref délai. Il appartenait donc à l'Organisation des Nations Unies dans le cas d'agression armée en Guinée, de proposer un délai minimum.

Cela n'a pas été fait.

Ce qui est sans doute plus sérieux est qu'on semble avoir pensé qu'une résolution adoptée promptement nous consolait de ne pas recevoir les troupes qui ne pouvaient pas être envoyées promptement.

Or dans les premiers jours il y va de l'existence même d'un Etat d'agir vite ou pas. Il est manifeste qu'une résolution adoptée rapidement et sur la base d'un compromis entre les cinq membres du Conseil de sécurité ne saurait passer pour une solution efficace au problème que crée l'agression armée. Si le peuple guinéen n'avait pas vaillamment résisté, votre résolution aurait été sans objet puisqu'il s'agissait de venir constater la situation sur place et qu'entre-temps, avant votre arrivée, l'agression aurait atteint ses objectifs.

En ne réfléchissant pas à cela, l'Organisation des Nations Unies a en fait trahi son devoir.

Ce disant j'en ai à votre mandat et à l'Organisation des Nations Unies et non pas à vous en tant qu'individus; je trahirais la mission que j'ai reçue de mon chef d'Etat si je ne m'exprimais pas en ces termes. Nous autres Guinéens, ne pouvons pas considérer la résolution comme ce qui pouvait se faire de mieux. L'action de l'Organisation de l'unité africaine il est vrai se situait en dehors du cadre de l'Organisation internationale parce que pour agir l'Organisation de l'unité africaine n'a pas besoin de se référer aux Nations Unies ni à ses propres principes. L'action de l'Organisation de l'unité africaine a été possible parce que ses membres étaient convaincus sans enquête du fait qu'il y avait eu agression et qu'elle avait été perpétrée par le Portugal. Si vous lisez les messages de tous les chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine, vous verrez que pas un seul d'entre eux n'a émis le moindre doute quant à ces vérités.

Je crois exprimer la pensée de notre chef d'Etat en émettant des doutes au sujet de votre mandat. Mais nous n'émettons pas de doute au sujet de votre présence ici.

Vous avez parlé d'unanimité et dit qu'il s'agissait de faire l'unanimité au sein du Conseil de sécurité. Cela fera sans doute sourire certaines délégations de l'Organisation des Nations Unies et surtout les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui savent ce que représente le droit de veto et la nécessité d'un compromis entre les cinq puissances. L'appui moral est quelque chose qui peut avoir une grande valeur, et nous estimons que l'Organisation des Nations Unies ne nous a pas donné cet appui moral, parce qu'il n'est plus question de reconnaître ou d'accepter une aide morale au nom de l'Organisation des Nations Unies, parce que celle-ci n'a mentionné ni l'agression armée, ni l'agresseur, ni la demande d'aide militaire qui sont les éléments fondamentaux de l'appel adressé à l'ONU.

Il y aurait eu appui moral si par exemple l'ONU avait répondu "Nous ne pouvons pas vous donner de forces militaires parce que nous n'en avons pas"; cela aurait été un appui moral - ou encore s'il nous avait été répondu "Nous ne pouvons pas vous donner les forces militaires que nous aimerions vous donner dans les délais dont nous disposons". Mais ni l'une ni l'autre de ces réponses n'a été faite. On a pensé que l'Afrique demeurerait suffisamment naïve pour accepter de se nourrir de résolutions des Nations Unies qui ne font que déplacer le problème.

/...

Excellence, vous connaissez fort bien toutes les résolutions votées par l'Organisation des Nations Unies. Ce qui est certain, c'est que l'on ne peut pas soumettre aux Cinq Grands qui ont le droit de veto un projet de résolution qui ne leur plaise pas et qu'en tout cas lorsque des exemples d'agression flagrante ont été enregistrés en Asie, de la part de certaines grandes puissances qui sont considérées au sein de l'Organisation comme ayant une grande importance pour la sécurité internationale, il n'a pas été adopté de résolution.

Nous devons donc maintenir toutes nos réserves et toute notre déception devant le principe d'un tel mandat qui cherche à substituer une enquête à l'assistance militaire, plaçant de ce fait le pays objet de l'agression dans une situation fausse injustifiable vis-à-vis d'un agresseur et devant la communauté internationale. Et quand nous parlons maintenant d'appui moral, cela prend un caractère presque tragique, parce que dans le cas présent il aurait pu arriver ceci, que nous aurions enfin manifesté la volonté de donner un appui moral non pas à un Etat existant, mais à un Etat qui n'existe plus, un Etat déjà anéanti. Rien de comique à cela : nous touchons là au coeur même du problème en ce qui concerne l'Afrique.

Pour toutes ces considérations, notre délégation s'est trouvée limitée quant au temps qu'elle peut consacrer à l'établissement des faits, parce que nous savons qu'en quelques heures nous pouvons informer les gens - les hauts responsables sur le plan national et sur le plan international. En tout état de cause, ce n'est pas vraiment une question de temps, car le temps dont nous disposons suffirait pour établir certains faits; le problème est en réalité que l'Organisation internationale a gardé le silence devant la réalité de l'agression commise contre nous et, en outre, a paru douter de notre bonne foi. Une organisation pareille n'a donc aucun droit à être informée par nous, car la communauté internationale est fondée sur un minimum de respect réciproque et de confiance réciproque.

En outre, Excellence, je tiens à vous dire que tous ceux qui sont assis de notre côté de la table ont une certaine expérience de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, lorsque vous avez mentionné le fait qu'il vous fallait convaincre les autres des 121 Membres de l'Organisation, cela veut dire qu'ils avaient des doutes et qu'ils ont été tentés de vous interrompre parce qu'ils savaient que cela ne correspondait pas à la réalité de l'Organisation des Nations Unies.

/...

Nous savons aussi que, lorsque les cinq membres permanents adoptent un projet de résolution au Conseil de sécurité, ils ne peuvent pas prétendre refléter l'opinion de tous les 122 Membres. Il se peut que dans certains cas l'opinion des 122 Membres soit reflétée par l'adoption d'un projet de résolution au Conseil de sécurité; c'est le cas lorsque le projet de résolution ne touche pas aux intérêts vitaux de l'un des cinq membres permanents, mais il ne convient pas d'interpréter l'unanimité de ces cinq membres comme traduisant l'unanimité des 122.

Telles sont les observations que nous voulions faire, et nous sommes autorisés à déclarer que la délégation guinéenne est à votre disposition pour vous donner tous les renseignements que vous pourriez désirer aujourd'hui et peut-être encore demain, avec la conviction qu'elle aura ce faisant servi la cause de la vérité.

Le PRESIDENT (traduction) : Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Nous comprenons votre interprétation et j'apprécie l'expérience de chefs politiques qui connaissent les procédures de travail des Nations Unies. Vous comprenez également les limites de notre mandat.

C'est pour cela que, avant que nous nous séparions, j'aimerais vous remercier à nouveau et vous dire que nous avons l'intention de ne pas perdre une minute et que nous serons également à votre disposition. Nous examinerons toutes les données, tous les témoignages ou toutes les déclarations que vous voudrez bien nous soumettre. Notre tâche est de présenter nos conclusions. Sa nature même est de filtrer les données et, sur la base de nos conclusions, le Conseil de sécurité des Nations Unies pourra éventuellement prendre d'autres décisions par la suite.

M. Ismaël TOURE : Avant que la séance ne soit levée, je voudrais vous demander de nous présenter votre plan de travail afin que ce travail puisse s'accomplir cet après-midi et demain, et finir vers midi demain; je voudrais également ajouter que si vous tenez à mettre les Guinéens à l'aise - j'irais même jusqu'à dire si vous voulez les trouver enthousiastes - je vous recommanderais en toute bienveillance

/...

et en toute courtoisie de ne pas hésiter à prononcer le mot "Portugal". Ici cela peut se faire. Vous pouvez, bien entendu, répéter ce que nous disons en nous attribuant la paternité de cette affirmation, à savoir qu'à notre avis c'est le Portugal qui est l'agresseur.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie, Messieurs.
Nous allons procéder à des consultations entre nous et nous vous ferons connaître notre programme.

Avant que nous nous séparions, j'aimerais attirer votre attention sur le point suivant : au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 289 (1970), le Conseil de sécurité :

"Exige la cessation immédiate de l'attaque armée contre la République de Guinée;"

et, au paragraphe 2 du dispositif, le Conseil

"Exige le retrait immédiat de toutes les forces armées extérieures et de tous les mercenaires, ainsi que du matériel militaire utilisé dans l'attaque armée contre le territoire de la République de Guinée;"

Mon intention en soulignant ces points est de préciser quelque peu ce que le Conseil a fait à cet égard.

M. Ismaël TOURE : Oui, je peux vous dire que je connais le Conseil de sécurité et que je suis naturellement au courant de ces questions. Je vous sais gré de nous avoir redonné lecture d'une partie du texte de cette résolution; nous voulons bien croire que, si on a parlé des forces armées sans aller au fond des choses et sans citer le Portugal, on l'a fait à cause d'une profonde haine pour le Portugal.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie.

La séance est levée à 13 h 25.

/...

Deuxième séance, tenue au Palais du peuple, à Conakry,
le jeudi 26 novembre 1970, à 16 h 30.

Personnes entendues :

M. Damantang Camara, Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures de la
République de Guinée

/...

M. Damantang CAMARA : Nous nous excusons sincèrement du temps que nous vous avons fait perdre avant le début de cette séance. Nous examinions le programme que vous avez arrêté.

Il vient d'être porté à notre connaissance que tous les prisonniers ont déjà été évacués à Kindia, à 150 km d'ici. Tout à l'heure, nous avons téléphoné pour prendre des dispositions afin que nous puissions commencer les auditions ce soir. Nous espérions que les prisonniers seraient ici cet après-midi. Il s'est produit un contretemps, les prisonniers ayant été évacués sans que nous ayons été consultés. Je vous propose donc de remettre cela à demain. Nous irons ensemble à Kindia où nous procéderons à l'audition des témoins. Il en résultera pour vous un petit dérangement supplémentaire, mais, vous le verrez, la route est bonne.

Ainsi, les dispositions que nous avons arrêtées pour cet après-midi peuvent se résumer comme suit.

Nous allons visiter les lieux détruits, en commençant par le Camp Samory. Ensuite, nous irons au Camp Boiro, puis à la villa d'été du Président de la République où les mercenaires pensaient que le Président dormait. Vous pourrez voir la case qui a été incendiée. Nous terminerons pas le siège du PAIGC où de nombreux dégâts ont également été causés. Je crois que, là, nous en profiterons pour procéder à l'audition des nationalistes du PAIGC, conformément à la demande qui figure sur le programme que vous avez présenté.

Par ailleurs, nous prenons des dispositions pour que les membres du corps diplomatique soient informés, afin que nous puissions les rencontrer demain et que tous ceux qui veulent déposer viennent le faire auprès de vous. On n'a pas encore décidé l'heure exacte, mais je pense que nous pourrions peut-être commencer par entendre les ambassadeurs. Une fois l'audition terminée, nous prendrons la route pour Kindia où peut-être nous déjeunerons. Nos travaux pourront ainsi se terminer à Kindia.

En outre, nous prenons dès maintenant des dispositions pour que soient mises à votre disposition les photographies des échantillons d'armes, ainsi que les dépositions enregistrées de certaines personnalités, de certains diplomates, dont les bandes sont entre les mains du Ministère de l'information.

Le général Diané est prévenu et on le trouvera au Camp Boiro. Vous le verrez tout à l'heure et vous pourrez l'entendre aujourd'hui même.

/...

Le doyen du corps diplomatique a déjà été prévenu par nous. Il doit informer tous ses collègues, afin qu'ils prennent leurs dispositions pour demain matin. Nous ne pouvons pas convoquer les diplomates; ils viendront déposer volontairement. Tous ceux qui auront l'amabilité de répondre à notre appel et de venir seront mis en contact avec vous.

Nous pouvons partir maintenant.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie beaucoup.

La séance est levée à 16 h 35.

/...

Troisième séance, tenue au Camp Samory, à Conakry,
le jeudi 26 novembre 1970, à 16 h 45.

Personnes entendues :

Le capitaine Traore Diarra, Armée guinéenne

/...

TEMOIGNAGE DU CAPITAINE TRAORE DIARRA

Le capitaine DIARRA (interprétation) : Le dimanche 22 novembre, à 2 h 30 du matin, je venais de rentrer d'une patrouille. J'avais inspecté les points d'appui où nos hommes étaient postés. A 2 h 30, je suis rentré chez moi. J'étais en train de me déshabiller quand j'ai entendu des tirs d'armes à feu dans la direction du port. Je me suis immédiatement rhabillé et me suis précipité au bas de l'escalier. Là, j'ai rencontré une sentinelle qui m'a dit qu'elle avait entendu des coups de feu dans la direction du Palais présidentiel et qu'elle pensait que le Palais présidentiel avait été attaqué; elle a ajouté : "Il faut y aller immédiatement."

Je suis allé finir de m'habiller. J'ai mis mes chaussures et pris mes armes et suis redescendu immédiatement.

Le commandant responsable du camp avait déjà donné l'ordre de sonner l'alerte et tous les soldats commençaient à se mettre en mouvement. Je suis arrivé au magasin de munitions où j'ai trouvé le commandant en train de distribuer des armes et des munitions aux hommes.

A 3 h 5, deux camions pleins de soldats étaient en route vers le port et nous nous sommes donc précipités dans cette direction. Au portail extérieur, j'ai rencontré un douanier qui m'a dit que le port était occupé par l'ennemi et que deux blessés graves avaient déjà été transportés à l'infirmerie de notre camp. Nous avons continué jusqu'au port, où quelques personnes se trouvaient déjà. Nous avons couru vers les bateaux - à l'embarcadère militaire - et nous avons vu que tous nos bateaux étaient criblés de balles.

Quatre soldats nationalistes étaient blessés; un était déjà mort; deux avaient la gorge tranchée; un avait été scalpé et était tombé à l'eau. J'ai demandé comment cela était arrivé et le responsable m'a dit que Conakry avait été attaqué. Il avait vu trois navires avec des Blancs à bord et il pensait que c'étaient des Portugais. Passant entre nos bateaux, des canots se sont approchés pour tirer sur nous. Après avoir tiré des coups de feu en direction du port, ils sont repartis.

/...

L'un s'est dirigé vers le bâtiment de la radio et l'autre vers le Palais présidentiel, à l'est. Le troisième canot est reparti directement.

Une fois qu'ils se sont trouvés à l'abri, ils ont commencé à tirer de tous côtés. Les hommes venaient juste de finir de se rassembler que des coups de feu se sont fait entendre de toutes parts, et j'ai donné l'ordre à tous les camarades qui étaient près de moi de se mettre en position de combat. Les renforts qui venaient de notre camp vers le port ont pris la direction du bâtiment de l'information; un autre groupe s'est dirigé vers l'est vers le dépôt de l'A.P.T. Quand j'ai voulu quitter cette position pour aller au camp chercher le reste des renforts, j'ai rencontré notre Ministre de l'intérieur, qui m'a emmené avec lui. J'étais avec un autre lieutenant, et il m'a demandé de ne pas quitter le port et a dit que nous devions rester ensemble pour coordonner notre action.

Les Portugais, profitant de ce que tous les soldats avaient quitté le camp pour se diriger vers le port, avaient certainement déjà débarqué derrière notre camp; autrement dit, il s'agissait d'une opération de diversion. Ils voulaient que nous regardions dans une direction déterminée et, quand ils ont vu que la plupart des gens étaient partis dans cette direction, ils sont entrés dans le camp. Ils ont pénétré à l'intérieur du camp en tuant toutes les personnes qu'ils rencontraient. Ils ont commencé par le poste de police, devant lequel il fallait passer pour entrer. Les hommes qui le gardaient étaient ---; dès qu'ils sont entrés, ils ont commencé à tirer sur tout le monde; ils ont occupé le poste de police, notre station de distribution d'essence, ainsi que notre ministère.

Les éléments qui se trouvaient encore là étaient sous le commandement du colonel Keita Namouri - car ils avaient déjà blessé le commandant du camp, le chef d'état-major adjoint - de sorte que le capitaine responsable de la marine est venu vers le port et a aussi été atteint d'un coup de feu. Le colonel Keita Namouri et le colonel Diallo Louis ont réussi à regrouper les quelques hommes qui leur restaient et à effectuer une manoeuvre compliquée, mais leur position était faible par rapport à celle de l'ennemi qui occupait le camp et le bâtiment qui s'y trouve, qui est un point stratégique à partir duquel il pouvait tirer sur tout le monde.

/...

Les combats ont duré de 4 heures à 7 heures du matin. A 7 heures, j'ai essayé d'entrer dans le camp pour chercher des munitions, car nous avions épuisé celles que nous avions au port. Je ne savais pas quelle était la situation dans le camp depuis mon départ.

Dès que j'eus atteint le portail, ils m'ont tiré dessus. Par chance, j'ai pu m'échapper. Je me trouvais avec deux autres officiers et nous sommes sortis de la voiture en courant pour aller nous cacher derrière les maisons. De là, nous avons observé le camp et aperçu les corps de nos camarades devant le portail. Néanmoins, nous avons réussi à passer par derrière, où une jeep était stationnée, et nous avons été chercher des renforts pour libérer notre camp.

Les combats se sont poursuivis de 9 heures à 16 h 30. A 16 h 30, grâce à la concentration de tanks, aux mitrailleuses montées sur roues et aux renforts qui étaient arrivés du camp Alphayaya, le camp Samory a été repris aux agresseurs. Ainsi, nos hommes ont repris les positions qui avaient été occupées par les agresseurs.

Le combat a été très dur et, en sortant, vous pourrez voir tout ce qu'ils ont détruit dans le camp. Notre ministère a été presque entièrement détruit, car l'ennemi l'avait choisi comme poste de commandement. Tous les bureaux ont été fouillés et saccagés; les véhicules ont été attaqués; le feu a été mis à notre dépôt d'essence : nous y avons trouvé près de 30 morts. Mais nous avons réussi à faire prisonniers ou tuer les agresseurs. Nous en avons tué 17 et nous avons fait 13 prisonniers. Depuis le 23 et jusqu'à ce jour, nous sommes complètement maîtres de la situation au camp Samory et aux autres points de contrôle situés autour du camp.

Quant au bâtiment de l'information - la maison de la radio - il a également essuyé une attaque très dure car c'est là qu'ils ont débarqué la plupart de leurs forces. Ils voulaient à tout prix s'emparer de notre station de radio. L'attaque menée contre ce bâtiment de l'information a été très dure, comme je l'ai dit, parce qu'ils voulaient saisir notre station de radio. Nous les avons repoussés et nous avons compté là environ 15 morts, dont 3 Blancs. Mais comme ils étaient venus

/...

par bateau - comme les envahisseurs étaient à bord des bateaux - ceux qui ont été tués l'ont été sur les bateaux; et dans l'eau, nous avons vu trois hommes blancs qui avaient été tués dans la fusillade.

Voilà ce qui s'est passé le 22 et le 23, lorsque nous avons fait l'objet d'une agression.

C'est tout ce que j'ai à dire.

Le PRESIDENT (traduction) : Je tiens à vous remercier pour ce compte rendu détaillé; je dois dire que j'ai été impressionné par la réaction instantanée que vous avez si bien décrite. Je n'ai pas de questions à poser, mais mes collègues en ont peut-être.

M. MWAANGA (traduction) : Capitaine, pourriez-vous nous dire combien d'hommes il y avait du côté ennemi?

Le capitaine DIARRA (interprétation) : Du côté ennemi, je ne peux pas vous donner de chiffre exact, mais nous savons qu'ils sont venus en grand nombre.

A propos, j'ai failli oublier de vous dire que, le dimanche, il y avait au large de notre port plus de six frégates, qui n'étaient pas éloignées de plus de deux kilomètres, car elles étaient visibles à l'oeil nu; c'est de ces frégates que les canots rapides sont venus vers la côte. Tout ce que je sais, c'est qu'ils étaient assez nombreux.

M. MWAANGA (traduction) : C'est tout ce que j'avais à demander.

Le capitaine DIARRA (interprétation) : Si vous n'avez plus de questions à poser, nous pouvons aller inspecter les dégâts causés par l'attaque.

La Mission spéciale est alors escortée à travers le camp pour inspecter les destructions et les dégâts.

Le PRESIDENT (traduction) : Merci beaucoup de votre concours.

La séance est levée à 17 h 45.

/...

Quatrième séance, tenue au Camp Boiro Mamadou, à Conakry,
le jeudi 26 novembre 1970, à 18 heures.

Personnes entendues :

Le général Lansana Diané, Armée guinéenne

Le commandant Mamadou Oularé, Armée guinéenne

Le capitaine Mamadou Condé, Armée guinéenne

M. Lucien Mensah, citoyen togolais

/...

TEMOIGNAGE DU GENERAL LANSANA DIANE

Le général DIANE : J'ai été arrêté ici aux environs de 3 heures du matin. J'avais quitté chez moi après avoir entendu des coups de canon. J'ai eu un coup de téléphone du premier secrétaire du parti de Conakry II. J'ai pris la voiture. Je suis parti directement. Je suis allé à la présidence. Là, j'ai vu les gendarmes et j'ai dit : "Vous n'avez pas entendu des coups de canon?", et ils ont dit : "Si, nous avons entendu des coups de canon et des coups de pétards.". J'ai dit : "Mais avez-vous prévenu le Président immédiatement?". Ils ont dit : "Non". J'ai dit : "Réveillez-le".

Ils l'ont réveillé. Avant qu'il vienne à la fenêtre, nous avons entendu encore des coups de fusil et des coups qui ressemblaient à des coups de canon ou de bazooka près du port. Le Président parut à la fenêtre. Je lui dis : "Il y a des coups de canon; on ne sait pas l'origine; je vais vérifier immédiatement". Alors, j'ai quitté.

Puisque j'habite dans cette direction, je suis passé par le camp. Arrivé au niveau du camp, ma réaction a été de demander au commandant du camp ce qu'il y avait. Seulement, il y avait une jeep arrêtée qui obstruait l'entrée. Je n'ai pas fait attention. J'ai ralenti; je suis rentré. Dès que l'avant de ma voiture a franchi le portail, j'ai vu des mitrailleuses braquées sur moi. Je ne m'attendais à rien. J'ai dit : "Mais vous êtes imbéciles. Qu'est-ce qu'il y a? Où est le lieutenant Siaka?". Ils m'ont pris mon veston et m'ont demandé de retirer mon pantalon. Je ne comprenais pas ce qu'ils disaient. Je les entendais très bien. Ils parlaient portugais.

Ils m'ont fait asseoir ici et ils ont arrêté le chauffeur qui était avec moi. Ils m'ont demandé qui j'étais. Il y avait un Portugais blanc qui me faisait interroger. Ils étaient deux. Il y en a un qui est mort pendant l'attaque. Un officier est entré en voiture. Il a forcé la porte. On a tiré sur lui. Il s'est défendu. Il a tiré et le premier Blanc est mort. Sa jeep est restée ici. Il y avait un autre soldat qui était là. Ils avaient des bouteilles de whisky; ils buvaient à même le goulot et ils criaient leur joie. Quelquefois, quand ils avaient bu, ils versaient le whisky sur leur tête et se lavaient avec.

/...

Ils m'ont brutalisé, mais j'ai eu de la chance car ils n'ont pas vite établi mon identité. Il s'est passé du temps avant qu'ils sachent qui j'étais. Il a fallu qu'ils libèrent les prisonniers pour savoir qui j'étais, que j'étais un ministre du gouvernement.

A ce moment-là, ils m'ont tiré pour me remettre ici parce que je m'étais déplacé. Tous les prisonniers étaient là. Ils m'ont donné une gifle. Après quatre jours, je ne pouvais plus me lever. Après, ils ont continué l'interrogatoire.

Le Blanc avait son émetteur. Ils étaient deux, un qui s'appelait Camara; c'était celui qui m'avait brutalisé. A un moment donné, le Blanc qui était là parlait avec un autre Européen qu'on avait arrêté, qu'on connaît. On a arrêté sa voiture. Ils l'interrogeaient. Ils étaient deux. Ils en ont relâché un et gardé l'autre. Il y avait un soldat qui le connaissait un peu. On a continué.

Un autre officier est venu avec sa jeep pour constater ce qui se passait. Arrivé près de la porte, il a voulu retourner. Le chauffeur voulait retourner. Le chef qui était avec lui a dit : "Passe, passe". Ils ont tiré, ils l'ont tué. C'était le commandant du camp.

Après, ils ont libéré les prisonniers politiques. Ils ont demandé où se trouvait le couloir, le souterrain où l'on enfermait les prisonniers politiques. Personne ne le savait réellement. D'abord, ça n'existe pas. Mais ils croyaient que cela existait. Les seuls prisonniers, nous les avons libérés. Mais le fait qu'ils les cherchaient, c'était une bonne chose pour nous. A un certain moment, ils ont eu des informations qui disaient que la maison du Président était brûlée et que le Premier était mort. Celui qui était là m'a dit qu'ils étaient fâchés contre Sekou Touré parce que lui, il a perdu tous ses parents en Guinée portugaise à la suite des attaques de Cabral. Ils voulaient se venger. Il ne reste plus de sa famille que lui seul. C'est celui-là même qui m'a frappé. Je ne sais pas son nom; il avait un nom d'emprunt, mais il parlait portugais couramment.

/...

Alors, quand ils ont eu l'information d'après laquelle le président Sékou Touré était mort et le ministre de la défense était pris, ils disaient : "Mais vous n'êtes rien ~~ici~~; les lois sont arbitraires; Sékou Touré n'est pas bon; pourquoi ne vous révoltez-vous pas?"

Il y a quelqu'un qui s'est offert pour dire où se trouvaient les prisonniers politiques. Ils les ont libérés et, après, ils étaient très contents : le Président était mort, le Ministre pris; ils ont exulté; il y avait des coups de fusil un peu partout. Ils disaient : "C'est fini; le régime de Sékou Touré est mort."

Il y en avait un qui était près de moi, ici. Je lui ai dit : "Faites attention; on vous reprendra un à un. Un régime ne meurt pas comme cela." Mais ils ont libéré tout le monde et moi, ils m'ont pris, ils m'ont enfermé dans une cellule d'où j'ai pu me libérer moi-même en défonçant le toit et en sautant par dessus le mur. Voilà comment les choses se sont passées.

Tous les militaires qui étaient là étaient armés. Ils tiraient pour n'importe quoi et disaient qu'ils étaient portugais de Bissau. Ils en voulaient à Sékou Touré et à Cabral.

Par malheur, moi qui me suis fait prendre, comme Ministre de la défense, ils voulaient me tuer. Ils avaient tellement le sentiment d'avoir gagné la partie qu'ils ont été imprudents et ont laissé tout le monde. Les gens sortaient par là, avec les clefs de la prison, pour aller dans le quartier (un mot inaudible) en disant : "Le régime Sékou Touré est mort; c'est fini; révoltez-vous; c'est fini; c'est fini : il n'y aura plus de prisonniers politiques. Voilà ce qui s'est passé; les prisonniers politiques ont été libérés.

Le PRESIDENT (traduction) : Avez-vous été pris par surprise par tout cela?

Le général DIANE : Oui, c'était une surprise.

Le PRESIDENT (traduction) : Et vous considérez que c'est par pure chance qu'on ne vous a pas tiré dessus?

/...

Le général DIANE : Ce n'est pas par bonne chance. Comment dirais-je? Ils ont commis des erreurs successives. C'est ça qui a été ma chance : des erreurs successives.

Le PRESIDENT (traduction) : Pouvez-vous donner des exemples?

Le général DIANE : Par exemple, dès que j'ai été pris, j'ai pu me débarrasser de mes papiers avant qu'ils ne me fouillent, ils m'ont demandé après : "Qui es-tu?". J'ai dit : "Je suis instituteur". Après, ils ont sorti la dernière lettre que j'avais, qui m'était adressée : "Cher Diané". Alors, ils m'ont dit : "On a écrit ici Diané, qui es-tu en réalité? Tu mens". J'ai dit : "Non, c'est pour mon patron". Ils n'ont établi ma véritable identité que quand les prisonniers politiques ont été libérés. Voilà comment ils ont pu établir cela, ils étaient maintenant convaincus de leur victoire et aussi on leur disait que Sekou Touré était mort, que Cabral était mort. Ils croyaient qu'après avoir tué le comte Hauzer et qu'ils l'ont pris pour Cabral. Donc, Cabral mort, Sekou Touré mort, le ministre pris, ils pouvaient enfermer le ministre. Et ils m'ont conduit pour m'enfermer.

Quelque deux heures après, je me libérais moi-même, mais quand je me libérais ils tournaient le dos, j'ai pu fuir. Certainement, ils étaient très saouls parce qu'ils avaient tous des flacons de gin ou de whisky avec eux; quand ils ont bu - ils boivent à tout moment - quelquefois ils tuent sans vouloir tuer. J'ai compris qu'ils étaient drogués à l'extrême. Ils ont bu, et ils buvaient constamment et dans n'importe quelles circonstances, ils tuent (le témoin imite le bruit d'une mitraillette qui se décharge).

Avec leurs émetteurs partout dans tous les points où ils avaient débarqué, ils s'informaient et se disaient le progrès... Dans leur comportement, ils ont fait là beaucoup d'erreurs, parce qu'ils ont tué gratuitement beaucoup de civils pour rien. Moi, ils ne m'ont pas tué par bêtise, vraiment. Ils étaient ivres; ils pouvaient tuer comme ne pas tuer. Pourquoi ils ne m'ont pas tué, je ne le réalise pas; parce que tout était fait pour que je meure.

J'avais même honte pour eux parce que leur chef, un Blanc, quand la deuxième voiture a été prise après moi, avec deux Blancs, le chef blanc était très respectueux à leur égard. Ils les a salués avec respect. Nous avons causé une demi-heure ou une heure pendant que, eux, me brutalisaient, moi, avec une sauvagerie qui ne s'est jamais vue ailleurs. Vraiment, j'avais honte; c'était mon frère qui me brutalisait, qu'il soit du Portugal ou d'ailleurs, c'est mon frère, c'est un Africain. Mais une sauvagerie pareille, je n'en ai vu nulle part, alors que le Blanc respectait les autres.

A un moment donné, il est venu, il allait tirer; un autre est venu lui disant : "Attends d'abord".

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie.

Le témoin se retire.

TEMOIGNAGE DU COMMANDANT MAMADOU OULARE

M. Damantang CAMARA : Commandant, vous avez quelque chose à dire?

Le commandant OULARE : C'est vers 2 h 30 du matin qu'ils sont partis me réveiller. Ils étaient au nombre de quatre. Ils m'ont dit de venir sans armes; je suis sorti.

Dès que je suis sorti, ils m'ont dit de ne pas tirer, sinon ils me tueront avec ma famille.

Dès que j'étais au rez-de-chaussée de mon escalier, ils ont tiré des rafales, mais je croyais que c'était pour m'intimider. Alors, un m'a demandé si j'étais bien Oularé. Je lui ai dit que j'étais Oularé. Il m'a pris par derrière et m'a donné un coup de crosse de fusil comme ça. Il m'a dit de lui montrer la clef du bloc où les prisonniers sont enfermés. Je lui ai dit que je ne possédais pas les clefs. Un d'eux m'a dit que si je tenais à ma vie, de donner la clef. Je l'ai juré, j'ai dit : "Je ne détiens pas la clef"; j'ai dit que la clef se trouvait à l'intérieur avec les gardes qui gardent l'endroit. Un a tiré une rafale tout près de moi.

Ils m'ont dit : "Allons quand même au bloc". On est parti au bloc. J'en ai trouvé quatre autres dans le fossé là-bas; on me bousculait. Arrivé devant la porte, ils m'ont dit d'ordonner d'ouvrir la porte. Je leur ai fait comprendre que, même si je donnais l'ordre, ils n'ouvriraient pas; j'ai dit : "Je ne suis pas le chef". Ils m'ont dit : "Il faut ordonner quand même". J'ai dit aux camarades : "C'est moi, Oularé, ouvrez s'il vous plaît." J'ai dit cela trois fois. Mes camarades n'ont pas voulu ouvrir; ils m'ont dit que si jamais la porte ne s'ouvrait pas, qu'ils allaient m'abattre. J'ai dit que je n'avais aucun moyen pour ouvrir la porte; nous sommes restés ainsi.

Ils m'ont demandé si je connaissais un camarade qui possède les clefs. Ils avaient un indicateur qui était détenu ici par nous. Ce dernier a cité le nom du camarade Mamadou Fofana. Ils ont fait venir ce dernier. Deux sont partis le chercher. Ce dernier m'a trouvé devant la porte. Ils nous ont mis en demeure d'ouvrir la porte. Nous avons perdu une heure de temps devant la porte. Je leur ai fait comprendre de ne pas perdre le temps ici. "Venez avec moi, je vais vous

montrer le véritable chef." Ainsi, nous sommes venus par là. Arrivés devant la porte, le Blanc qui commandait leur a dit que ce n'était pas prudent de sortir avec eux, puisque le chef habitait en dehors du camp. Ils m'ont fait asseoir.

Au moment où je passais, ils ont abattu un camarade. Mais celui-ci n'était pas tout à fait mort, il criait encore. Je leur ai demandé : "Est-ce que vous me permettez de conduire ce camarade à l'infirmerie, à côté?" L'un d'eux a tiré une rafale, tout près de moi, puis il est venu avec un couteau, il m'a mis le couteau ici et il m'a dit que si je parlais encore, il me tuait comme un poulet. Alors, j'ai laissé le camarade là-bas.

Quand ils sont venus ici, ils en ont abattu un autre. Quand ils sont arrivés au camp, ils ont fait le tour du camp en tirant des rafales. Tout homme qui passait la tête était abattu. C'est ainsi que quand je suis arrivé à la porte, j'ai trouvé le corps de trois camarades abattus. La jeep est là. Ils étaient arrivés dans cette jeep-là. Le moteur portait encore des traces de balles. Il y avait deux lieutenants dans cette jeep. Tous les deux ont été abattus par des balles alors qu'ils étaient entrés ici sans se rendre compte. Alors, quand les détenus sont venus, ils m'ont dénoncé en disant que j'étais l'un des chefs. Ils m'ont appelé par mon nom. Ils m'ont fait asseoir ici avec le général Diané. L'un d'eux m'a dit : "Nous allons nous occuper de toi après." Un autre est intervenu encore. Il m'a demandé si je connaissais une certaine Mama Condé. J'ai répondu que je ne connaissais pas cette dame. Il m'a dit : "C'est bien, assieds-toi et on verra après."

Quelque temps après, ils ont dit aux prisonniers : "Vous pouvez partir, vous êtes libérés."

A ce moment-là, j'ai appelé le plus méchant, Bangoura, je l'ai entraîné vers la porte et je lui ai dit que j'avais quelque chose de très important à lui dire. Alors nous nous sommes arrêtés sous le petit arbre. Son chef, un Blanc l'a appelé et il m'a laissé là-bas sans faire attention, parce qu'il était saoul. Il avait bu. Dès qu'il a tourné le dos - parce que tous ceux qui voulaient fuir étaient abattus sur le champ, sans pitié - j'ai fait quelques pas en arrière. Les détenus sortaient à ce moment. Je me suis faufilé au milieu des prisonniers et j'ai atteint la porte de la sortie. Dès que je suis sorti, j'ai pris la fuite dans le quartier et je suis retourné à mon domicile. Ma famille avait déjà fui en escaladant le mur.

/...

Eux, ils sont revenus pour me chercher et comme ils ne m'ont pas vu, ils ont retourné toutes mes affaires. Jusqu'à présent, ma maison n'est pas remise en ordre. Je l'ai laissée comme elle était.

Ils ont dit qu'ils sont venus nous libérer, alors que ce qu'ils voulaient c'était abattre le président Sékou Touré qu'ils étaient venus chercher. C'est ainsi que Camara et Bangoura ne cessaient pas de répéter le nom du Président.

C'est tout ce que je sais de cette affaire.

Le témoin se retire.

TEMOIGNAGE DU CAPITAINE MAMADOU CONDE

Le capitaine CONDE : Je suis le capitaine Mamadou Condé, du corps paramilitaire.

Vers 3 heures moins le quart du matin, alors que j'étais couché à mon domicile, j'ai été réveillé par des coups de feu qui venaient de partout. Immédiatement, je me suis levé, je me suis habillé et je me suis dirigé vers le poste de police. En cours de route, j'entendais des gens dire : "Nous en avons marre du régime de Sékou Touré. Mais nous sommes venus rétablir la liberté."

En cours de route, j'ai été arrêté par un agent qui m'a dit que le camp était déjà occupé.

Puisque j'étais convaincu du fait que le principe du peuple en armes était déjà une réalité en Guinée, j'ai sauté derrière un mur pour organiser la contre-attaque avec les forces populaires. C'est ainsi que le lendemain, avec le concours du service civique, de la milice populaire, des agents de la garde et de la police qui logent à la cité Médina, nous avons contre-attaqué pour délivrer le camp. C'est ainsi qu'ils ont été bousculés vers la mer et ils ont laissé beaucoup de cadavres sur le terrain.

C'est tout ce que j'ai à déclarer.

Le PRESIDENT (traduction) : Pouvez-vous nous dire combien vous en avez tué?

Le capitaine CONDE : D'abord, quand nous avons organisé la contre-attaque ici, au poste de police, nous en avons tué trois. Les autres se sont enfuis en direction de la mer et ils ont été pourchassés. Mais entre-temps, moi-même, j'ai été touché par une balle à la cuisse. J'ai été hospitalisé par la suite.

/...

Mes camarades qui sont restés ont continué le combat après moi, mais on m'a rendu compte par la suite qu'il y en a eu 14 ou 15 qui étaient restés sur le terrain.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie.

Le témoin se retire.

TEMOIGNAGE DE LUCIEN MENSAH

M. Damantang CAMARA : Déclinez votre identité.

M. MENSAH : Mon nom est Mensah Lucien. Je suis Togolais. Je suis venu ici chez mes frères. Je suis maintenant ici au camp pour vérification d'identité.

Alors je passe chaque fois la nuit au poste de police là-bas. Il était vers les 2 heures du matin. Alors j'ai entendu des rafales qui ont passé au-dessus de moi alors que je dormais là-bas. Je me suis levé. Au moment où je me suis levé, il y avait le téléphoniste qui était là-dedans. Il est aussi sorti et est venu sur l'escalier. Moi j'étais levé. Je voulais lui demander ce qui se passait, mais avant qu'il réponde on l'a abattu. J'étais couvert de tout son sang. J'ai couru et suis entré dans la cabine téléphonique où il y avait le sous-officier de permanence. Il avait un pistolet. Il a voulu tirer mais je lui ai dit de ne pas tirer car nous serions tués tous les deux.

Quelques instants plus tard, deux hommes arrivèrent à la porte. Ils ont demandé s'il y avait quelqu'un là-dedans. Nous n'avons pas répondu. Ils ont mitraillé la chambre et le plafond aussi. Puis le plafond est tombé sur nous et la lumière la été coupée. Puis ils se sont retirés.

Nous les avons suivis et nous les avons entendu demander si quelqu'un savait où se trouvait la prison politique. Le garde a dit qu'il ne savait pas. Ils ont commencé par le frapper un peu. Puis il leur a dit qu'elle était là-bas mais qu'il n'en avait pas la clef. Puis, ils lui ont dit de défoncer la porte. Ensuite, ils ont dit aux prisonniers de sortir, mais ces derniers n'ont pas voulu.

En fin de compte, ils sont sortis. Une fois qu'ils ont été dehors, ils leur ont demandé "Qui connaît parmi vous l'endroit où se trouve le 'bloc'?" J'ai entendu un des prisonniers dire qu'il le savait et qu'il allait les y emmener.

Après, on était là-dedans et ils ont continué à tirer jusqu'au matin. Le matin, après que je sois sorti, ils sont venus encore fouiller dans les débris. Ils m'ont amené ici avec les prisonniers. Ils ont déclaré qu'ils avaient débarqué

/...

au nombre de 30 000, qu'ils avaient 23 bateaux de guerre et qu'ils avaient fait prisonniers tout le monde, y compris le Président. Ils nous ont dit à nous qui étions prisonniers que nous étions libres et que nous pouvions rentrer chez nous. Mais moi j'ai eu peur parce qu'il y avait trop de rafales tirées dans les rues, c'est pourquoi je suis resté au camp.

Vers 2 heures de l'après-midi, on a contre-attaqué. Puis nous avons été évacués vers l'hôpital.

Voilà, c'est tout!

Le témoin se retire.

La séance est levée à 18 h 30.

Cinquième séance, tenue au siège du PAIGC, à Conakry,
le jeudi 26 novembre 1970, à 18 h 55.

Personnes entendues :

M. Aristides Pereira, membre du Bureau politique du PAIGC

/...

TEMOIGNAGE D'ARISTIDES PEREIRA

M. PEREIRA : Mon nom est Aristides Pereira, membre du Bureau politique du PAIGC.

Je dois déclarer à la Mission que, dans la nuit du 22 novembre - ou il vaudrait peut-être mieux dire vers 2 ou 3 heures du matin - la garde qui était ici au secrétariat a été surprise par les groupes qui ont débarqué sur la plage qui est en bas; ce qui les a également surpris c'était d'entendre des gens parler portugais. A un moment les gardes ont demandé : "Qui êtes-vous? Que faites-vous ici?", car ils ne reconnaissaient pas les gens. Ils n'ont pas répondu. C'est après cela qu'ils ont commencé à tirer des coups de feu. Les gardes ont été alors convaincus qu'il s'agissait de mercenaires qui venaient de débarquer.

La même chose s'est passée au port. Quelques-uns de nos camarades étaient dans un bateau; ils ont vu s'approcher un petit bateau. Quelqu'un est venu de ce petit bateau et est monté sur l'autre bateau et il parlait avec un autre en portugais. Il a dit : "Il faut vite monter", mais en portugais. Mais ils étaient convaincus que les camarades n'étaient pas alertés, alors dès qu'ils les ont vus, ils ont ouvert le feu contre eux.

Ceci était la première démonstration qu'il s'agissait de Portugais car ils parlaient toujours portugais. Après des combats se sont déroulés ici et au port. On a pu vérifier quelques Européens qui étaient à la tête des groupes et qui, après la riposte de nos camarades, ont été les premiers à rembarquer.

Après nous avons pris quelques armes - qui sont des armes utilisées par les Portugais - des pistolets mitrailleurs G-3, et nous avons remis aujourd'hui aux autorités guinéennes une roquette de bazooka qui a été tirée contre des maisons mais qui, par hasard, n'a pas explosé.

Vous pourrez voir, vous aurez la possibilité de voir que toutes les inscriptions qui sont sur la roquette sont en portugais.

A part ça, nous avons aussi dans nos services d'écoute radio entendu les communications radio entre les groupes qui étaient à terre et les bateaux au large en portugais. Nous avons fait des enregistrements.

/...

Ce sont les faits que je peux vous donner pour vous montrer qu'il s'agit de Portugais.

Si vous avez des questions à poser, je suis prêt à répondre.

Le PRESIDENT (traduction) : Avez-vous écouté l'enregistrement?

Vous avez dit que vous aviez enregistré ces conversations.

M. PEREIRA : Quand?

Le PRESIDENT (traduction) : Après les avoir enregistrées.

M. PEREIRA : Nous pouvons donner une copie des enregistrements à la Mission.

Le PRESIDENT (traduction) : C'est parfait. Je voudrais que vous disiez très brièvement de quoi il s'agissait - sur quoi portait la conversation ou le dialogue qui est enregistré sur la bande en question.

M. PEREIRA : C'est justement le dialogue des opérations militaires entre le PC qui était le bateau et les petits groupes qui étaient à terre. Ils étaient ici et ils demandaient "il faut envoyer des bateaux, il y a des gens ici, etc." et reportaient tout ce qui se passait.

M. KULAGA : Ce dialogue était en portugais?

M. PEREIRA : Oui. Nous entendons parler le portugais chez nous, le portugais de Lisbonne et c'était vraiment le portugais de Lisbonne, ils ont un accent différent.

M. ESPINOSA (interprétation) : Voulez-vous nous dire d'où vous êtes?

M. PEREIRA : Je suis du Cap Vert.

M. MWAANGA (traduction) : Vous avez dit que vous aviez pris part aux combats qui se sont déroulés ici. Vous est-il possible de nous indiquer très sommairement si certains de vos partisans ont été tués; et, dans l'affirmative, quel était leur nombre?

M. PEREIRA : Nous n'avons pas eu de tués; nous avons eu deux blessés. Un qui est hospitalisé et l'autre légèrement blessé. Au port nous avons eu trois morts.

M. MWAANGA (traduction) : Et du côté de l'ennemi?

/...

M. PEREIRA : Ils ont eu deux morts et nous pensons une vingtaine de blessés.

M. MWAANGA (traduction) : Et aucun d'eux n'a été capturé?

M. PEREIRA : Trois, qui ont été remis aux autorités guinéennes.

Vous pouvez voir les dégats qu'ils ont causés ici à toutes ces maisons, au moins six maisons.

M. CAMARA : Est-ce qu'on peut écouter la bande?

M. PEREIRA : Nous ferons deux copies pour demain matin.

M. Abdoulaye TOURE : La roquette portant les inscriptions a été portée à la gendarmerie. La roquette est beaucoup plus précieuse pour nous puisqu'il y a des inscriptions en portugais. Elle a beaucoup plus d'importance.

M. MWAANGA (traduction) : J'ai une dernière question à vous poser. Je suppose qu'ils ont eu la possibilité de s'entretenir avec les hommes qui ont été capturés avant qu'ils ne soient remis aux autorités. Cela est-il exact?

M. PEREIRA : Oui, nous avons parlé un peu, mais ce n'était pas un interrogatoire en forme. Je ne leur ai pas parlé moi-même, c'était des combattants, qui étaient sur place, qui ont parlé avec eux.

Si vous voulez on peut vous les présenter demain, même les camarades qui ont fait des prisonniers.

Si la Mission en exprime le désir, elle peut nous le dire dès maintenant pour que nous prenions les dispositions nécessaires à cet effet.

M. MWAANGA (traduction) : La question que j'allais poser est en fait celle-ci : S'ils leur ont parlé, qu'est-ce que ces gens ont dit qu'ils faisaient là? Pourquoi étaient-ils là?

M. PEREIRA : Ces questions ont été posées par les combattants qui étaient là-bas et non par moi.

M. Abdoulaye TOURE : J'ajoute que ces questions sont très importantes et qu'elles peuvent être portées devant la Commission par les combattants eux-mêmes puisqu'ils ne sont pas morts.

M. MWAANGA (traduction) : Je réserve donc ma question jusqu'à demain.

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Je tiens à vous remercier de votre coopération. La bande que vous avez promis de nous donner devrait être très intéressante.

M. PEREIRA : C'est notre devoir.

La séance est levée à 19 h 15.

Sixième séance tenue à l'Hôtel Gbessia, à Conakry,
le jeudi, 26 novembre 1970, à 20 heures.

Personnes entendues :

M. Michel Lange, ressortissant belge, professeur à l'Institut polytechnique
de Conakry

/...

M. Damantang CAMARA : Nous allons poursuivre l'enquête par l'audition de l'expert belge dont nous vous avons déjà parlé, qui a été un témoin oculaire des événements. Veuillez décliner votre identité.

M. LANGE : Je suis de nationalité belge, je m'appelle Michel Lange et je suis professeur pour l'Education nationale de la République de Guinée; j'enseigne la chimie à l'Institut polytechnique de Conakry.

Le PRESIDENT (traduction) : Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir décrire ce que vous avez vu en ce qui concerne les incidents survenus le 22 novembre 1970.

M. LANGE : Eh bien, le dimanche matin à 3 h 30 j'ai été éveillé par des coups de canon. Je me suis habillé rapidement et je suis sorti pour aller au bar qui se trouve en face de ma maison. J'ai retrouvé là le gérant du bar et le gardien de nuit. Nous nous sommes posé des questions, nous nous demandions ce qui se passait.

Ne sachant ce qui arrivait je suis sorti du bar et me suis dirigé un peu vers la plage. Un peu plus bas que le bar j'ai vu que la case de Bellevue brûlait.

Je suis remonté au bar avertir le gérant et ensuite je suis descendu, mais cette fois jusqu'à la plage.

Arrivé sur la plage j'ai vu des ombres; je me suis caché mais des militaires sont venus me chercher. Ils m'ont emmené près d'eux et m'ont obligé à me coucher sur le sable. Ils m'ont demandé mon nom, ma nationalité et ma profession. Je leur ai répondu et ensuite je les ai questionnés.

Je leur ai donc demandé la raison de leur présence, qui ils étaient et ce qu'ils venaient faire ici. Voici les renseignements que j'ai recueillis :

Ils m'ont déclaré être des mercenaires venus pour faire un coup d'Etat en Guinée. Le but de l'expédition était de tuer M. Cabral mais ils m'ont dit qu'ils ne l'avaient pas trouvé; ils ont dit ensuite qu'ils avaient tué le Président qui dormait dans la case de Bellevue.

Ils m'ont déclaré que ce coup d'Etat - ils ont utilisé ces mots - se faisait pour un général guinéen se trouvant en France. Quant à leur identité ils m'ont dit qu'ils étaient des mercenaires et ont parlé de nationalité italienne, espagnole et sénégalaise. A ce moment-là je me suis étonné de les voir tous noirs, et l'un d'eux s'est frotté le visage et m'a frotté le bras, ce qui a laissé une trace noire. J'ai frotté le bras d'un autre et là il n'y a eu aucune trace. J'ai conclu qu'il y avait certainement des Africains et des personnes déguisées.

Ils m'ont également dit qu'au large il y avait trois bateaux. Au bord de la plage étaient échouées sept à huit barques. Ces barques avaient des moteurs.

J'ai reçu de meilleures explications d'un d'entre eux qui a étudié à l'Université de Louvain, en Belgique.

Quant à leur habillement, ils étaient en uniforme - vert, je crois - un uniforme militaire. Ils portaient non pas un casque mais un chapeau en toile à bords tombants.

En ce qui concerne leur armement : j'ai vu des pistolets-mitrailleurs qu'ils m'ont dit être de fabrication tchèque. Mais, en fait, ce sont exactement les mêmes armes que celles de l'armée guinéenne, donc des pistolets-mitrailleurs soviétiques. J'ai également aperçu un bazooka et plusieurs petits émetteurs-récepteurs.

Dans ces émetteurs-récepteurs, une voix criait constamment, et eux émettaient de temps en temps. C'était alors environ quatre heures. Vers cinq heures-cinq heures et demie - je ne peux préciser car je n'avais pas de montre - j'ai vu un groupe de personnes qui revenaient de la direction de la case de Bellevue. Dans ce groupe, j'ai aperçu des gens en caleçons de bain. A ce moment-là, j'ai cru que c'était une illusion; mais après, j'ai appris que des prisonniers portugais s'étaient échappés de la prison de Bellevue.

Ce groupe de personnes en slip et de militaires s'est embarqué dans les barques à moteur et s'est éloigné. Je crois qu'il y avait environ 50 à 60 personnes.

Vers 6 heures et quart, les personnes près desquelles je me trouvais se sont levées, m'ont rendu les clefs de mon logement, m'ont laissé partir et se sont elles-mêmes éloignées dans les autres barques. A ce moment-là, je suis remonté avertir les gens du Comité. et ensuite on m'a convoqué à la présidence pour témoigner.

/...

L'impression que ces gens m'ont laissée, c'est qu'ils étaient très sûrs d'eux, parce qu'ils faisaient beaucoup de bruit.

Je crois que c'est tout ce que je me rappelle.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie beaucoup. Pourriez-vous me dire en quelle langue s'exprimaient ces personnes?

M. LANGE : Eux parlaient manifestement le portugais. Donc j'ai identifié la langue au "sh" caractéristique que l'on rencontre dans les phrases et à certains mots qu'ils ont prononcés, par exemple "mercenarios"; et, à un moment donné, j'ai demandé une cigarette, ils m'ont répondu : "não poé fumar" - vous ne pouvez fumer - en portugais. Alors pour leur parler, je parlais surtout par signes, maintenant ce militaire qui avait étudié à Louvain a pu m'expliquer plus correctement.

M. JAKOBSON : En français, parce que Louvain est en Belgique?

M. LANGE : Oui.

Le PRESIDENT (traduction) : Vous avez dit que vous aviez estimé dans le noir qu'il y avait une cinquantaine ou soixantaine de personnes dans cette embarcation. Cette estimation tient-elle compte des prisonniers qui s'étaient échappés? Combien de ces personnes étaient, à votre avis, des prisonniers et combien d'entre elles étaient venues par mer?

M. LANGE : Je ne peux pas préciser parce que je n'ai pas fait attention, croyant justement qu'il s'agissait d'une illusion. J'ai compris après mais sur le moment j'ai pensé que c'était des rayons de lune qui éclairaient le buste des gens.

/...

M. JAKOBSON (traduction) : Une autre question à propos de la langue qui était pratiquée : vous avez dit qu'ils recevaient tout le temps des messages par radio et qu'ils parlaient dans un micro. Dans quelle langue s'exprimaient-ils alors?

M. LANGE : Pour les messages radio je pourrais difficilement reconnaître la langue. Non franchement je ne peux, ils parlaient trop vite. Cela ressemblait au langage qu'ils employaient avec moi mais ils parlaient trop vite et je n'ai identifié aucun mot.

M. MWAANGA (traduction) : Ces envahisseurs vous ont-ils posé des questions et, si oui, quelles sortes de questions?

M. LANGE : Aucune question sinon mon identité, mon pays d'origine et ma profession.

M. JAKOBSON (traduction) : Depuis combien de temps vivez-vous dans ce pays?

M. LANGE : Je suis professeur ici depuis octobre 1968. C'est donc ma troisième année.

M. KULAGA : Est-ce que je peux vous poser une question : vous avez parlé de ce mercenaire qui avait étudié à Louvain et qui vous a parlé de bateaux au large et de barques à moteur. Est-ce qu'il vous a dit aussi d'où venaient ces bateaux?

M. LANGE : Non. Ce Portugais qui parlait correctement est venu assez tard. Il a pu m'éclairer un peu sur les renseignements que j'avais recueillis très vaguement des autres. Quelque chose encore que j'ai oublié de mentionner c'est que ces personnes se sont déclarées membres du PAIGC, de la tendance adverse à Cabral.

On parlait essentiellement par signes. Par exemple, pour m'expliquer ceci, ils m'ont dit : "Cabral et ceux qui sont opposés" ... vous comprenez. Alors ils m'ont dit : "Cabral" comme cela; mais il est parti. Le Président dormait et on l'a tué. Vous comprenez.

/...

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais vous poser une question. Est-ce que vous pouvez me dire le chapeau qu'il portait, s'il avait la même couleur que ce sac que je tiens?

M. LANGE : Je ne pourrais pas vous préciser. Je répète qu'il faisait très noir. Je crois que c'était un beige khaki. Je crois, je ne peux pas préciser.

M. M'BAYE : Ils ont dit qu'ils étaient du même parti, vous dites, mais du parti opposé à Cabral?

M. LANGE : Non, mais ils m'ont dit qu'il y a deux tendances et eux font partie de la tendance adverse à Cabral. Mais ils ont dit qu'ils étaient du PAIGC.

M. ESPINOSA (interprétation) : J'ai deux questions à poser. Vous êtes-vous senti en danger à un moment quelconque? Deuxièmement, vous ont-ils jamais menacé ou ont-ils tiré des coups de feu pendant qu'ils étaient avec vous?

M. LANGE : Ils m'ont menacé une seule fois, c'est quand ils m'ont trouvé. Ils m'ont mis en joue. Mais voyant, je suppose, mon accoutrement, - j'étais en short avec une petite chemise, je ne portais rien - ils se sont rendus compte que je n'étais pas dangereux. Par la suite, ils ne m'ont jamais menacé. Je dois dire qu'ils ont été absolument corrects. On a demandé s'ils ont tiré. Ils n'ont pas tiré pendant que j'étais là, ceux qui étaient près de moi. Je crois que c'étaient des gens qui gardaient des barques.

M. KULAGA : Je voudrais demander une précision. Je ne sais si vous pouvez vous-même, Monsieur le professeur, répondre. Mais le PAIGC, est-ce qu'il y a cette tendance opposée à Cabral, comme vous l'avez dit? C'est un parti qui existe en Guinée dite portugaise ou quoi?

M. LANGE : Je connais l'existence du PAIGC, mais je ne connais absolument pas l'existence de deux tendances ou même de plusieurs tendances. Je ne connaissais pas.

M. CONDE : Est-ce que le fait de déclarer "Moi, PAIGC", ne voulait pas dire qu'ils essayaient de s'identifier aux Portugais, parce qu'ici les combattants portugais étaient généralement connus comme les membres de ce parti?

M. LANGE : Les mercenaires m'ont déclaré appartenir au PAIGC. Je ne peux pas vérifier. La seule chose que je sais, c'est qu'ils parlaient portugais.

M. ESPINOSA (interprétation) : A part le mot "mercenarios", en avez-vous reconnu d'autres?

M. LANGE : Non, "mercenarios". Ils ont demandé la "casa", puis ils ont fait signe d'où je venais en disant "la casa". J'ai compris qu'ils demandaient si j'habitais là. Puis "Nao pode fumar" et surtout, ce qui est caractéristique et qui le différencie de l'espagnol et de l'italien, ce sont les sons "sh" abondants dans les phrases.

M. MWAANGA (traduction) : Pouvez-vous nous dire de nouveau combien de navires vous avez vus de vos propres yeux, Monsieur le professeur? Quelle était la taille de ces navires : s'agissait-il de petits navires, de navires moyens ou de gros navires?

M. LANGE : Le nombre, je le répète était 7 ou 8. Maintenant, je le répète, il faisait très sombre et j'ai vu des formes d'embarcations. Mais dire même si c'était des pneumatiques, en bois ou métallique, je ne sais pas. Je n'en sais rien. Je n'ai même pas vu qu'ils avaient des moteurs. C'est quand ils ont démarré que j'ai entendu le bruit des moteurs, mais je ne pouvais pas distinguer correctement les barques.

M. ABDOULAYE TOURE : Je voudrais savoir si la marée était haute ou si elle était basse?

M. LANGE : Le tout serait de calculer. Le lendemain, lorsque je suis retourné vers 13 heures, les traces de pas n'étaient pas encore effacées. Alors, probablement, la mer descendait et quand la mer remontait maintenant, elle était sur le point d'effacer les traces de pas à l'endroit où les barques étaient entassées. Donc, à midi et demie, 13 heures même, le lendemain, les traces de pas autour de l'entassement des barques étaient encore là.

M. KULAGA : Avez-vous entendu quoi que ce soit des conversations entre les militaires et les prisonniers politiques qui avaient été libérés par ces militaires?

/...

M. LANGE : Non, les seuls mots que j'ai pu reconnaître sont ceux que j'ai cités et que j'ai entendus dans la conversation des personnes qui se trouvaient près de moi. J'ai identifié le "sh", mais je n'ai rien compris du tout. Maintenant ces prisonniers, ceux dont j'ai su après que c'était des prisonniers libérés, je n'ai rien compris de ce qu'ils disaient. Ils faisaient beaucoup de bruit aussi. J'ai entendu, mais je n'ai rien compris du tout.

M. CONDE : Ces prisonniers étaient des Blancs ou des Noirs?

M. LANGE : Ces prisonniers, je vous le répète, j'ai cru que c'était une illusion, quand je les ai vus, j'ai cru que c'était des Chinois. C'est tout. Après, je me suis dit : non, c'est une illusion, mais j'ai cru voir des Chinois en slip.

Il y a une chose essentielle, c'est qu'il faisait très sombre et qu'en plus il y avait de la brume. C'était très difficile de voir les couleurs ou d'identifier même les traits des personnes. C'était très difficile.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le professeur, de l'esprit de coopération dont vous avez fait preuve en nous apportant votre témoignage et en répondant à nos questions.

La séance est levée à 20 h 30.

/...

Septième séance, tenue au Palais du peuple, à Conakry,
le vendredi 27 novembre 1970, à 9 h 25.

Personnes entendues :

Le Dr Deltcho Deltchev, ressortissant bulgare, docteur en médecine
Le Dr Dimo Dimov, ressortissant bulgare, docteur en médecine
Le Dr Emil Dimov, docteur en médecine
S. Exc. M. Salim S. Rashidi, ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie
Mlle Miriam Makeba
M. Stokeley Carmichael
S. Exc. M. **Hasimbegovic Selmo**, ambassadeur de Yougoslavie
S. Exc. M. Boris Milev, ambassadeur de Bulgarie
Le Dr Trefon Tekov, docteur en médecine
Le Dr Juliette Abadjieva, docteur en médecine
S. Exc. M. Bohuslav Malek, chargé d'affaires de Tchécoslovaquie
M. Vlado Stravala
Le Dr Zahradnicek, docteur en médecine
S. Exc. M. Anatoli Ratanov, ambassadeur de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques
S. Exc. M. Osman Ali Assal, ambassadeur de la République arabe unie
S. Exc. M. Imre **Sztanronier**, ambassadeur de Hongrie
S. Exc. M. Oscar Oramas Oliva, ambassadeur de Cuba
Le Dr Blas Ledesma, docteur en médecine
S. Exc. M. Sorsoh Conteh, ambassadeur de la Sierra Leone
S. Exc. M. Gunther Fritsch, ambassadeur de la République démocratique
allemande
M. Heiner Schmid, deuxième secrétaire à l'Ambassade de la République
démocratique allemande
S. Exc. M. **Ernest Schmid**, chargé d'affaires de Suisse
S. Exc. M. Paul Grégoire, chargé d'affaires de Belgique
S. Exc. M. Amadou Lamine Diallo, ambassadeur du Sénégal
M. Babacar N'Diaye, conseiller à l'Ambassade du Sénégal
S. Exc. M. Peter Afolabie, ambassadeur du Nigéria
S. Exc. M. Albert W. Sherer, Jr., ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique
S. Exc. M. Hans Christian Lankes, ambassadeur de la République fédérale
d'Allemagne
M. Vasco **Cabral**, membre du Bureau politique du PAIGC
M. Mateus **Correira**, membre du PAIGC
M. Irenio Nascimento Lopes, membre du PAIGC
M. Mohamed Hasan Adami, premier secrétaire à l'Ambassade d'Indonésie
M. Mouzaffar Koubrously, ministre-conseiller et chargé d'affaires de Syrie

M. Damantang CAMARA (interprétation) : Messieurs, nous allons reprendre nos réunions. Comme il a été convenu que nous entendions quiconque peut témoigner sur les événements, le Ministre des affaires extérieures a pensé qu'il serait utile d'adresser une note diplomatique à toutes les ambassades représentées ici, invitant celles qui le souhaitent à venir s'entretenir avec la Mission. Un certain nombre d'ambassades sont représentées ici, et nous en avons la liste. Nous allons vous donner lecture de cette liste, et vous déterminerez la manière dont vous voulez leur poser des questions.

Il y a également trois médecins qui ont eu à s'occuper et à prendre soin des blessés qui ont été faits prisonniers. Ils ont pu, je crois, voir le genre de personnes dont il s'agissait et la nationalité à laquelle ils appartenaient. Si, plus tard, d'autres ambassadeurs venaient, nous les ajouterions à la liste.

Nous pourrions peut-être commencer par les médecins, parce qu'ils doivent retourner à leurs occupations; ils ont quelques cas urgents à voir.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie messieurs. Je vous suis très reconnaissant de votre coopération et je suis prêt à suivre votre suggestion tendant à ce que nous commençons par entendre les médecins.

TEMOIGNAGE DU DR DELTCHO DELTCHEV

Le PRESIDENT (traduction) : Nous vous souhaitons la bienvenue, docteur, et nous vous remercions de votre concours. Voudriez-vous commencer par faire une déclaration et nous serons peut-être amenés à vous poser ensuite quelques questions?

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : Quelle déclaration? Je suis venu comme témoin des événements qui ont eu lieu en Guinée.

Le PRESIDENT (traduction) : Ce dont je pensais vous pourriez nous faire part, c'est de ce que vous avez vu lorsque les blessés vous ont été amenés : quelles sortes de blessures avaient-ils? Comment les avez-vous soignés? Parlaient-ils? Si oui, que vous ont-ils dit?

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : La chose s'est produite le samedi - la nuit du samedi au dimanche - à environ trois heures du matin. J'ai été réveillé par des tirs de canons, de pistolets, de fusils et d'armes automatiques. Cela a continué jusqu'au matin.

(Le Dr Deltchev)

Le matin, dimanche matin, vers six heures ou six heures et demie - à propos, il y a un cimetière près de l'endroit où j'habite - c'est là que le bruit des coups de feu était le plus violent.

J'ai alors vu ceux qui avaient déjà été faits prisonniers. Ils avaient les mains en l'air, et ils portaient des uniformes vert sombre. Trois ou quatre personnes sont passées devant nous. Je ne sais pas où on les envoyait, mais j'ai compris que c'était des personnes qui étaient venues - mêlées à une espèce de complot.

Vers huit heures, bien que ce jour-là, je ne fus pas censé aller à l'hôpital, j'ai pris l'initiative de m'y rendre.

Là, j'ai trouvé plusieurs blessés, surtout des militaires guinéens, et toute la journée, j'ai travaillé dans mon cabinet à opérer les blessés.

Le PRESIDENT (traduction) : Avez-vous soigné d'autres blessés, à part les Guinéens?

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : Ce jour-là, je n'ai eu que des Guinéens, mais depuis hier, ils m'ont donné quelques blessés dont ils m'ont dit que c'étaient des ressortissants de la Guinée (Bissau).

Le PRESIDENT (traduction) : Vous n'avez pas encore eu l'occasion de soigner des gens d'autres nationalités que des personnes de Guinée (Bissau)?

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : J'ai eu à soigner un expert étranger d'origine italienne, qui est habituellement en poste ici.

M. MUAANGA (traduction) : Docteur, pourriez-vous évaluer, de façon très approximative, le nombre des blessés qui étaient, à votre avis, à l'hôpital au moment où vous-même y étiez?

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : Le premier jour?

M. MUAANGA (traduction) : Oui.

/...

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : Je ne suis pas absolument sûr, mais je crois qu'il y avait environ 40 blessés le dimanche matin vers 8 h 30.

M. JAKOBSON (traduction) : Puis-je vous demander, docteur, votre nationalité?

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : Je suis bulgare.

M. KULAGA (interprétation) : Pouvez-vous me dire combien vous avez soigné de blessés appartenant aux forces qui ont attaqué?

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : Ainsi que je l'ai déjà déclaré, ce jour-là - car je dois préciser que notre hôpital comporte deux sections de chirurgie, et que j'appartiens à la section qui n'était pas de service ce jour-là. En tout état de cause, étant donné que je m'étais rendu à l'hôpital, j'ai aidé à soigner certaines personnes; mais la plupart d'entre elles ont été soignées par l'autre section, qui était de service ce jour-là.

M. MWAANGA (traduction) : Pouvez-vous nous dire quelle langue parlaient les gens dont vous avez dit qu'ils étaient de Guinée (Bissau)? Est-ce avec vous qu'ils parlaient?

Le Dr DELTCHEV (interprétation) : Le blessé qui est venu à notre cabinet, hier, n'a pas encore repris connaissance. Il est blessé à la tête et somnole, et il ne parle pas.

Le PRESIDENT (traduction) : Merci docteur, de votre coopération.

Le témoin se retire.

TEMOIGNAGE DU DR DIMO DIMOV

Le Dr DIMOV (interprétation) : Je suis le docteur Dimo Dimov. Je suis docteur en médecine et je travaille ici, à Conakry, à l'hôpital Ignace Deen. J'ai deux enfants; je suis de nationalité bulgare. Je travaille en Guinée depuis 1967.

La nuit où les événements se sont produits, j'étais chez moi et le 22 novembre, à environ trois heures du matin, j'ai entendu de bruyants coups de feu près de ma maison, qui se trouve à côté de l'hôtel de France. Je suis sorti sur le balcon pour voir ce qui se passait, mais tout était noir. J'ai vu les mitraillettes tirer près du port de pêche - on l'appelle le port de pêche; il est près de l'immeuble Boulbinet - c'est le grand immeuble de dix étages. Je n'ai pas reconnu les personnes qui tiraient, mais j'ai vu les éclairs des mitraillettes et des fusils automatiques.

Les tirs les plus violents semblaient venir d'un endroit appelé "petites îles" - c'est ainsi qu'on les appelle ici - devant le vieux square du Musée national. C'est une péninsule.

M. M'BAYE (interprétation) : C'est un centre d'information.

Le Dr DIMOV (interprétation) : J'ai également vu la lueur des bombes, et j'ai pu voir des bateaux. Je ne savais pas si c'étaient les bateaux des pêcheurs qui ramènent le poisson à trois heures du matin, ou si c'étaient des bateaux d'une autre origine. Mais à un moment donné, en face d'une certaine île, j'ai vu se profiler la silhouette - l'ombre - d'un bateau, que je n'ai pas pu distinguer.

Je n'ai pas pu voir cela plus de cinq minutes, parce que les balles ont commencé à pleuvoir autour de moi. Elles sifflaient, et certaines sont venues s'écraser contre le mur; aussi ai-je dû rentrer pour me mettre à l'abri.

Au moment du premier coup de feu que j'ai entendu, mon climatiseur s'est arrêté. J'en ai conclu qu'il n'y avait pas d'électricité, et j'ai essayé d'allumer mais la lumière n'a pas marché. Je suis resté dans mon salon près du mur, et j'ai entendu les tirs se poursuivre du côté de l'hôtel de France, qui est à 300 mètres de chez moi, et également sur les îles qui se trouvent à gauche, près de la côte - près de l'océan.

/...

Mes enfants - et surtout la petite fille de quatre ans - ont commencé à pleurer à cause du bruit fracassant des coups de feu, et je les ai conduits dans la salle de bain parce qu'il y a deux murs dans la salle de bain, l'un devant l'autre, et que ceci pouvait permettre d'empêcher qu'ils soient atteints par des balles.

Les coups de feu ont continué jusqu'au dimanche matin. Ils diminuaient parfois d'intensité, pour reprendre ensuite de plus belle. Dès les premiers instants, il m'est apparu clairement que les coups de feu en provenance de la mer étaient beaucoup plus nourris que ceux qui partaient du rivage vers la mer.

Plus tard - je ne sais pas exactement quelle heure il était, mais il faisait déjà jour - les coups de feu partant du rivage vers la mer se sont faits plus nourris. Vers 7 h 30 ou 8 heures moins le quart, j'ai vu quelques militaires guinéens passer avec des prisonniers, qui portaient des uniformes nettement différents de ceux que l'on voit ici : ils étaient vêtus de cette chemise vert sombre et chaussés de bottes qui leur arrivaient aux genoux. C'est très différent de ce que les soldats guinéens portent ici. Et j'ai vu trois prisonniers avec des soldats guinéens, ils avaient les mains au-dessus de la tête - la tête des trois prisonniers - et marchaient à environ 10 mètres l'un de l'autre.

En face de ma maison, il y a un cimetière abandonné; le dimanche matin, vers 8 heures, de violents coups de feu ont été entendus entre les tombes. Vers 8 heures du matin, un expert des Nations Unies, le Dr Popovitch, qui est de nationalité bulgare, a téléphoné et a dit qu'un médecin yougoslave, le Dr Demitch, était grièvement blessé.

Je suis descendu du premier étage de ma maison dans la cour, et de là j'ai appelé la femme du Yougoslave et je lui ai demandé de venir me donner des nouvelles.

Elle m'a dit que sa maison, qui est à Minière, près de Bellevue, avait été attaquée, qu'il y avait eu des coups de feu à deux reprises, que sa fille était morte, et que le docteur lui-même, sa femme et une autre petite fille, étaient blessés. Elle m'a demandé si je pouvais aller à l'hôpital pour m'occuper d'eux, parce qu'il n'y avait pas de médecin là-bas.

Etant donné que je suis médecin, je n'ai pas hésité, en dépit des coups de feu qui étaient tirés de toutes parts, à prendre la route de l'hôpital. J'ai essayé, étant donné que ma voiture n'était pas venue, d'entrer en contact avec l'hôpital pour obtenir une ambulance, mais il n'y avait pas de liaison téléphonique avec l'hôpital.

Pour ne pas perdre de temps, je suis de nouveau descendu dans la cour pour essayer de trouver quelqu'un qui me conduirait à l'hôpital. Je n'ai pas réussi, mais à ce moment une voiture - une Volkswagen 1600-TS - qui appartient à un ressortissant bulgare qui est mécanicien-dentiste à l'hôpital, a pénétré dans la cour.

Heureusement, il y avait dans la voiture un ressortissant bulgare qui est médecin et qui est en Guinée depuis une semaine seulement. Il avait été désigné pour travailler en Guinée à Kankan, mais il n'avait pas encore pris ses fonctions.

Nous avons tous trois pris la route qui mène à l'hôpital Donka. Nous avons emprunté la route de la corniche - le boulevard du bord de mer. C'était en effet le chemin le plus court. Après le premier tournant, près de l'hôpital Ignace Deen - c'est le premier hôpital - on nous a tiré dessus des rochers qui se trouvent dans la mer. J'ai demandé au mécanicien-dentiste, qui conduisait, d'accélérer. C'est là que les tirs étaient les plus nourris, exactement en face de l'hôpital. Ces tirs venaient manifestement des rochers se trouvant dans la mer, et étaient dirigés vers le rivage. En raison de la vitesse à laquelle nous allions, je n'ai pas pu distinguer ceux qui tiraient.

Après avoir roulé pendant dix minutes, nous sommes arrivés en face du camp Samory. La route était complètement déserte; il n'y avait pas de circulation - pas de voitures, pas de piétons.

Avant que nous n'arrivions à la porte du camp, j'ai demandé au conducteur de ralentir et nous n'allions pas à plus de 20 km à l'heure. J'ai fait ceci pour pouvoir déclarer, au cas où nous serions arrêtés, que j'étais médecin et que je me rendais là-bas pour offrir mon aide.

Juste en face de la porte du camp, notre voiture a été arrêtée par cinq personnes armées jusqu'aux dents. Trois d'entre elles se sont dirigées vers la voiture. Des trois personnes qui se sont dirigées vers la voiture, une pouvait parler un peu de français, mais si mal que je ne comprenais pas ce qu'elle demandait. En même temps, j'ai vu qu'il y avait derrière le mur trois personnes qui braquaient des fusils dans notre direction; non pas des mitraillettes, mais des fusils automatiques. Je suis absolument certain que les trois personnes armées de fusils automatiques qui se trouvaient derrière le mur portaient des uniformes différents de ceux dont étaient revêtues les personnes qui m'ont arrêté. Ceux qui se trouvaient

derrière le mur étaient habillés exactement des mêmes uniformes vert sombre que ceux portés par les prisonniers que j'ai vus.

Une des trois personnes qui m'ont arrêté - je lui ai montré ma trousse médicale et mon stéthoscope, parce que j'ai compris qu'il se passait quelque chose d'anormal; je lui ai également montré l'appareil servant à mesurer la tension artérielle et les divers autres instruments que je garde dans ma trousse et je lui ai dit que j'étais un médecin allant soigner les blessés. Un de ceux qui avait arrêté notre voiture est rentré à l'intérieur du camp. Il n'est pas resté longtemps - cinq secondes tout au plus - puis il est ressorti; et d'un geste - il n'a rien dit - d'un geste il nous a fait comprendre que nous pouvions continuer.

Les militaires du camp Samory, où nous avons été arrêtés, n'ont pas tiré quand la voiture est passée.

A 20 mètres environ en dehors du camp se trouvent un terrain vague - je ne sais pas l'utilisation qu'ils en font - et un mur; et près de ce mur nous avons vu un camion qui était presque complètement renversé; et de la cour, on nous a tiré dessus. Je n'ai pas vu ceux qui tiraient, mais je pouvais entendre les balles venir s'écraser contre le mur.

Ici, juste en face de vous (montrant de la main), on tirait depuis les rochers qui sont dans la mer en direction de la route et des bâtiments. J'ai demandé au chauffeur de prendre la route qui passe devant le Palais du peuple, parce que je pensais qu'il serait plus dangereux de prendre la route de Donka.

En allant vers le Palais du peuple, qui est le bâtiment où nous nous trouvons actuellement, nous avons été arrêtés à deux ou trois reprises par des hommes armés; mais il n'y a pas eu de difficultés, parce qu'il s'agissait de militaires guinéens, qui nous ont laissés passer très rapidement lorsque j'ai montré ma trousse de médecin, sans demander nos passeports ni faire de difficulté, alors que nous avons vu qu'ils retenaient d'autres voitures pendant plus longtemps que nous.

De l'autre côté du bâtiment, soit en face du bâtiment où il y a un pont, on tirait des deux côtés de la route. Je ne pourrais pas dire qui était en train de tirer, parce qu'il y a beaucoup de végétation à cet endroit, mais il s'agissait bien d'une fusillade - à chaque coup correspondait un autre coup. On tirait d'un côté, puis, de l'autre, on ripostait.

Lorsque nous étions à 500 mètres environ de l'hôpital, j'ai dit au chauffeur d'aller à toute vitesse jusqu'à l'hôpital, parce que je me rendais compte que nous ne devions pas revenir en arrière, malgré la fusillade, étant donné qu'il n'y avait pas de médecin à l'hôpital et que nous voulions nous occuper des blessés.

Quand j'ai pénétré dans la pièce faisant face au pavillon de chirurgie, j'ai vu des gens étendus sur le sol - il y en avait plus de 15 - et des infirmiers guinéens en train de donner les premiers soins aux blessés. J'ai aussi découvert qu'il y avait deux médecins bulgares dans l'hôpital. L'un était un chirurgien - je ne sais pas comment ni par quel moyen ils étaient parvenus à l'hôpital. L'un est un chirurgien dont le nom est Trefon Tekov, et l'autre s'appelle Maurice Ganef, et il est médecin généraliste.

Le chirurgien qui m'accompagnait et moi avons commencé à soigner les blessés qui étaient par terre et ceux qui étaient couchés dans des lits. Certains blessés avaient été mis sur le sol parce qu'il n'y avait pas de lits pour eux. Quand nous avons commencé à soigner les blessés, j'ai vu le médecin yougoslave, dont je vous ai déjà parlé, le Dr Dimitch. Il était à peine conscient. Il avait de multiples blessures au pied gauche et sur une moitié du visage, qui avait été atteinte par des éclats de grenade à main.

Nous avons commencé par lui immobiliser le pied, parce qu'il n'y avait pas d'électricité pour faire une radiographie, mais nous avons pensé qu'il avait une fracture et c'est pourquoi nous avons immobilisé le pied. Après cela, nous lui avons fait une piqûre et il a repris connaissance. Il voulait me faire le triste récit de ce qui s'était passé le matin chez lui, mais je lui ai dit de ne pas parler pour ne pas gaspiller ses forces.

Malgré tout, il a parlé un peu et m'a dit que jusqu'à trois heures du matin il était resté en la compagnie de quelques experts - un Polonais et un ressortissant de la République fédérale d'Allemagne pour fêter un anniversaire de mariage - je ne sais plus s'il s'agissait de dix ou quinze ans de mariage.

Le PRESIDENT (traduction) : Juste un point, Docteur : voudriez-vous nous dire combien de personnes vous avez soignées, de quelle nationalité elles étaient et quelles sortes de blessures elles avaient reçues.

/...

Le Dr DILOV (interprétation) : A l'hôpital de Donka, il y avait environ 15 personnes. Elles ne portaient pas de vêtements. Je ne sais - j'ai supposé qu'il s'agissait de Guinéens. De toute façon, c'était dimanche matin, à 8 heures, et elles ne portaient que des sous-vêtements; naturellement, je leur ai donné les premiers soins. Je ne leur ai pas demandé d'où elles venaient. Comme médecin, mon devoir est de soigner tout le monde; c'était aux fonctionnaires du gouvernement de trouver plus tard s'il s'agissait d'amis ou d'ennemis, et c'est pourquoi je ne leur ai pas demandé d'où elles venaient. Je me suis contenté de les soigner.

Si vous me le permettez, je voudrais vous donner quelques renseignements supplémentaires sur ce qui s'est passé. Je n'en ai que pour trois minutes.

Après cela, j'ai emmené le docteur yougoslave à l'Ambassade de Yougoslavie, où sa femme et son deuxième enfant avaient été transportés; j'ai trouvé le corps de son autre fille dans une voiture à l'ambassade. J'ai vu sa femme, qui était blessée à la tête, au cou et qui avait la clavicule cassée; la fille était blessée plus légèrement.

Quant au corps de l'autre fille, il n'avait pratiquement plus de tête : elle avait été en quelque sorte écrasée par un obus. J'ai également tâté la poitrine, et j'ai vu qu'elle était comme un sac avec quelque chose dedans, mais qu'il n'y avait plus de côtes; elles avaient été également détruites par l'impact.

Après, j'ai téléphoné à la maison pour prendre des nouvelles, savoir comment allait ma famille. Et ma femme, qui est aussi docteur, m'a dit que notre ambassade avait téléphoné qu'il y avait un fort tir et que deux Allemands étaient tombés devant l'ambassade. Je n'ai pas répondu à ma femme que j'étais allé de nouveau à côté de Donka où se trouve notre ambassade. J'ai écouté le tir partout là-bas. A côté de Donka, il y a beaucoup d'agglomérations, de petites maisonnettes, avec beaucoup de verdure. Là-bas, ça tirait de tous les côtés. J'ai pris une ambulance - j'ai abandonné la volkswagen - j'ai pris l'ambulance pour me défendre et me distinguer et je suis allé de nouveau à côté de notre ambassade, à Donka, pour voir les Allemands qui étaient blessés.

Je suis allé à l'ambassade. Là-bas il y avait les tirs. En face, il y a deux villas de Guinéens et, à côté, au coin, se trouve la villa, je pense, des représentants de l'Allemagne démocratique. A l'ambassade ils ont dit : ils sont gravement blessés et on les a transportés à l'hôpital. Je suis resté parce qu'il n'y avait pas de blessé dans notre ambassade, où il y avait le tir. J'ai actionné la sirène de l'ambulance et j'ai mis le signal de danger puis j'ai quitté l'ambassade pour aller de nouveau à Donka.

Devant le camp, en face de Donka, quand j'ai quitté le virage de notre ambassade, il y avait les soldats. Je suis absolument sûr qu'ils n'étaient pas Guinéens. Ces soldats étaient, je suppose, Portugais; ils étaient bien armés, avaient des mitraillettes qu'ils ont pointées vers l'ambulance. Ils étaient cachés derrière un mur et ils ont posé le poing sur la gâchette, mais ils n'ont pas tiré.

Nous sommes passés sans complication ici et, juste en face du Palais du Peuple, j'ai vu moi-même, en plein jour, trois bateaux qui n'étaient peut-être pas éloignés à plus de deux milles marins d'ici. Ces trois bateaux étaient des bateaux militaires, c'était absolument sûr parce que, moi, je suis né et j'ai grandi au bord de la mer, en Bulgarie, et je peux distinguer les bateaux militaires et les bateaux de transport.

/...

Je suis absolument sûr que c'était des bateaux militaires qui étaient en face du Palais du peuple. Ils étaient trois.

Si la mission des représentants de l'ONU est intéressée, je peux, avec leur permission, leur raconter le grand tir le lundi soir et surtout celui de lundi matin autour de notre immeuble. Il y avait des cartouches que les représentants de l'ONU peuvent venir voir dans l'immeuble. Le tir venait de la mer, était dirigé vers les côtes. Il a commencé vers minuit, juste comme les lumières étaient éteintes à partir de minuit le dimanche et entre lundi et mardi. Le tir dura jusqu'au matin. Des grenades sont tombées. Ce qui était le plus intéressant pour la mission c'était le lundi à quatre heures de l'après-midi juste en face de notre immeuble : il y avait deux bateaux de commerce de je ne sais quelle nationalité. C'était vers quatre heures de l'après-midi, j'étais au cinquième étage, chez un docteur, bulgare aussi. Devant nous, tout était calme, il n'y avait pas de tir et sur la mer seulement les deux bateaux dont j'ai parlé. Et tout d'un coup, nous avons été très étonnés en entendant une bombe qui était tombée du premier bateau qui était le plus proche de nous, c'est-à-dire des côtes. Après cela, une deuxième bombe est tombée et on a vu l'eau jaillir à cinq mètres de hauteur comme un jet. Cette chose a attiré notre attention.

Cette chose a attiré notre attention pour voir ce qui se produisait et, à ce moment, j'ai dit au docteur qu'il y avait quelque chose de très étrange ici; c'était le premier bateau et la bombe est tombée à côté de lui deux fois. Il a pris le large pour quitter la côte. En face de lui, il y avait encore un bateau, plus loin, je ne peux pas dire, peut-être à un kilomètre, un kilomètre et demi, mais derrière ce bateau que l'on distinguait bien depuis le matin - c'était le bateau commercial - j'ai vu quelque chose d'étrange qui se serait soulevé de la mer; et, au premier moment, j'ai pensé que la bombe tombait sur le bateau et qu'il allait couler dans la mer et j'ai dit au docteur : "La bombe a attrapé le bateau et ils sont en train d'avoir un accident". Peu après, ce qui était étrange, quand le bateau tombait dans la mer, derrière cela sortait comme ça (apparemment, le témoin donne une indication par gestes). Peut-être quelques secondes après, cette chose a disparu et on a bien distingué

/...

derrière le bateau commercial, le troisième bateau qui, je suis absolument sûr, était le bateau militaire avec différentes choses qui étaient des canons militaires.

Le premier bateau a pris le large et s'est éloigné, et le troisième - qui était le bateau militaire - était toujours caché derrière le deuxième bateau commercial. Après cinq minutes de manoeuvres, il y avait un moment où on voyait le bateau du côté gauche après on le voyait du côté droit, parce qu'en face de nous c'était le bateau commercial immobile.

Le PRESIDENT (traduction) : Avez-vous pu identifier le navire de guerre? Portait-il un nom que vous pouviez voir de loin?

Le Dr DIMOV : Non, je ne pouvais pas le distinguer, parce que c'était trop loin. Si j'avais eu des jumelles, j'aurais pu distinguer, mais le bateau était assez loin pour distinguer certains chiffres ou certains noms. Le bateau était mince et long; au centre, il y avait quelque chose comme pour tirer, et derrière, ce n'était pas comme le bateau commercial, c'était une grande courbe et le steward l'avait présenté comme un bateau large avec, au centre, les coupoles. Il n'y avait pas les mâts pour charger et décharger les marchandises.

Après, le bateau est allé derrière les îles Kassa, qui se trouvent en face de Conakry, pour revenir de nouveau, et après il s'est subtilisé vers la mer.

Je n'ai pas vu le bateau tirer vers la côte.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie, Docteur; les autres membres de la Mission ont-ils des questions à poser?

M. MWAANGA (traduction) : Docteur, vous avez dit à un certain moment que lorsque vous conduisiez l'ambulance, des militaires ont tiré sur vous et que vous avez supposé qu'il s'agissait de militaires portugais. Pourquoi avez-vous supposé qu'il s'agissait de militaires portugais?

/...

Le Dr DIMOV : Je vous ai dit que juste du côté du camp qui se trouve en face de Donka, ils n'ont pas tiré sur l'ambulance. J'ai vu les trois personnes armées, derrière les portes, avec les mitrailleuses; j'ai bien dit qu'ils n'ont pas tiré sur l'ambulande, comme ils n'ont pas tiré sur la Volkswagen. Mais les tirs étaient des deux côtés, en face du camp et en face des maisons, dans la verdure.

M. KULAGA : Docteur, vous avez dit, à un certain moment, que vous aviez vu un spectacle étrange - je crois que c'était la formule que vous avez employée - un bateau qui semblait se soulever ou couler dans la mer et qui a disparu à un certain moment.

Comment pourriez-vous décrire ceci? Parce que cela me semble une description d'un sous-marin qui se serait élevé et aurait replongé dans la mer.

Le Dr DIMOV : Pour dire la vérité, je vais vous dire encore une fois que je ne peux absolument pas dire si c'était un sous-marin. Premièrement j'ai eu peur qu'un bateau de commerce ait été attiré par le tir d'une bombe et soit tombé dans la mer parce qu'il y avait des choses qui étaient montées sur le bateau et il y avait des choses étranges. Le bateau est comme ça et l'autre est comme ça.

La silhouette est connue, oui la silhouette est connue mais il y avait peut-être une certaine imagination ou quelque chose que le bateau est incliné comme ça et en train de tomber dans la mer. Je ne peux pas dire si c'était un sous-marin, mais trois ou quatre minutes après on a bien distingué le troisième bateau, c'est-à-dire qu'il y avait deux bateaux derrière le bateau de commerce. Et je suis absolument sûr que c'était un bateau, un troisième bateau. C'était très étrange, parce que la mer était vide, il y avait seulement deux bateaux et à un certain moment il y a eu un troisième bateau. Je ne peux pas dire - je ne suis pas un spécialiste - si c'était un sous-marin, mais je peux dire clairement qu'il n'y avait pas trois bateaux, il n'y avait que deux bateaux de commerce et à un moment j'ai vu une chose étrange et après un troisième bateau.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie beaucoup, Docteur. La mission vous est très reconnaissante du concours que vous lui avez apporté.

Le témoin se retire.

M. Damantang CAMARA : La procédure me semble devoir être très longue. Il y a eu beaucoup d'ambassadeurs qui attendent et pour qu'ils ne s'impatientent pas, je crois que vous pourriez peut-être formuler un certain nombre de questions, éventuellement succinctes, qu'on pourrait leur soumettre immédiatement. Nous pourrions accorder trois à cinq minutes aux ambassadeurs car nous allons entendre en second le docteur.

Aussi, si vous le voulez, nous pourrions inscrire sur cette feuille deux ou trois questions auxquelles nous leur demanderons de répondre. Nous ferions circuler ces questions et cela permettrait à chacun de savoir à quoi s'en tenir. Cela nous permettra, je crois, de faire une économie de temps. Je crois devoir vous rappeler que nous avons affaire à des diplomates. Il nous faut agir avec correction à leur égard, ne pas leur poser de questions insidieuses et je demanderais à la Mission d'avoir à leur égard l'attitude qui s'impose. Je dois vous dire qu'ils sont venus ici de leur plein gré apporter leur contribution à la Mission d'enquête pour que la vérité soit établie. Aussi, pendant que le docteur va faire sa déposition, je demanderai aux chefs des délégations de bien vouloir mettre au point deux ou trois questionnaires que nous aurons le temps, je l'espère, de distribuer aux ambassadeurs.

Si vous êtes d'accord avec moi, nous accorderons cinq minutes à chacun d'eux afin qu'il ne soit dit ici que l'essentiel.

Nous avons encore une assez longue distance à parcourir.

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, je vous suis reconnaissant de votre suggestion. Comme vous l'avez très justement fait observer, nous ne voulons pas poser de questions qui soient embarrassantes; mais je suggère, si les autres membres de la Mission sont d'accord, que, quelle que soit la déclaration que les ambassadeurs aient à faire, elle soit limitée à cinq minutes et que cinq autres minutes soient consacrées aux questions; on pourrait d'ailleurs ne pas consacrer cinq minutes aux

/...

questions mais seulement deux. Mais même si le témoignage de chaque personne ne prend que dix minutes, cela fera quand même 100 minutes, soit près de deux heures.

M. Damantang CAMARA : Oui.

TEMOIGNAGE DU DR EMIL DIMOV

Le PRESIDENT (traduction) : Nous tenons à souhaiter la bienvenue au témoin suivant. Nous le prions de bien vouloir nous faire un bref exposé au sujet des patients qu'il a soignés, nous dire de quel genre de blessures ils souffraient et quelle était leur nationalité, de manière que nous puissions terminer rapidement notre interview.

Le Dr DIMOV : Je m'appelle Emil Dimov. J'habite à Boulbinet, dans les grands bâtiments qui sont sur la Corniche. Je suis médecin de médecine générale, et cela fait cinq ans que je travaille ici.

La nuit du 22 au 23 novembre - je ne suis pas sûr de l'heure - environ deux ou trois heures après minuit, il y avait des coups de feu. On a tiré un peu partout, de tous les côtés. Pendant toute la nuit, nous étions en alarme avec ma femme et on a couché sur le plafond (sic) parce qu'on a entendu le sifflement des coups de fusil.

Le PRESIDENT (traduction) : Pourrais-je demander au Docteur de bien vouloir nous dire ce qu'il sait personnellement des incidents qui se sont produits, du genre de blessures causées et de la nationalité des personnes qu'il a soignées?

Le Dr DIMOV : La place où je travaille est la médecine générale. Les blessés ne viennent pas chez nous, ils vont dans le bâtiment de chirurgie.

Notre maison est à cinquante mètres de l'océan. Toute la journée, nous avons vu trois bateaux, deux étaient à l'horizon et nous les voyions à peine. Mais il y en avait un qui se trouvait à 500 mètres de notre maison et qui bougeait tout le temps. Il y avait encore deux bateaux commerciaux dans le port, en plus des trois. Je ne sais pas de quelle nationalité. Ils étaient obligés de partir du port. J'ai constaté qu'ils étaient obligés de quitter le port. Ils sont partis devant nous, mais les trois autres étaient encore à l'horizon et il y en avait un qui circulait toujours devant notre maison.

Dimanche, j'ai vu devant le balcon qu'on a capturé deux hommes; des soldats avec des uniformes vert foncé et ils portaient aussi des brassards verts. On leur a demandé de lever les mains. Ceux qui les ont capturés étaient des militaires et des civils. Cela s'est passé près du cimetière catholique français qui se trouve près de chez nous.

Le lundi, je ne suis pas allé au travail parce qu'on tirait encore. Le mardi je suis allé au travail, au dispensaire, et on tirait encore dans les rues. Le mercredi matin nous sommes allés à l'hôpital, ma femme et moi, à Donka. On a tiré sur nous au coin de la rue qui va à Donka et de la route qui conduit à l'aéroport.

Le jeudi, je suis allé encore au travail. C'était plus tranquille; il n'y avait pas de fusillade. Je suis allé chez un ami qui est de l'Allemagne fédérale et qui travaille pour l'armée. Il était malade. A l'heure du déjeuner, j'ai entendu des coups de feu. On a tiré une fois près de nous. Il m'a montré plus tard une voiture Volkswagen qui appartenait à quelqu'un de la République fédérale d'Allemagne. On avait tiré sur la voiture et on peut encore voir les trous des balles.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie beaucoup, Docteur. Puisque vous êtes un médecin généraliste, les renseignements que nous cherchons à obtenir au sujet des blessures et des victimes ne sont pas du genre de ceux que vous pouvez nous donner. La Mission vous est reconnaissante du concours que vous lui avez apporté.

Le témoin se retire.

M. Abdoulaye TOURE : La liste des ambassadeurs nous a été communiquée au fur et à mesure de leur arrivée. Je crois qu'il s'agit pour nous, actuellement, de procéder à leur audition. Nous avons établi une liste par ordre d'arrivée, sans tenir compte d'un ordre de préséance quelconque. Vous déterminerez l'ordre dans lequel on les appellera. Nous suggérons qu'ils soient appelés dans l'ordre d'arrivée.

Le PRESIDENT (traduction) : Bien.

/...

DECLARATION DE S. E. M. SALIM S. RASHIDI (REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE)

Le PRESIDENT (traduction) : Nous remercions le distingué Ambassadeur de Tanzanie d'avoir bien voulu venir en ces lieux pour nous éclairer sur les événements critiques qui se sont produits dans ce pays. C'est avec un très vif intérêt que nous allons l'écouter.

M. RASHIDI (traduction) : Je vous remercie. Comme vous l'aurez remarqué, je suis venu ici accompagné de deux amis, Mlle Miriam Makeba que vous connaissez très bien et son mari M. Stokely Carmichael, que vous connaissez également très bien.

Le matin du dimanche 22 novembre, lorsque l'agression a été commise contre la Guinée, nous nous trouvions tous trois réunis dans ma résidence; et nous avons pu voir très clairement et très distinctement quatre navires débarquer des troupes en ville. L'un au moins des lieux de débarquement se trouvait près de ma résidence, de sorte que j'ai très bien vu ce qui se passait.

Les navires étaient arrêtés à une faible distance de la plage; ils s'éloignaient un peu puis revenaient à leur place. Pendant ce temps, les petites embarcations qui débarquaient des mercenaires envoyaient des messages à ces navires tandis qu'ils s'éloignaient et qu'ils se rapprochaient de la plage.

Nous avons vu aussi très distinctement et très clairement que les mercenaires étaient des Blancs et des Noirs. Ils étaient en uniformes et portaient des brassards verts et il nous a paru qu'ils étaient très bien équipés.

Voilà ce que nous avons vu le matin de chez moi. Si mes amis ont quelque chose à ajouter...

Mlle MAKEBA (traduction) : Pour aller de chez nous à la résidence de l'Ambassadeur - nous n'habitons pas très loin de chez lui - nous avons pris notre voiture et nous avons fait la route en auto; en cours de route, juste après avoir dépassé l'hôtel, nous avons vu des hommes portant des uniformes militaires, et nous avons pensé que ce pouvait être des Guinéens parce que la plupart d'entre eux étaient des Noirs. Mais quelque chose m'a frappée et j'ai dit : "Mais leurs uniformes semblent assez différents"; et ils ont tiré des coups de feu dans notre direction, tandis que nous passions. A plusieurs reprises, nous avons ralenti et nous les avons salués de la main et ils nous ont rendu notre salut; ils nous ont laissé passer et nous sommes

/...

finallement arrivés chez l'Ambassadeur. Ce n'est qu'une fois arrivés là que mon mari a parlé à quelqu'un au téléphone et on lui a dit que les mercenaires portaient des uniformes verts et des brassards verts. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous avons réalisé que les hommes armés que nous avons rencontrés sur la route n'étaient pas des soldats guinéens.

M. MWAANGA (traduction) : Monsieur l'Ambassadeur, avez-vous l'impression que les mercenaires que vous avez vus étaient des Portugais; et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. RASHIDI (traduction) : J'ai l'impression d'avoir vu des mercenaires blancs. C'est une impression nette. J'ai l'impression aussi que l'agression a été commise par le Portugal et j'essaierai de l'expliquer si la Mission me le permet.

Le PRESIDENT (traduction) : Nous serons très vivement intéressés par ce que vous nous direz.

M. RASHIDI (traduction) : Eh bien, Monsieur le Président, étant donné que les navires - les navires de guerre - que j'ai vus avec mes collègues du voisinage, seule une puissance - une puissance extérieure - peut monter une telle agression; et vu la situation géographique de la Guinée, ces puissances pourraient peut-être être ses voisins : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone ou la Guinée (Bissau); si nous écartons ces quatre pays, ce doit être alors une plus grande puissance qui a une flotte dans l'Atlantique : à savoir, l'Union soviétique, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou la France.

Mais il est inconcevable que l'une de ces puissances ou que l'un des voisins amicaux de la Guinée monte une telle agression. Aussi la seule explication que je puisse trouver est que, logiquement, les navires ont dû venir de la Guinée (Bissau) et qu'il s'agit d'une agression portugaise. Il y a à cela des raisons - des considérations d'ordre politique - dont vous devez tenir compte. C'est pour cette raison - je n'ai pas d'autre raison à avancer que celle-là - que je pense que l'agression a dû être commise par le Portugal.

/...

M. KULAGA (traduction) : Monsieur l'Ambassadeur, j'ai suivi votre exposé attentivement. Je voudrais vous poser deux questions.

Tout d'abord, vous avez dit que vous aviez l'impression d'avoir vu des Blancs. Etait-ce une impression ou était-ce plus qu'une impression?

M. RASHIDI (traduction) : Je les ai vus. J'ai vu quelques Blancs.

M. KULAGA (traduction) : Dans votre analyse, je crois que vous êtes parti du fait que les navires que vous avez vus étaient importants, c'est-à-dire qu'ils étaient de grande taille et cela, à mon avis, indiquerait aussi que les moyens utilisés étaient importants et qu'il s'agissait d'une attaque, disons, massive, contre le territoire guinéen.

M. RASHIDI (traduction) : Oui, je viens de dire ce que j'ai vu. Mais, vers 3 heures ou 3 heures moins le quart du matin environ, lorsque je me suis levé, j'ai pu me rendre compte qu'il s'agissait d'une invasion, d'une sorte de guerre, parce que l'on entendait de nombreux coups de canon et de très gros véhicules.

M. JAKOBSON (traduction) : Monsieur l'Ambassadeur, pouvez-vous évaluer la taille des navires que vous avez vus, leur tonnage?

M. RASHIDI (traduction) : Je ne sais pas; je ne possède pas les connaissances techniques nécessaires pour chiffrer le tonnage.

Enfin, le matin, lorsque je suis sorti et que je conduisais ma voiture, je suis passé très près des mercenaires qui gardaient le camp Boiro et ils m'ont dit de m'arrêter, mais je ne me suis pas arrêté; je suis tout simplement entré dans le camp. Je les ai vus de très près.

M. CARMICHAEL (traduction) : Il y a une chose que nous pouvons affirmer : c'est qu'une puissance extérieure envahissait le pays et que cette puissance extérieure était une puissance européenne. Nous pouvons dire cela de façon certaine parce que nous avons vu les navires. Ils étaient contrôlés par des Européens qui débarquaient et embarquaient les gens. Nous ne savons donc pas si c'était une invasion portugaise. Mais nous savons que c'était une invasion et que c'était une invasion européenne, avec des mercenaires africains.

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir consacré tout ce temps à la Mission et de lui avoir prêté votre concours.

M. Rashidi, Mlle Makeba et M. Carmichael se retirent.

DECLARATION DE S. E. M. HASIMBEGOVIC SELMO (YUGOSLAVIE)

Le PRESIDENT (traduction) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur l'Ambassadeur, et nous vous remercions de coopérer avec la mission. Nous aimerions entendre votre version de l'attaque armée qui a eu lieu et peut-être mes collègues ou moi-même aurons quelques questions à vous poser.

M. SELMO (interprétation) : Messieurs les représentants de l'Organisation des Nations Unies : c'est un honneur pour moi que de faire une déclaration sur votre invitation. Je voudrais dire que j'ai été moi-même témoin de tout ce qui s'est passé près de mon domicile.

Il se trouve que cette nuit-là je ne dormais pas, étant encore en train de lire à 3 heures du matin. A cette heure, j'ai entendu des tirs. Tout d'abord, je n'y ai attaché aucune importance. Puis les tirs se sont répétés. Je suis sorti sur la terrasse de ma maison et, à ce moment-là, les tirs passaient au-dessus de la maison et une balle m'a d'ailleurs manqué de peu. Je suis rentré immédiatement; je me suis habillé - ma femme aussi - et j'ai dit : "Il se passe quelque chose de grave; préparons-nous".

Nous nous sommes donc habillés et nous avons attendu jusqu'à l'aube. Les tirs ont cessé une heure avant le lever du soleil. J'ai alors regardé vers la mer, ayant entendu qu'il se passait quelque chose de ce côté-là. Ma maison donne juste sur la mer. A droite de la maison, à une distance d'environ 300 ou 400 m, se trouve le camp militaire de Boiro, où l'on tirait des coups de feu, et j'ai entendu toute la nuit les tirs venant de ce camp.

Quand j'ai regardé du côté de la mer, j'ai vu d'abord deux bateaux, puis trois, à environ 2 km. A première vue, il s'agissait de gros navires. Je voyais bien que ce n'était pas des navires guinéens, parce que ceux-là je les connais. J'en ai donc conclu que c'était des navires de guerre étrangers utilisés pour un débarquement. Je suis allé chercher mes jumelles et j'ai observé les bateaux avec mes jumelles, parce qu'à ce moment-là il n'y avait pas de tirs. Ce que j'ai vu a confirmé ma première impression qu'il s'agissait de navires de guerre étrangers.

/...

L'un de ces navires - le plus gros - était noir; et c'était celui-là qui ressemblait le plus à un navire de débarquement. Le deuxième était blanc et le troisième noir. Les navires étaient disposés dans une position que l'on appelle la position de combat. Lorsque je dis cela, je parle en tant qu'ancien officier, parce que pendant quatre ans, pendant la guerre, j'ai été officier dans mon pays.

Au même moment, j'ai remarqué à côté des trois gros navires que de petits bateaux effectuaient une courte manoeuvre. Ils faisaient la navette entre les grands navires, très rapidement.

J'ai remarqué également que deux bateaux étaient remplis de soldats. Ces bateaux partaient du rivage et se dirigeaient vers le navire le plus grand. L'équipage du navire noir a reçu les soldats et les a pris à bord de ces deux bateaux.

Deux autres bateaux venant du navire le plus grand se dirigeaient vers le **rivage**; ils naviguaient en direction d'un petit port, en direction de Camp Boiro. Ces deux mêmes bateaux ont emmené deux groupes de soldats qui se trouvaient sur le rivage. Ces deux bateaux étaient commandés par des hommes portant des chemises rouges, c'étaient des Européens; des Blancs. Je l'ai vu très clairement grâce à mes jumelles.

Les gens pris à bord de ces bateaux étaient des Noirs et n'avaient pas d'uniforme. Deux fois ces deux bateaux ont recueilli des groupes qui se trouvaient sur le rivage et les ont amenés jusqu'au grand navire. J'ai également remarqué que ces bateaux transportaient de la terre un certain nombre d'objets à usage civil, notamment des classeurs, peut-être, du camp, plusieurs lits, des violons et des guitares. C'était évidemment le butin du pillage.

Ensuite, après avoir laissé un petit groupe d'hommes à terre, ces deux bateaux se sont dirigés vers le grand navire et ne sont pas revenus vers la terre. J'ai compris qu'il s'agissait d'évacuer les derniers groupes qui se trouvaient à terre sur le bateau en mer. Mais un petit groupe de soldats noirs en uniforme est resté dans un petit coin proche du rivage. Après cela, je suis monté sur ma grande terrasse, qui domine la rue proche de l'hôtel Camayenne. J'ai été très surpris.

/...

J'ai remarqué trois ou quatre groupes de soldats armés en uniforme, portant des brassards verts. Ils faisaient quelque chose dans la rue.

Tout près de l'hôtel Camayenne se trouvait un petit groupe d'hommes. Je n'ai remarqué aucun Européen parmi eux. J'en ai conclu, quand j'ai vu ces Européens habillés en civil sur les bateaux, qu'ils désiraient montrer qu'ils n'étaient pas des membres des forces armées, mais des civils, au cas où ils auraient été faits prisonniers. Ces trois bateaux se trouvaient près de ma maison, mais de temps en temps ils mettaient le cap vers le large. Chaque fois qu'ils prenaient le large, on entendait des explosions du côté de Conakry, aussi ai-je l'impression que lorsqu'ils prenaient le large c'était pour bombarder la terre. Je ne sais où ces obus ont pu tomber - probablement très loin de l'endroit où je me trouvais.

En tant qu'officier je sais qu'un navire ne peut rester près de la côte, s'il veut la bombarder; il faut qu'il prenne le large - qu'il parte à cinq ou six km environ.

Le même jour, un avion étranger a survolé une fois Conakry. Ce même jour, entre 17 heures et 18 heures, l'avion a survolé la ville plusieurs fois. Il observait la situation à Conakry, peut-être filmait-il la ville et diffusait-il des informations également.

Ce sont là toutes les choses importantes que j'ai remarquées dans les heures qui ont suivi l'attaque; je vous ai également dit ce qui s'est passé pendant la nuit. Si vous avez des questions à poser je suis tout prêt à y répondre.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur. Vous avez déclaré avoir vu des bateaux à travers vos jumelles. Avez-vous observé quelques signes permettant d'identifier leur nationalité?

M. SELMO (interprétation) : Il était très difficile de l'observer avec des jumelles ordinaires. Ce n'étaient pas des jumelles de type militaire qui peuvent grossir les choses à un kilomètre, un kilomètre et demi de distance. Mais j'ai pu voir que le navire noir était rempli de soldats en uniforme et armés. J'ai pensé que

/...

ces soldats soit avaient participé à des batailles pendant la nuit et avaient été ensuite reconduits jusqu'au navire, soit attendaient afin de participer à une action par la suite.

A ce moment-là je n'ai pas pu observer par les jumelles s'il s'agissait d'Européens ou de Noirs; la distance ne permettait pas de distinguer la couleur du visage.

Je tiens à déclarer que, en tant qu'officier, je connais bien ce type d'opérations militaires; j'ai plusieurs fois participé, dans mon pays, à des opérations militaires de ce genre, et je peux affirmer qu'il était évident que c'était une opération d'agression militaire étrangère qui avait été préparée à l'avance.

M. MWAANGA (traduction) : Monsieur l'Ambassadeur, vous dites que le 22, entre 17 heures et 18 heures, vous avez vu ce que vous dites être un aéronef étranger.

M. SELMO (interprétation) : Oui.

M. MWAANGA (traduction) : Qu'est-ce qui vous fait dire que c'était un aéronef étranger? Avez-vous vu des emblèmes dessus, ou n'était-ce qu'une impression?

M. SELMO (interprétation) : J'ai vu que c'était un type d'aéronef que la Guinée ne possède pas; et en tant qu'officier j'ai également remarqué un emblème rouge.

Le PRESIDENT (traduction) : La Mission vous est très reconnaissante de votre coopération, Monsieur. Merci beaucoup.

M. SELMO (interprétation) : Je vous remercie également de votre attention.
M. Selmo se retire.

/...

DECLARATION DE S. E. M. BORIS MILEV (BULGARIE)

M. MILEV (interprétation) : Je suis l'ambassadeur de Bulgarie, et j'ai avec moi deux médecins bulgares qui ont assisté à certains des événements.

M. CONDE (interprétation) : Avant que les questions ne commencent, je voudrais déclarer au nom de la délégation guinéenne qu'étant donné que nous avons à écouter un grand nombre d'ambassadeurs, nous allons faire appel une fois de plus à la Mission des Nations Unies, en lui demandant d'être concise et brève dans les questions qu'elle souhaite leur poser, car nous disposons d'un temps très limité.

Le PRESIDENT (traduction) : Merci de votre coopération. Nous souhaitons entendre de vous toutes les déclarations que vous désirez faire.

M. MILEV (interprétation) : Je voudrais diviser ma déclaration en deux parties. Premièrement je dirai ce que j'ai vu; ensuite je vous dirai ce que j'ai entendu et ce qui m'est arrivé.

Ce que j'ai vu s'est produit dimanche matin aux environs de 5 heures. Deux hommes vêtus d'uniformes verts étaient cachés dans un bosquet de manioc près de notre ambassade dans le quartier de Donka; et chaque fois qu'une voiture passait devant notre ambassade, ces deux hommes tiraient dans sa direction; et j'ai remarqué que les choses se produisaient toujours de la même façon : chaque fois qu'une voiture allait passer, je pensais : "maintenant ils vont tirer"; et, en effet, ils tiraient.

Le lendemain - lundi - j'ai quitté l'ambassade et je suis allé rendre visite aux spécialistes bulgares qui vivent dans l'immeuble Boulbine. C'était lundi après-midi.

Là, j'ai parlé avec mes compatriotes, et des appartements de l'immeuble Boulbine j'ai vu deux navires derrière le vieux musée national. Ce que j'ai vu ensuite se passait le mercredi.

Je voulais rendre visite à mon collègue, l'ambassadeur de Hongrie, qui est aussi mon voisin. Avant mon départ de l'ambassade, il y a eu quelques coups de feu en face de l'ambassade elle-même. Quand je suis sorti, tout d'abord j'ai vu trois étudiants qui traversaient la rue en face de l'ambassade, et quand j'ai pris

/...

la rue où est située l'ambassade de Hongrie, j'ai vu trois autres étudiants. Je les ai abordés et je leur ai demandé : "Qu'est-ce qui se passe?" L'un des étudiants m'a répondu : "Vous ne voyez pas? Ils tirent et je suis blessé".

Maintenant, je reviens au dimanche soir. Dimanche soir, il y a eu un tir nourri près du camp militaire - le camp Boiro Mamadou, qui se trouve à 2 ou 300 mètres de notre ambassade. Il y a eu là une bataille qui a duré trois ou quatre heures dans l'après-midi. Après cette bataille, j'ai moi-même entendu des coups de feu venant du bosquet qui se trouve près de notre ambassade. Il était environ 18 heures.

Au cours de la fusillade qui s'est déroulée près de notre ambassade, j'ai vu un homme blanc, qui se cachait dans l'herbe en face de notre ambassade. Il avait un pistolet mitrailleur.

Voilà les choses que j'ai vues, ce que j'ai entendu et ce qui m'est arrivé.

Le lundi soir, je me suis couché à 22 h 30 à mon domicile, qui est situé près de mon ambassade. Vers 23 h 10, j'ai entendu quelques coups de feu, exactement en face de mes fenêtres, en face de ma résidence. J'ai dû éteindre les lumières et presque toute la nuit, il y a eu des coups de feu - toujours très près de ma résidence. A un moment donné, j'ai dû me coucher sur le sol - vraiment sortir de mon lit et m'étendre sur le sol - de peur que des balles ne pénètrent dans ma chambre.

A un autre moment pendant la nuit, après minuit, je me suis risqué à regarder à travers les stores pour voir ce qui se passait. A ce moment, j'ai vu quelqu'un habillé en vert grimper le mur en face de mon domicile et pénétrer dans la cour. D'autres hommes, qui portaient des armes le poursuivaient. Ces coups de feu ont continué presque toute la nuit. Je n'ai pas pu dormir du tout.

Pour moi, qui ai vécu l'insurrection de Paris, - il se trouve que j'y étais et que j'ai participé à cette insurrection - j'ai eu l'impression d'en vivre une autre. C'était exactement la même atmosphère, la même peur et la même émotion.

Voilà tout ce que j'avais à dire. Je suis prêt à répondre à toute question que vous pourriez avoir à me poser.

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie infiniment, Monsieur l'ambassadeur. Je ne pense pas que nous vous ennuiions en vous posant des questions. Nous vous sommes reconnaissants de votre coopération.

M. MILEV (interprétation) : Peut-être voudriez-vous entendre ces médecins?

Le PRESIDENT (traduction) : S'ils ont soigné des blessés, nous aimerions savoir quelle était la nationalité de ces blessés et quelles étaient leurs blessures.

Le Dr Trefon TEKOV (interprétation) : Je suis chirurgien à Donka. Le dimanche matin, très tôt, entre 2 h et 3 h, j'ai entendu la fusillade. Je n'ai pas compris ce qui se passait. Dimanche l'hôpital m'a appelé d'urgence. J'ai vu de nombreux blessés - environ 15 personnes - 5 ou 6 d'entre eux étaient gravement blessés à l'abdomen, à la poitrine et à la tête.

Je suis entré pour opérer l'Allemand, le secrétaire de l'ambassade d'Allemagne - de la République démocratique allemande. Je devais l'opérer. J'ai fait trois anastomoses - deux sur l'intestin grêle et une sur le gros intestin. Il avait perdu beaucoup de sang. Il est mort plus tard.

Ensuite, je devais opérer son collègue, l'attaché commercial, M. Fischer. Il était blessé dans le dos, rien de spécial, rien de grave. Je l'ai donc laissé pour un moment afin de le passer à la radio, et je suis allé m'occuper des blessés plus graves.

Nous avons quitté la salle d'opération à 3 h de l'après-midi - entre 2 h et 4 h - je ne pouvais quitter l'hôpital; les opérations se déroulaient au service des accouchées. Je suis resté à l'hôpital. Je voulais aller aider les autres, mais je ne pouvais traverser la cour à cause de la fusillade.

Puis j'ai vu de nombreux blessés qui étaient déshabillés, j'en ai vu 3 ou 4 en pantalon vert, mais ils étaient en état de choc; et bien sûr, je ne comprenais pas ce qu'ils faisaient là.

Nous avons opéré pendant toute la nuit; mardi à 2 h du matin nous étions toujours en train d'opérer. Il y avait 45 patients dans notre section. Dans les autres sections je ne sais pas combien ils étaient. Parmi ces 45, il y en avait sept qui étaient très gravement blessés à l'abdomen. Nombre d'entre eux avaient des fractures des jambes, du fémur - des fractures multiples. Ceux qui étaient

/...

blesrés à l'abdomen l'étaient gravement. Chez l'un d'entre eux, la totalité de la curvatura major était gravement endommagée - de très graves blessures, à l'intestin grêle, au rectum et aussi de nombreuses fractures.

ils ont tiré sur mon appartement.

J'ai gardé quelques balles comme souvenir. Qui a tiré? Impossible à dire.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie.

Souhaitez-vous prendre la parole, Madame?

Le Dr Juliette ABADJIEVA (interprétation) : Tout d'abord, je vous prierai d'excuser mon français qui n'est pas très bon et mon vocabulaire limité. Je suis pédiatre; je n'ai pas eu à m'occuper de blessés, mais j'habite dans l'un des deux grands immeubles Boulbinet qui se trouve au bord de la mer dans la rue de la Corniche.

Dans la nuit de dimanche à lundi, j'ai été réveillée par des coups de pistolet et de pistolet mitrailleur. Je n'ai pas compris ce qui se passait; je j'ai pas regardé. Mais vers 6 h - 6 h et demie, je me suis levée et suis sortie sur la terrasse qui domine la mer et j'ai vu trois navires. L'un d'entre eux était un bateau de guerre; un autre était très près. Je ne suis pas sûre de la distance, mais il se trouvait peut-être à 100 ou 200 mètres du bord. Il était vraiment très près de la côte.

A côté de notre immeuble il y a une station radio. Là se déroulait une fusillade. Il était 6 heures, peut-être déjà 7 heures du matin. Le navire était toujours là, et j'ai vu des Guinéens armés qui avaient pris sept ou huit prisonniers portant des uniformes verts. Ils avaient les mains en l'air - ils portaient des uniformes verts et avaient les mains en l'air.

La fusillade a duré toute la journée du dimanche, pas tout le temps, mais de temps en temps pendant la journée entière.

La nuit de dimanche a été terrible. Toute la nuit ils n'ont cessé de tirer. Durant la journée les tirs étaient intermittents. Les navires étaient toujours là. Pendant la journée les navires étaient à l'horizon, mais la nuit vous pouviez voir leurs lumières s'approcher du rivage.

/...

Je voudrais ajouter aussi que mercredi après-midi, vers 5 ou 6 heures, j'étais sur ma terrasse; je regardais la mer et j'ai vu un navire. Il m'effraya; je ne pouvais comprendre ce qui se passait : il n'y avait rien, et soudain il était là. Je suis descendue rapidement une fois de plus, là où il y a une autre famille bulgare et je leur ai demandé : "Qu'est-ce que c'est? C'est peut-être un sous-marin". Il n'y avait rien, et puis soudain il était là. Je ne sais pas ce que c'était. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie.

M. Milev, le Dr Tekov et le Dr Abadjieva se retirent.

M. Abdoulaye TOURE (interprétation) : Je suis autorisé à déclarer à la Mission que des lits de camp ont été volés par des mercenaires au camp Boiro.

Le PRESIDENT (traduction) : Puis-je faire une suggestion : étant donné que nous devons procéder à l'audition de ces nombreux ambassadeurs, il serait peut-être souhaitable, au lieu de les laisser attendre pendant tout ce temps, qu'ils nous fassent part de leurs vues sous la forme d'une note succincte de façon que nous ne soyons pas obligés de les faire attendre. Nous apprécions leur geste de coopération.

M. Damantang CAMARA (interprétation) : Il serait bon que le Président du Comité aille dire cela au Corps diplomatique; il pourrait ainsi présenter ses excuses.

M. JAKOBSON (traduction) : Excusez-moi, Monsieur le Président, je me demande si nous ne pourrions pas discuter de ceci très brièvement avant de continuer.

Une discussion a lieu, qui n'est pas enregistrée.

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, j'ai procédé à des consultations avec mes collègues ici présents, et nous nous sommes entendus pour continuer à entendre les ambassadeurs qui sont déjà ici, car il ne serait pas courtois à leur égard, en ayant entendu quelques-uns, de congédier les autres. Nous ne pensons pas que ce soit une procédure correcte.

M. Damantang CAMARA (interprétation) : J'en conviens.

Le PRESIDENT (traduction) : En outre, au lieu de laisser l'initiative aux témoins, nous commencerions par poser des questions appropriées, en essayant d'être brefs.

M. Damantang CAMARA (interprétation) : Nous sommes d'accord.

DECLARATION DE S. E. M. Bohuslav MALEK (TCHECOSLOVAQUIE)

Le PRESIDENT (traduction) : Nous vous sommes reconnaissants de la coopération dont vous avez fait preuve en venant ici faire une déclaration. Nous vous prions de nous exposer brièvement les origines de l'agression armée qui a eu lieu ici.

M. MALEK : Premièrement, permettez-moi de me présenter. Je suis chargé d'affaires de la République socialiste tchécoslovaque en République de Guinée et en Sierra Leone. J'ai amené avec moi les experts tchécoslovaques travaillant entièrement en République de Guinée. Parmi eux le Dr Oldrich Zahradnicek et M. Vlado Stravala et sa femme qui, de leurs propres yeux, ont été les témoins de l'agression étrangère contre la République de Guinée.

Les experts demeurent actuellement à La Minière; c'est l'endroit où a eu lieu la première attaque des agresseurs étrangers. Le Dr Zahradnicek a traité les premiers blessés experts étrangers qui étaient blessés par les envahisseurs étrangers.

Le PRESIDENT (traduction) : Pourrais-je vous poser une question avant de poursuivre : pouvez-vous déterminer l'origine de l'agression? Et si tel est le cas, comment?

/...

M. MALEK : Moi-même, je ne peux pas dire exactement l'origine des agresseurs, mais les experts et Mme Stravala ont vu de leurs propres yeux les bateaux étrangers qui étaient stationnés non loin de la plage de La Minière.

M. JAKOBSON (traduction) : Pouvons-nous demander s'ils ont pu déterminer la nationalité des bateaux?

M. MALEK : Permettez à M. et Mme Stravala de répondre directement.

M. STRAVALA : Quant à moi, je ne peux pas dire exactement la nationalité des bateaux qui étaient au large, vers Conakry; mais nous pouvons dire que, pendant la nuit, on a entendu les moteurs qui ont circulé autour de la plage de La Minière; ensuite, quand il a fait jour, on a vu les vedettes à moteur qui ont circulé autour de la plage de La Minière et on a entendu diminuer le bruit vers la mer, c'est-à-dire vers les quatre bateaux qui étaient au large.

M. KULAGA : Le bruit diminuait, avez-vous dit.

M. STRAVALA : Le bruit diminuait vers la mer où les bateaux se trouvaient.

M. KULAGA : Avez-vous vu certains mercenaires qui ont débarqué?

M. STRAVALA : On a vu seulement ceux de la plage, parce que nous habitons à environ 400 pas de l'endroit où ils débarquaient, mais on ne pouvait pas s'approcher encore à cause des tirs. Mais on a vu les mercenaires, on a entendu comment ils nous ont parlé, mais on ne pouvait reconnaître dans quelle langue.

M. KULAGA : La langue n'était définitivement pas le français?

M. STRAVALA : Certainement pas.

Le PRESIDENT : (traduction) Je pense que c'est tout ce que nous voulions demander, et je voudrais remercier le représentant de la Tchécoslovaquie d'être venu.

M. MALEK : Permettez-moi encore, si je peux aider, parce que vous n'avez pas encore entendu le Dr Zahradnicek qui a soigné les blessés. Je crois que les blessés ont parlé de l'origine des attaquants.

/...

Le Dr ZAHRADNICEK : J'ai été réveillé à 3 h 30, peut-être à 4 heures moins le quart, par des Allemands que je connais, et ils m'ont emmené dans une maison qui avait été tout à fait détruite par une bombe, et il y avait là trois blessés. Ils en ont emmené deux - une femme et un enfant d'un an et demi - et ils ont laissé le monsieur qui était gravement blessé et je lui ait fait un pansement provisoire parce qu'il saignait beaucoup. Mais à ce moment-là il a crié, il n'était pas tout à fait dans son état normal, il était évidemment sous le choc, il a crié que les Portugais étaient venus tuer tous les nationalistes et que tout le monde autour de lui était mort - que sa femme était morte, que lui-même était mort, et que son enfant était mort - je peux dire que j'ai entendu ces paroles. A ce moment-là ils ont emmené un homme blessé qui était dans la rue et qui est mort dans ma maison deux heures après. Les trois ont été expatriés et sont déjà, en bon état, en Allemagne.

Si vous me permettez je vais ajouter seulement une chose, je pense que ceux qui ont été tués ont été victimes de sa voiture, parce que les nationalistes portugais qui étaient là-bas, ils avaient le même genre de voiture, à savoir des Volkswagen bleues.

L'INTERPRETE (traduction) : Voici la fin du premier exposé, qui a été interrompu : "Les trois blessés sont déjà en bon état, en Allemagne".

Le Dr ZAHRADNICEK (traduction) : Nous les avons transportés chez moi et ensuite je les ai traités pendant la journée.
(Le témoin poursuit en français)

A sept heures moins le quart du matin, nous sommes partis avec un médecin allemand qui est venu chercher le matériel - les aiguilles, etc., - et nous sommes partis à Donka, et partout tout était aux mains des agresseurs.

Le PRESIDENT (traduction) : Merci beaucoup.

M. Malek, le Dr Zahradnicek et M. et Mme Vlado Stravala se retirent.

M. Damantang CAMARA : [L'Ambassadeur de] Roumanie se désiste parce qu'il dit qu'il n'a rien vu de ses propres yeux, il [en] a seulement entendu parler...

/...

DECLARATION DE S. E. M. Anatoli RATANOV (UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES)

M. RATANOV : J'ai entendu à la radio l'appel lancé par le Président de la République de Guinée à tous ceux qui sont à Conakry et ont vécu les événements et leur demandant de fournir des informations sur ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux.

Tout d'abord je voudrais brièvement citer la déclaration du Gouvernement soviétique au sujet de l'agression portugaise contre la République de Guinée. Après je dirai ce que j'ai vu de mes propres yeux et ce que j'ai entendu de mes propres oreilles.

Je cite la déclaration du Gouvernement soviétique :

"Le 22 novembre, le Portugal a commis un acte criminel d'agression armée contre la République de Guinée, Etat souverain et indépendant... En dépit des fausses déclarations des colonialistes portugais, dont le but est de camoufler leurs actions, il s'agit d'une tentative ouverte de mettre fin au régime progressiste en Guinée, de porter un coup au mouvement de libération nationale en Afrique... Le Gouvernement soviétique condamne les actes criminels des interventionnistes et de leurs protecteurs."

Dans la nuit du 22 novembre je me trouvais dans ma résidence l'"Andréa" qui est située près de l'océan. De ma résidence on peut voir le port de Conakry, à droite la plage dite "de pêche" et les environs de la plage "La Minière".

Dans la nuit, à 3 heures, nous avons été éveillés, ma femme et moi par des coups de canon et des explosions. La chambre à coucher se trouve au troisième étage, c'est-à-dire au deuxième étage puisqu'en français on ne compte pas le rez-de-chaussée. En Union soviétique on compte aussi le rez-de-chaussée, je me trouvais donc au troisième étage.

Tout d'abord, nous avons regardé par la fenêtre, ensuite nous sommes sortis sur la véranda au troisième étage. Nous avons vu l'explosion dans la mer, la mer était éclairée par l'explosion. Nous avons entendu les coups de canon. J'ai téléphoné à l'Ambassade qui se trouve au centre de la ville pour demander l'opinion de la personne qui se trouvait en permanence, - il s'agissait d'une seule personne - ce qu'elle avait entendu et ce qu'elle pensait. Je lui ai dit qu'il fallait monter au dernier étage pour voir l'horizon. Elle m'a dit ensuite qu'il s'agissait de tirs et d'explosions au large de la mer et au côté de la mer.

/...

M. CONDE : Vous voulez dire de la côte?

M. RATANOV : Oui, de la côte.

M. CONDE : Vous voulez dire de la mer et d'autres de la côte?

M. RATANOV : Non, c'est-à-dire très près de la côte. Près de la côte et loin de la côte. Il y avait des bateaux près de la côte et d'autres loin de la côte dans l'océan.

Le PRESIDENT (traduction de l'anglais) : Excellence, la Mission a recueilli d'assez nombreux renseignements sur le fait qu'une attaque armée d'origine extérieure a été dirigée contre la République de Guinée; afin d'accélérer nos travaux, pourrions-nous vous prier très humblement de nous donner d'autres éclaircissements sur l'origine de l'attaque en faisant un très bref exposé à ce sujet.

M. RATANOV : La Mission a entendu beaucoup de faits démontrant la possibilité d'attaque extérieure. Je suis d'accord, c'est pourquoi je dis qu'il s'agit d'une attaque extérieure venant de la mer contre la côte. C'est pourquoi j'ai précisé, par exemple, qu'on pouvait voir les canons, l'explosion, dans la mer, près de la côte.

Après tous ces tirs j'ai entendu déjà d'autres tirs sur la côte, près de la résidence et aux environs de la résidence - cela se passait dans la nuit, avant l'aube. Après l'explosion et les coups de canon se sont engagés des tirs de mitraillette aux environs de la résidence, à droite et à gauche.

Au lever du soleil on n'entendait plus de tirs près de la résidence ni aux environs de la résidence. Je suis sorti dans la cour avec ma femme. Au large nous avons vu au moins trois bateaux. A 300 ou 400 mètres de notre résidence, sur la côte, il y avait des explosions dans la mer. A côté de ma résidence se trouve celle du Ministre d'Etat à l'industrie, Son Excellence M. Moussaï Diakité.

Je me suis approché de la palissade et j'ai vu un jeune homme. Je l'ai interrogé et il a dit qu'il était le fils du Secrétaire d'Etat à l'industrie. Je lui ai demandé : "Est-ce que vous passez dans le centre de la ville parce que je veux aller à l'ambassade." Il m'a dit que oui; je crois que c'est possible parce

/...

que tout se passe sur la côte toujours. J'ai dit : "Bon je vais y aller". Il m'a demandé si je pouvais le déposer aussi. J'étais d'accord.

Nous sommes sortis de la voiture et j'ai pris la route qui est près de la côte, peut-être à 3 ou 400 mètres, je ne sais pas exactement, du camp de Boiro. Dès que nous sommes partis en voiture, il a vu les soldats armés et, tout de suite il a dit : "Ce ne sont pas les nôtres, il faut retourner vite." Ils ont essayé de nous approcher. Nous avons tourné et nous avons essayé de retourner à la résidence.

La troisième chose que je voudrais dire pour en terminer, c'est que si je me souviens ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité s'occupe de l'agression du Portugal contre les Etats africains; et, notamment, à la fin de cette année, comme je sais bien, le Conseil de sécurité a déjà condamné l'agression portugaise contre la Guinée et le Sénégal.

Le PRESIDENT (traduction) : Vous avez dit la fin de quelle année?

M. RATANOV : C'était l'année passée, 69. Voilà ce que j'ai voulu dire de ce que j'ai vu. Merci beaucoup de votre attention. J'économise votre temps et permettez-moi aussi de me retirer.

Le PRESIDENT (traduction) : Nous vous sommes très reconnaissants de votre coopération et vous en remercions infiniment.

M. Ratanov se retire.

/...

DECLARATION DE S. E. M. OSMAN ALI ASSAL (REPUBLIQUE ARABE UNIE)

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, je tiens à vous remercier de votre coopération, et je puis déclarer tout d'abord que la Mission a recueilli de nombreux renseignements indiquant que l'attaque armée extérieure était dirigée contre la République de Guinée; afin d'accélérer nos travaux, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner des éclaircissements quant à l'origine et aux raisons possibles d'un tel acte en formulant très brièvement quelques observations.

M. ASSAL (traduction) : Je commencerai par mes impressions personnelles.

J'ai été réveillé par des coups de feu dimanche en début de matinée. Les tirs venaient de gauche et de droite, de tous les côtés. J'ai essayé de prendre contact par téléphone avec certains de mes collègues. J'habite près de la côte; j'ai vu dans la matinée, le long de la côte, des membres de la milice populaire. Naturellement, j'ai commencé à interroger les gens. J'ai interrogé mon gardien, et j'ai également parlé aux pêcheurs qui se trouvaient sur place. Mon gardien s'était entretenu avec les pêcheurs, et il m'a déclaré : "Il y a un navire qui tire des coups de feu sur le Palais présidentiel."

Bien entendu, j'ai regardé en direction de la mer. Au bout d'un moment, j'ai vu plusieurs navires au large. Ils étaient au nombre de quatre : un grand navire blanc - de couleur blanche - et deux plus petits, de couleur sombre; le quatrième était un navire de débarquement. C'est ce que j'ai vu de mes propres yeux.

J'ai pensé à ce moment-là qu'il s'agissait d'une invasion venant du large - de la mer et par conséquent venant du large. J'ai appris de mes collègues qu'il s'agissait d'attaques dirigées contre des positions stratégiques telles que des camps militaires et contre les villas Bellevue, qui sont une résidence du Président. C'est tout ce que je puis dire.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie, Excellence. Nous vous sommes très reconnaissants de votre déclaration.

M. Assal se retire.

/...

DECLARATION DE S. E. M. IMRE SZTANRONIER (HONGRIE)

M. SZTANRONIER : Je m'appelle Imre Sztanronier; je suis Ambassadeur de Hongrie.

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, nous vous savons gré de votre coopération. La Mission a recueilli de nombreux renseignements sur le fait qu'une attaque armée d'origine extérieure a été dirigée contre la République de Guinée; afin d'accélérer nos travaux, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous donner des éclaircissements quant à l'origine et aux raisons possibles de cette attaque.

M. SZTANRONIER : Je n'ai malheureusement pas grand chose à dire. Je peux tout de même dire ceci. Dimanche dernier, le 22 novembre, dans la nuit, probablement vers 3.h 30, j'ai été réveillé par des coups de fusil. Le matin, probablement vers 8 heures, un collègue de l'Ambassade de la République démocratique d'Allemagne est venu chez moi et m'a raconté ce qui s'était passé pendant la nuit. Il m'a appris que deux camarades de l'Ambassade de la République démocratique d'Allemagne avaient été blessés pendant la nuit. Vers 10 heures, si je me souviens bien, j'ai fait une visite amicale à l'Ambassadeur de l'Union soviétique et nous avons échangé nos points de vue sur les événements qui s'étaient passés. Depuis le jardin de sa résidence, j'ai vu trois bateaux. La résidence de l'Ambassadeur de l'Union soviétique est située sur la corniche nord. De là, j'ai vu trois bateaux et j'ai constaté des explosions dans la mer. C'est tout ce que j'ai vu alors : trois bateaux et les explosions.

Le PRESIDENT (traduction) : Avez-vous été en mesure de déterminer l'origine des navires et leur identité?

M. SZTANRONIER : Cela m'a été impossible.

M. Sztanronier se retire.

/...

DECLARATION DE S. E. M. OSCAR ORAMAS OLIVA (CUBA)

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, nous sommes heureux de vous accueillir. La Mission a recueilli de nombreux renseignements sur le fait qu'une attaque armée d'origine extérieure a été dirigée contre la République de Guinée; afin d'accélérer nos travaux, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner quelques éclaircissements quant à l'origine et aux raisons possibles d'un tel acte en formulant brièvement quelques observations.

M. OLIVA (interprétation) : Nous tenons à préciser à la délégation des Nations Unies ici présente que nous nous sommes rendus ici après avoir entendu l'appel de notre camarade, le président Sékou Touré, qui a prié les diplomates de venir vous faire part de ce qu'ils avaient vu.

En deuxième lieu, nous tenons à préciser que nous n'avons pas le moindre doute sur ce que notre camarade Sékou Touré a déclaré au sujet de ces événements.

A présent, pour ce qui est de ce que nous avons vu nous-mêmes, nous avons vu quatre navires de guerre, assez loin de l'entrée du port de Conakry. L'un d'eux était blanc et les trois autres gris. Nous pouvons affirmer avec certitude qu'il s'agissait de navires de guerre. Nous n'avons pas pu voir leurs pavillons ni leurs numéros. Mais nous avons pu voir clairement qu'il s'agissait de navires de guerre.

Nous avons vu également un petit canot de débarquement.

Vers 4 heures du matin, nous avons été réveillés par des canonnades - tirs de canons et de mitrailleuses lourdes -, et nous avons téléphoné à d'autres collègues cubains, qui ont déclaré avoir eux aussi entendu les mêmes bruits et nous avons également été d'accord à juger que les tirs venaient de la mer.

J'aimerais raconter une expérience personnelle. Dimanche, aux environs de midi, nous nous dirigeons vers l'Ambassade de Tanzanie en compagnie de l'Ambassadeur de Tanzanie, et alors que nous arrivions devant le camp militaire - Camp Boiro Mamadou - plusieurs soldats nous ont fait signe de l'entrée.

/...

Nous avons vu que ces soldats étaient vêtus d'uniformes d'un vert très foncé qui étaient différents des uniformes que portent habituellement les soldats de l'armée guinéenne. Ils avaient également un brassard d'un vert plus clair. Lorsque nous avons réalisé qu'il s'agissait de mercenaires, nous avons pris la fuite. Les mercenaires n'ont pas réussi à nous tirer dessus.

J'ai à mes côtés deux collègues - deux médecins de Cuba - qui peuvent vous apporter un témoignage très intéressant parce qu'ils ont soigné les mercenaires blessés. Ils se trouvaient à l'hôpital que l'on appelle Ignace Deen. L'un d'eux, le Dr Blas Ledesma, comprend assez bien le portugais que parlent les créoles. Il ne le parle pas, mais il le comprend.

Le Dr LEDESMA (interprétation) : Dimanche, vers midi, nous avons eu l'occasion de nous occuper d'un homme qui a déclaré être le capitaine du groupe - il a employé le mot "capitaine" - et c'était un mercenaire africain. Il a dit que son nom de famille était Fernando.

Je pense qu'il est important de mentionner également que ce mercenaire s'exprimait toujours en créole.

Nous avons eu l'occasion de voir un autre mercenaire dont nous nous sommes également occupés et qui lui aussi parlait tout le temps le créole.

M. OLIVA (interprétation) : C'est là tout le témoignage - et ce n'est pas grand chose - que nous pouvons apporter sur ces événements. Nous savons que vous avez beaucoup à faire.

Le PRESIDENT (traduction) : Votre Excellence a-t-elle vu des aéronefs autres que ceux de la République de Guinée?

M. OLIVA (interprétation) : Personnellement, non.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie beaucoup de votre coopération.

M. Oliva et ses collègues se retirent.

/...

DECLARATION DE S. E. M. SORSOH CONTEH (SIERRA LEONE)

M. CONTEH (traduction) : Je m'appelle Sorsoh Conteh. Je suis Ambassadeur de la Sierra Leone auprès de la République de Guinée.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie, Excellence, du concours que vous nous apportez. La Mission a recueilli beaucoup de renseignements sur le fait qu'une attaque extérieure armée a été lancée contre la République de Guinée; et comme nous souhaitons accélérer nos travaux, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner quelques éclaircissements quant à l'origine et aux raisons possibles de cette attaque en formulant quelques très brèves observations.

M. CONTEH (traduction) : Tout d'abord je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu me donner cette excellente occasion d'exposer les faits.

Le 22 novembre 1970, à 2 heures du matin exactement, j'étais au lit et j'ai constaté que ma lumière s'était éteinte. Renseignements pris, j'ai été amené à comprendre que toute la ville de Conakry était sans lumière. A ce moment-là, j'étais très curieux de savoir ce qui se passait et j'ai décidé de prendre ma voiture pour me rendre en ville.

A 450 m environ de chez moi, c'était dans la matinée vers 7 h 30, - j'ai quitté ma maison à environ 7 h 30 - à environ 450 m de chez moi, le hasard a fait que j'ai vu qu'il y avait un combat entre des soldats et Boulbinet, qui est la station de radio. Ma curiosité a été éveillée, bien entendu, et ce pour deux raisons : premièrement parce que je suis absolument persuadé que tout ce qui peut arriver à la Guinée arrivera sûrement à la Sierra Leone en raison des relations que ces pays ont entre eux et parce que les deux pays sont si près l'un de l'autre et que de bonnes relations existent entre eux; et ensuite, parce que je suis Ambassadeur en Guinée. Je dois me rendre compte des choses par moi-même et je dois en conséquence faire rapport à mon gouvernement sur les faits tels que je les vois. C'est dans cet esprit que je me suis mis en route vers Boulbinet.

/...

J'ai vu, de mes propres yeux, des personnes venant de la mer qui s'approchaient de la station de radio. Elles étaient armées et elles tiraient des coups de feu. C'était un affrontement à découvert. Je me suis alors demandé si ces personnes n'étaient pas vraiment folles parce qu'à ce moment-là la radio n'avait pas en fait annoncé quoi que ce soit. Des messages étaient radiodiffusés mais je ne pouvais pas en comprendre le sens car j'étais très loin de la radio; j'étais avec les gens.

L'affaire est donc devenue très sérieuse. Je veux dire que la situation est devenue très tendue à ce moment-là. D'après ce que j'ai pu en juger alors, les envahisseurs ont pris les soldats guinéens par surprise - en ce qui me concerne tout au moins, je ne m'attendais à rien de pareil. De sorte qu'à ce moment-là, vous savez, j'ai d'abord pensé qu'il y avait eu un bombardement en provenance de la côte. J'étais d'autre part curieux de savoir ce qui se passait parce que le Premier Secrétaire et le Deuxième Secrétaire de mon ambassade se trouvaient dans cette zone, de sorte que je voulais me rendre à la chancellerie de mon pays pour téléphoner au Premier Secrétaire de mon ambassade; parce qu'à ce moment-là il ne m'était même pas possible d'aller retrouver le Premier Secrétaire de mon ambassade là où il était en raison de l'intensité des tirs dans les parages; la situation était extrêmement tendue.

Je me suis donc rendu à la Chancellerie de mon pays afin de pouvoir téléphoner de la Chancellerie au Premier Secrétaire de notre ambassade. Mais là encore, il m'a fallu même risquer ma vie avant d'arriver à la chancellerie parce que, malheureusement, elle se trouve juste en face de la villa Sily à Bellevue. De sorte qu'au moment où je suis entré dans la chancellerie, j'ai trouvé malheureusement des balles dans l'enceinte de la chancellerie. J'étais dans mon bureau en train de téléphoner au Premier Secrétaire de notre ambassade lorsque je me suis rendu compte que les balles qui tombaient dans la chancellerie venaient de la villa Sily et qu'une épaisse fumée s'élevait de la villa. J'ai donc insisté pour qu'on me passe au téléphone le Premier Secrétaire de l'Ambassade. Puis, lorsque je l'ai eu au téléphone, il m'a dit ceci : "Même maintenant, Monsieur l'Ambassadeur, je peux voir des navires au loin - des navires peints en noir - en mer". Je lui ai dit de bien faire attention à lui.

A ce moment-là je ne pouvais plus rester à la chancellerie; je devais sortir de la chancellerie pour me rendre chez moi parce que chez moi à ce moment-là il n'y avait guère de fusillade.

/...

Cela, c'était le lundi. Le lendemain, jé me suis rendu aussi à la chancellerie parce que, comme je l'ai déjà dit, je voulais absolument me rendre compte des choses par moi-même. En cours de route, j'ai vu, de mes yeux, plusieurs morts. Je voulais travailler, mais d'un autre côté je ne pouvais pas travailler parce qu'il n'y avait pas de travail le lundi; il était même difficile à quiconque de se rendre au travail.

Le long de la côte à ce moment-là, la population et les soldats guinéens étaient très pris par la défense de la ville. Le Premier Secrétaire de notre ambassade a donc vu effectivement des gens venir par mer, de là où il était.

C'est là la relation exacte de ce qui s'est passé entre dimanche et lundi; et puis mardi, aussi, je devais recevoir une délégation venue de Freetown. J'étais à la villa André et la villa André se trouve juste en bordure de mer. J'ai vu, de mes propres yeux et aussi pour la deuxième fois, des personnes venir de la mer et j'ai appelé l'attention du chef de ma délégation sur ce fait.

Cela, c'était le mardi. Mais dans la journée, après que ma délégation ait été reçue par le gouvernement, la délégation a dû partir sous la protection d'un puissant détachement qui l'a escortée jusqu'à la frontière. C'était environ 3 heures de l'après-midi. A ce moment-là, personne n'était en sécurité, pour autant que je pouvais en juger, car en fait l'attaque était si puissante que l'on ne pouvait même pas se hasarder à sortir. Pendant tout ce temps j'étais donc chez moi à écouter la radio sans arrêt, ce que j'ai fait jusqu'au jeudi, jour où j'ai pu me rendre à mon bureau.

J'ai vu personnellement ce qui s'est passé à Boulbinet le dimanche et j'ai été forcé de me demander si les envahisseurs n'étaient pas fous parce que c'était une attaque à découvert, comme je l'ai dit, en plein jour. De sorte que si j'avais à donner ma propre version des faits tels que je les ai vus, c'est comme cela que je la présenterais.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie d'avoir bien voulu nous prêter votre concours.

M. Conteh se retire.

/...

DECLARATION DE S. E. M. GUNTHER FRITSCH (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE)

Le PRESIDENT (traduction) : Je voudrais, Excellence, vous remercier de votre coopération. La Mission a recueilli de nombreux renseignements sur le fait que la République de Guinée a subi une attaque extérieure armée; afin d'accélérer nos travaux, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner quelques éclaircissements quant à l'origine et aux motifs éventuels de cette attaque, en présentant quelques brèves observations.

M. FRITSCH (traduction) : Je vous remercie vivement de la possibilité qui m'est offerte de faire une déclaration devant la Mission de l'Organisation des Nations Unies.

Si vous le permettez, je voudrais faire quelques observations au sujet de l'agression dont deux membres diplomatiques de mon ambassade ont fait l'objet de la part des mercenaires. Je voudrais également parler des constatations que j'ai pu faire personnellement à partir du bâtiment de l'ambassade au cours de la matinée du 22 novembre, en ce qui concerne les mouvements de divers bateaux de guerre au large de notre ambassade; je serais heureux, en outre, si vous autorisiez M. Schmid, Deuxième Secrétaire de mon ambassade, à faire une brève déclaration, parce que M. Schmid a été arrêté dans la matinée du 22 novembre par des mercenaires, en violation de son statut diplomatique.

Le 22 novembre, entre 4 heures et 4 h 30 du matin, le Deuxième Secrétaire de l'ambassade, M. Siegfried Krebs, et le Conseiller commercial, M. Fischer, ont voulu se rendre de leur résidence à l'ambassade. Ils ont emprunté une voiture diplomatique de l'ambassade et c'est M. Krebs lui-même qui prit le volant. Avant de quitter leur résidence, ils décidèrent de rouler très lentement et de s'arrêter dès que quelqu'un les inviterait à le faire. Ils choisirent l'itinéraire appelé la corniche sud. Parvenus derrières les casernes de la Garde républicaine, ils essuyèrent soudain, sans avertissement aucun, plusieurs rafales de mitraillettes tirées derrière eux. Une vingtaine de balles atteignirent la voiture, dont les deux occupants furent aussitôt blessés. Plusieurs balles atteignirent un bâtiment résidentiel situé juste de l'autre

/...

côté et je puis vous dire, Monsieur le Président, que plusieurs ressortissants guinéens qui habitent dans cette maison furent témoins de ce qui s'est passé ensuite.

M. Krebs arrêta immédiatement la voiture; les deux hommes criaient qu'ils étaient membres du corps diplomatique, qu'ils étaient blessés, que les hommes qui tiraient sur eux devaient s'arrêter de le faire, et qu'ils avaient besoin de soins médicaux. Ceux qui avaient tiré répliquèrent qu'ils n'avaient pas de médecin et qu'ils ne permettraient pas à mes deux collaborateurs de faire demi-tour, c'est-à-dire de prendre le chemin le plus court pour aller à l'hôpital, à l'hôpital Donkan. Dans ces conditions, le Conseiller commercial, M. Fischer, se vit obligé de mettre M. Krebs, qui était grièvement blessé, sur le siège arrière de la voiture et bien que celle-ci fût très endommagée, il réussit à faire partir le moteur; après cela il fut contraint de poursuivre son chemin.

Je dois vous dire, Monsieur le Président, que les blessures de M. Krebs, Deuxième Secrétaire à l'ambassade de la République démocratique allemande, étaient graves au point qu'il mourut le lendemain matin, malgré tous les efforts des médecins et toute l'aide et l'assistance fournies par les autorités guinéennes.

Pour ma part, je me suis trouvé tout le temps dans le bâtiment de l'ambassade, à Conakry. L'ambassade est située près de la mer. Je peux voir une partie de la mer, au voisinage d'un endroit qu'on appelle le "Petit-Bateau". A 6 h 55 du matin, j'ai constaté que deux bateaux de guerre et un autre navire se trouvaient en mer, non loin de l'ambassade. Plus tard, un troisième bateau de guerre s'est joint aux trois bâtiments susmentionnés. Ils se sont déplacés dans cette zone pendant plusieurs heures. Il y avait de nombreuses petites embarcations ou des embarcations en caoutchouc, qui faisaient la navette entre les divers bateaux, qui se déplaçaient entre les bateaux et un endroit situé à la droite de l'ambassade, je ne pouvais pas voir où elles allaient, car cet endroit m'était caché par des constructions.

Vers 11 heures, le bateau de débarquement s'est approché du quai dans l'intention manifeste d'essayer d'y accoster. Il s'en est approché à une distance de 15 à 20 m environ, avec son étrave ouverte - ce qui signifie qu'il était prêt à embarquer ou à débarquer quelqu'un - et puis il s'est retiré. J'ai suivi moi-même les mouvements de ce bateau à partir du balcon de l'ambassade, à l'aide de jumelles. Je pouvais

/...

distinguer clairement sur la passerelle du bateau plusieurs personnes d'apparence européenne. Sur le pont, il y avait un grand nombre d'hommes en uniforme qui paraissaient être des Africains.

Vers midi, quelques tirs ont été dirigés contre ces bateaux. Nous pouvions voir le jaillissement des gerbes d'eau et nous vîmes aussi qu'un canon qui se trouvait sur un des bateaux a répondu à ce tir en tirant deux ou trois fois.

Vers 13 h 30, ces bateaux ont commencé à se retirer, mais durant toute l'après-midi nous pouvions apercevoir dans le lointain trois des bateaux ou même tous les quatre.

Je voudrais à présent, avec votre permission, demander à M. Schmid de parler de son arrestation par les mercenaires.

M. Heiner SCHMID (traduction) : J'ai quitté l'ambassade le 22 au matin, à 7 h 25, pour prendre contact avec nos camarades blessés, dont notre ambassadeur vous a parlé. Ils avaient besoin de recevoir d'urgence des soins médicaux. Nous nous sommes engagés dans la Corniche Road dans la direction opposée - malgré l'interdiction d'aller dans cette direction - car vers la droite, en ville, on entendait des coups de canon. Avant d'arriver à l'endroit où la route bifurque à gauche, nous avons vu deux personnes armées marchant le long de la route. Nous avons arrêté notre voiture et leur avons demandé, en français, si nous pouvions emprunter cette route. Comme ils ne répondaient pas, j'ai répété ma question; je leur ai demandé si nous pouvions passer et ils n'ont pas répondu, mais nous ont fait signe de la main d'avancer.

Aussitôt après avoir tourné à gauche, nous avons pu voir des deux côtés de la route, à droite et à gauche, environ 15 voitures et une motocyclette, qui avaient toutes été endommagées et détruites par les tirs; près d'une voiture, un homme gisait sur le sol, mort peut-être.

Dès que nous sommes arrivés devant la première grille démarquant l'enceinte de la centrale électrique, deux personnes armées de mitrailleuse, venant de la gauche, se sont avancées vers nous, ainsi que deux autres, qui se cachaient à droite derrière un arbre; elles nous ont obligés à arrêter la voiture. J'étais parti de l'ambassade avec notre chauffeur d'ambassade. Il conduisait et j'étais assis à sa droite. La voiture avait une immatriculation diplomatique, CD-246. Je leur ai demandé en français de nous laisser passer, car nous avions besoin d'une aide médicale pour deux camarades blessés appartenant à notre ambassade, mais ils n'ont pas répondu. J'ai réitéré ma

/...

demande et ils nous ont alors fait signe de descendre de voiture et d'avancer jusqu'à la grille. Nous sommes tous deux descendus; j'ai sorti ma carte diplomatique et leur ai dit en français que j'étais membre du Corps diplomatique et que j'appartenais à l'ambassade de la République démocratique allemande. Je leur ai dit que nous voulions aller à Donka, que deux camarades blessés de notre ambassade devaient recevoir des soins médicaux.

Lorsque nous sommes arrivés devant la grille, l'un des mercenaires m'a ordonné en anglais "mains en l'air". Aussi ai-je répondu en anglais : "Je suis un diplomate de l'Ambassade de la République démocratique allemande". J'ai levé les mains en l'air, lui ai montré ma carte diplomatique et lui ai répété en anglais que nous avions besoin d'urgence d'une aide médicale pour deux camarades de notre ambassade gravement blessés.

Ils nous ont obligé à entrer dans l'enceinte de la centrale, et quatre ou cinq mercenaires ont pointé leur mitrailleuse vers nous. Un grand nombre d'autres mercenaires étaient à l'intérieur de la centrale; il y en avait aussi à l'extérieur, en face de la centrale, sur le côté droit de la route. L'un des mercenaires s'est avancé vers moi - il parlait anglais - et m'a poussé d'une main, tandis qu'il avait un doigt de l'autre main sur la détente. J'avais, pendant ce temps, bien entendu, les mains au-dessus de la tête. Ils m'ont alors obligé à entrer et le chauffeur m'a suivi. Puis un autre mercenaire m'a demandé, en anglais : "Que voulez-vous?". Je lui répétais ma demande - j'étais très en colère : "Il nous faut apporter d'urgence une aide médicale à deux diplomates blessés de notre ambassade"; mais ils nous ont obligés à rester à l'intérieur de l'enceinte de la centrale.

Nous étions tous deux surveillés par quatre ou cinq mercenaires. Au bout de cinq à six minutes, ils nous ont obligés à pénétrer plus à l'intérieur de la centrale, en direction de la grille principale; mais, après quelques mètres, ils nous ont obligés à nous arrêter et nous ont demandé à nouveau, en anglais : "Que voulez-vous faire à Donka? Qui êtes-vous?".

Une fois encore, ils nous ont obligés, au bout d'un moment, à avancer et nous sommes arrivés devant l'entrée, à la grille principale - c'est-à-dire à l'entrée du bureau de la centrale. A ce moment-là, ils ont obligé notre chauffeur à amener

/...

la voiture à l'intérieur de la centrale; j'ai alors demandé à parler à un officier pour lui expliquer à nouveau que nous étions des diplomates et que nous devions porter d'urgence des secours à nos camarades blessés.

Au bout d'un moment, un homme, un officier peut-être, est soudain arrivé devant la porte supérieure du bâtiment principal. Il était noir et avait une barbe fournie; il m'a dit, en anglais lui aussi : "Vous pouvez partir" Il nous a répété : "Vous pouvez partir". Aussi sommes-nous montés en voiture et avons-nous quitté l'enceinte de la centrale. Au bout de 50 m, nous avons encore été arrêtés mais, comme les mercenaires avaient reçu des ordres, nous avons pu passer.

Une demi-heure plus tard nous sommes arrivés à l'hôpital de Donka, où nous avons pris contact avec l'un des médecins; mais il nous a dit qu'il ne pouvait commencer à opérer notre camarade blessé, M. Krebs, avant que nous n'amenions un second médecin. Nous sommes donc repartis pour ramener le second médecin à l'hôpital, mais il nous a malheureusement fallu une demi-heure pour apporter cette aide à notre ami blessé.

M. FRITSCH (traduction) : Monsieur le Président, j'aimerais rapporter que le matin du 22 novembre, j'ai reçu moi-même de nombreux rapports de témoins oculaires - des membres de mon ambassade ou des ressortissants de la République démocratique allemande - qui travaillaient en République de Guinée et vivaient dans diverses parties de la ville d'où ils ont pu observer les mouvements de bateaux et de forces armées pendant toute la matinée. Si les rapports écrits de ces témoins oculaires vous intéressent, je peux les mettre à la disposition de la Commission.

J'aimerais souligner qu'un grand nombre de ces rapports envoyés par des témoins oculaires font des déclarations quant à la chronologie exacte des événements. M. Schmid et moi-même avons préféré limiter notre exposé aux faits dont nous vous avons fait part ici.

Je vous remercie beaucoup et j'espère que les observations et la déclaration que j'ai faites ont pu aider la Commission à formuler ses conclusions.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie beaucoup, au nom de la Mission, des renseignements très appréciables que vous nous avez communiqués.

Je vous prie d'accepter nos sincères condoléances à l'occasion du décès de votre camarade; veuillez recevoir nos excuses pour tous les dérangements que nous avons pu vous causer et nos profonds remerciements d'être venus.

Nous apprécierions beaucoup de recevoir de votre part une déclaration écrite, si vous pouviez l'envoyer à la Mission.

M. Fritsch, M. Fischer et M. Schmid se retirent.

/...

DECLARATION DE M. ERNEST SCHMID (SUISSE)

M. SCHMID : Je m'appelle Ernest Schmid et je suis le chargé d'affaires de la Suisse. Voulez-vous que je m'exprime en anglais ou en français?

Le PRESIDENT (traduction) : Comme vous voudrez.

M. SCHMID (traduction) : Je m'exprime aussi bien dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Le PRESIDENT (traduction) : La Mission a réuni un grand nombre de renseignements sur le fait qu'une attaque armée a été dirigée de l'extérieur contre la République de Guinée; nous vous serions reconnaissants, pour accélérer nos travaux, de bien vouloir, par quelques brèves observations, nous donner quelques éclaircissements sur l'origine et les motifs éventuels de cette attaque.

M. SCHMID (traduction) : Je m'en tiendrai à l'absolue vérité; tout ce que je puis dire c'est ce que j'ai vu et vécu moi-même, et rien d'autre. Au cours de la nuit de samedi à dimanche nous avons été réveillés vers 3 heures par un bruit de fusillade. Les lumières se sont éteintes et les climatiseurs se sont arrêtés à cet instant. Nous n'avons pas bougé, nous sommes restés dans la maison et vers 6 heures nous avons allumé la radio pour tenter de capter des informations.

Il n'y a pas eu de programmes d'information avant un peu après 8 heures, moment où l'on a signalé l'attaque. Pendant tout ce temps, nous avons entendu des coups de feu et n'osions pas sortir de peur de mettre nos vies en danger.

Je dois ajouter que nous n'habitons pas tout près de la plage, mais derrière une autre résidence, dans le voisinage des ambassades chinoise et hongroise. Nous ne pouvions donc voir ce qui se passait sur la plage; nous n'avons vu aucun soldat guinéen ou autre.

Vers 10 heures, ou peut-être 10 h 30 ou 11 heures - je ne me souviens plus exactement - je suis sorti. Les tirs s'étaient calmés, et je suis allé à l'ambassade des Etats-Unis. J'ai vu quelques personnes de l'ambassade sur la plage et je me suis joint à elles. Nous avons tous regardé au large, où nous pouvions

distinguer plusieurs bateaux. Il nous a semblé que deux d'entre eux étaient assez près et j'ai vu avec des jumelles qu'il y en avait deux autres plus loin. Je n'ai pu voir aucun mouvement des bateaux entre la plage et les navires que je viens de mentionner; je n'ai pu déterminer la nationalité d'aucun de ces navires ni distinguer des marques ou numéros d'immatriculation. Ils se trouvaient trop loin.

Je suis donc rentré chez moi et, vers midi, nous avons entendu des avions - ou, à un moment donné, un avion - survoler la résidence et suivre la plage dans la direction du port; quelques minutes après, j'ai vu un avion qui tournait pour revenir dans l'autre direction, mais à une plus grande distance.

Ceci s'est répété environ trois fois; je dirais plutôt environ deux ou trois fois; je ne suis pas très sûr.

Vers la fin de l'après-midi, je suis retourné à la plage devant l'ambassade des Etats-Unis, mais je n'ai pu distinguer de bateaux. Après cela nous sommes restés dans la maison jusqu'à lundi matin, où je me suis rendu à mon bureau.

Il semble qu'il y ait eu des combats très sérieux pendant toute la journée de dimanche et la nuit de dimanche à lundi.

Je crois que c'est tout ce que je puis dire. Je répondrai volontiers à toute question que vous voudrez me poser.

M. MWAANGA (traduction) : Pouvez-vous nous dire de quelle couleur étaient les bateaux que vous avez vus?

M. SCHMID (traduction) : Je dois dire que les couleurs étaient impossibles à discerner - il s'agissait de couleurs assez claires, mais je ne saurais dire si c'était ou non la couleur verte. Il y avait plusieurs couleurs claires; c'est tout ce que je puis dire. Les navires étaient trop loin pour que je les distingue les unes des autres.

M. KULAGA : Pouvez-vous nous dire d'où venaient les avions et dans quelle direction ils allaient? Avez-vous pu voir des marques particulières sur ces avions?

/...

M. SCHMID (traduction) : De l'endroit où est située notre ambassade, j'avais l'impression qu'ils venaient de la direction de l'aéroport - et revenaient vers l'aéroport - en volant à très basse altitude; ils ont bien survolé la maison - ou ont semblé la survoler en tout cas - mais je ne pouvais pas les distinguer; il y avait un bruit terrible. Je suis sorti en courant mais ils avaient déjà disparu.

Ils sont revenus à chaque fois dans la même direction, mais plus loin à l'intérieur des terres, de sorte que je n'ai pu les voir que peu de temps. Ils volaient dans la direction de l'aéroport.

Quant à l'avion que j'ai vu, je dirais, d'après ce que j'ai pu en voir, qu'il s'agissait de celui que j'avais vu survoler le stade le 14 mai, et qu'il était identique à celui que j'ai vu hier après-midi à l'aéroport.

Le PRESIDENT (traduction) : Merci beaucoup de votre coopération.

M. Schmid se retire

DECLARATION DE M. PAUL GREGOIRE (BELGIQUE)

Le PRESIDENT (traduction) : Les membres de la Mission tiennent à souhaiter la bienvenue au distingué représentant de la Belgique.

Puis-je signaler, avant que nous commencions, que l'on nous a communiqué divers renseignements. Peut-être pourriez-vous accélérer les choses en nous donnant très brièvement quelques éclaircissements sur l'origine, le motif probable et l'identité des agresseurs. Ceci contribuerait à faire avancer nos travaux.

M. GREGOIRE : Je ne peux vous donner aucune précision de ce genre. J'ai vu effectivement quatre bateaux qui ont été identifiés à plusieurs reprises, et dont plusieurs personnes avant moi ont dû vous parler. J'ai vu également de ces bateaux, vers 10 h 30 du matin, se détacher deux vedettes qui sont venues au camp de Camayenne et au camp Boiro, et qui en sont reparties. J'étais à ce moment-là trop loin pour voir qui se trouvait dans ces vedettes, dans ces petits bateaux et j'ai vu ensuite

/...

les quatre bateaux s'éloigner. Mais je n'ai été à aucun moment assez près des bateaux pour pouvoir les identifier, et notamment pour voir les personnes qui s'y trouvaient.

Par contre, je suis passé derrière le camp Boiro à deux reprises; une fois vers 9 h 30, venant de l'ambassade de Belgique qui se trouve dans le quartier Landrea Donka, c'est-à-dire vers l'est en direction de l'ouest. Je suis passé derrière le camp, donc entre le camp et la mer et à mon premier passage je n'ai rien vu. Ensuite, je suis passé vers 12 heures ou 12 h 15, peut-être après que les bateaux eurent disparu à l'horizon, et j'ai vu à ce moment-là deux soldats armés à l'intérieur du camp.

Le PRESIDENT (traduction) : Merci beaucoup de votre coopération.

II. Grégoire se retire.

DECLARATION DE S. E. M. AMADOU LAMINE DIALLO (SENEGAL)

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion.

La Mission a déjà recueilli un grand nombre de renseignements sur le fait qu'une attaque armée a été menée de l'extérieur contre la République de Guinée; nous vous serions reconnaissants de bien vouloir accélérer nos travaux en faisant quelques brèves remarques susceptibles de faire quelque lumière sur l'origine et les motifs éventuels de cette attaque.

M. DIALLO : Je m'appelle Amadou Lamine Diallo et suis ambassadeur du Sénégal en République de Guinée.

Les événements ne m'ont pas trouvé ici, je suis arrivé lundi. Mais mon conseiller les a vécus entièrement et a pu assister à beaucoup de scènes dont il vous donnera le compte rendu.

/...

Pour moi il y a plusieurs hypothèses qui sont toutes valables.

Il y a l'hypothèse selon laquelle le Gouvernement du Portugal a voulu tenter un coup de force, d'une part pour récupérer des prisonniers faits en Guinée (Bissau) par le PAIGC; il y a que le Gouvernement du Portugal voulant faire cela s'est associé également aux mercenaires provenant de différents Etats africains ou même européens qui, en liaison avec les traîtres de la République de Guinée, ont pensé que par ce coup de force ils pourraient déclencher un mouvement au sein de la population pour faire tomber le régime.

Je pense également que l'attitude des puissances à l'égard du Portugal est un encouragement. Pour la Guinée (Bissau), pour l'Afrique du Sud, pour beaucoup d'autres territoires qui sont encore sous domination, l'indifférence des gouvernements non africains est un encouragement au maintien de cette situation. C'est une erreur de considérer que l'incident est clos. Il est fort possible que sous une autre forme le Portugal entende continuer l'agression. Ce serait une grave erreur que de penser qu'il y a eu seulement cet incident et que c'est terminé. La gravité reste la même. La menace restera permanente tant que le Portugal continuera de vouloir avoir la mainmise sur une portion de l'Afrique qui ne lui appartient pas; au fur et à mesure que la résistance durcit et attire des succès, le Portugal s'énerve et commettra encore de plus grandes agressions.

Pour le moment c'est tout ce que nous avons à dire. Quant aux faits réels c'est mon conseiller qui y a assisté, en présence d'autres témoins et qui peut faire une déclaration.

M. N'DIAYE : Je m'appelle Babacar N'Diaye. Je suis conseiller à l'ambassade du Sénégal à Conakry. J'habite près du port de Conakry.

Dimanche matin, vers 7 heures, j'ai vu des bateaux et des petites embarcations qui faisaient la navette entre les bateaux et la côte. J'ai compté trois grands bateaux et cinq petites embarcations, dont une qui allait très rapidement. Elle faisait le va-et-vient très rapidement. Ils étaient très visibles et j'ai continué à les voir jusqu'à 9 h 30 dans la matinée.

/...

Quelque temps après également un avion qui, sans doute, n'était pas guinéen, a survolé à plusieurs reprises la ville. J'habite un petit bâtiment à quatre étages. Au-dessus il y a un séchoir et un lavoir, c'est de là que j'ai aperçu toutes les opérations. J'occupe ce bâtiment avec des experts des Nations Unies, et pendant une certaine période de mon observation j'étais avec un expert de l'OMS et un autre du BIT qui, comme moi, ont assisté à tous ces faits.

Je n'ai pas grand chose à ajouter à ce que vient de dire notre Ambassadeur, qui est l'expression de notre point de vue et du point de vue de notre gouvernement et je peux dire le point de vue de tout Africain conscient.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie beaucoup de votre coopération.

M. Diallo et M. N'Diaye se retirent

DECLARATION DE S. E. M. PETER AFOLABIE (NIGERIA)

Le RESIDENT (traduction) : Je vous remercie, Excellence, d'être venu nous voir.

M. AFOLABIE (traduction) : Je vous remercie de nous donner cette occasion de dire quelques mots sur ce que nous avons vu.

Je suis Peter Afolabie, ambassadeur du Nigéria en Guinée.

Dimanche matin, je m'étais mis en route pour prendre mon collègue l'Ambassadeur de Tanzanie, qui habite juste sur la côte - sur la Corniche - lorsque j'ai vu, en face de l'hôpital Donka, un véhicule de l'armée arrêté, avec trois ou quatre cadavres de soldats guinéens. En face se trouve la prison, et j'ai vu plusieurs prisonniers en dehors, assis, avec deux gardes qui donnaient l'impression d'être des gardes de la gendarmerie guinéenne. Avant d'entrer dans la maison de l'Ambassadeur de Tanzanie, j'ai entendu des coups de feu et autres bruits du même genre et on m'a prié de revenir sur mes pas. Il m'a dit que des mercenaires débarquaient sur le rivage. Je suis donc revenu par le même chemin, et il ne m'est rien arrivé.

/...

Le même après-midi, j'ai fait un tour et j'ai vu des véhicules blindés dans la rue. Je crois qu'ils essayaient d'enfumer les mercenaires du camp Camory qui se trouvait dans la ville ou dans l'autre camp pour les faire sortir.

Mais ce qui m'a causé le plus grand choc est d'avoir aperçu quelque chose que l'on pourrait très certainement prouver être un sous-marin. J'habite sur la corniche nord. Il n'y a pas de palmiers où que ce soit dans la mer, et ce que j'ai vu ressemblait à un sous-marin camouflé qui a fait surface, abrité, on ne sait trop comment, derrière un palmier. Il s'est arrêté là cinq minutes, sans doute pour prendre des photos, puis il s'est dirigé vers la maison qu'habite le Dr Nkrumah, s'est également arrêté là puis a poursuivi sa route.

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, voudriez-vous formuler quelques brèves observations quant à l'origine et aux motifs éventuels de cette agression?

M. AFOLABIE (traduction) : Je pense que ce serait aller trop loin que de vous en indiquer l'origine, puis les motifs, car je n'ai pas consulté mon gouvernement quant à mes présentes déclarations. En tout premier lieu, je pense que mon gouvernement est en droit de prendre connaissance de ces déclarations. Quoi qu'il en soit, je puis vous dire brièvement que le motif de cette agression n'est autre que d'éprouver la valeur ou l'incapacité de l'homme noir, et de la race noire en effet, je n'ai jamais vu, pour ma part, une tentative aussi impudente menée par des troupes étrangères pour pénétrer dans un autre pays.

Quant à son origine, je ne veux pas aborder cette question, mais le motif est évident : on a voulu attaquer la République de Guinée, car la façon même dont la chose a été organisée était des plus outrageantes : ces gens sont restés de 2 heures jusqu'à midi environ, à déambuler nonchalamment, en attendant de voir ce que la Guinée allait faire. C'était peut-être à titre de représailles à la suite de certaines choses - je ne sais pas - mais c'était bien la preuve d'une agression contre l'intégrité territoriale de la République de Guinée.

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, je vous remercie vivement de votre coopération.

M. Afolabie se retire.

/...

DECLARATION DE S. E. M. ALBERT W. SHERER, Jr. (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, auriez-vous l'amabilité, pour le procès-verbal, de nous donner votre nom?

M. SHERER (traduction) : Je m'appelle Albert W. Sherer, Jr. Je suis ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique ici à Conakry.

Le PRESIDENT (traduction) : Excellence, la Mission a recueilli de nombreux renseignements sur le fait qu'une attaque armée d'origine extérieure a été dirigée contre la République de Guinée; et afin de mener à bien très rapidement notre tâche, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir apporter vos lumières sur l'origine et le motif éventuel de cette attaque en faisant quelques brèves observations.

M. SHERER (traduction) : Monsieur le Président, je puis vous dire ce que j'ai vu, si cela peut être utile.

Le PRESIDENT (traduction) : Bien volontiers.

M. SHERER (traduction) : J'ai été réveillé vers 3 heures du matin, le dimanche 22 novembre, par des détonations qui m'ont paru être des tirs de fusils, d'armes automatiques, ainsi que de mortier et de quelques armes plus lourdes.

J'ai ouvert la radio pour voir si la Voix de la Révolution donnait des explications à ce sujet, mais la radio était muette. Vers 6 h 30 du matin, le médecin de l'Ambassade des Etats-Unis m'a appelé pour me dire que l'Ambassadeur d'Allemagne le priait de se rendre au domicile d'un technicien de la République fédérale d'Allemagne qui avait été blessé. Mais, juste au moment où il allait sortir, un volontaire américain du Peace Corps est arrivé, lui aussi blessé. Le médecin m'a demandé des instructions, et je lui ai dit de rester chez lui jusqu'à ce que nous ayons pu savoir combien d'autres personnes avaient été blessées.

Vers 8 heures du matin, la Voix de la Révolution a commencé à émettre pour décrire ce qui s'était passé et ce qui se passait alors; à ce moment-là, je suis sorti dans mon jardin, qui touche à la plage, et j'ai vu un bateau qui m'a paru ressembler à un bateau

/...

du type LST de la deuxième guerre mondiale. Ce navire était accompagné de deux bateaux blancs, légèrement à la traîne, et ma première impression a été que la marine guinéenne avait capturé le responsable des tirs qui avaient eu lieu dans la nuit - selon moi, le bateau noir.

Je suis remonté, toutefois, pour prendre mes jumelles et j'ai pu alors voir que les deux bateaux blancs et le bateau noir naviguaient de conserve et que les bateaux blancs escortaient ce qui semblait être de petits bateaux à moteur, faisant la navette entre le grand bateau et la côte. Aux deux bateaux blancs s'est ultérieurement joint un troisième bateau blanc, qui semblait également agir en liaison avec les autres.

J'ai continué à voir ces bateaux jusqu'à 11 heures du matin environ, puis ils ont disparu à l'horizon et je ne les ai jamais revus.

Il y a eu ensuite un calme relatif jusqu'à environ 2 heures de l'après-midi; à ce moment-là, j'ai entendu des détonations extrêmement violentes à proximité de ma résidence, et j'ai pensé qu'il y avait un échange de coups de feu au camp de la gendarmerie qui, je crois, avait été occupé par les envahisseurs plus tôt le même jour. Ces tirs extrêmement nourris ont continué jusque vers 17 heures. Puis il y a eu une accalmie, jusqu'à 20 heures environ, heure à laquelle une compagnie de soldats est entrée dans mon jardin et a tiré en direction de la mer; et ce tir, commencé à 20 heures environ le soir du 22, s'est maintenu jusqu'à l'aube du 23.

Après cela, l'Ambassade américaine s'est remise au travail, et en ce qui nous concerne, la guerre d'un jour était terminée.

M. MWAANGA (traduction) : Monsieur l'Ambassadeur, pouvez-vous dire si, à votre avis, un élément étranger était ou non en cause dans l'invasion?

M. SHERER (traduction) : Eh bien, j'ai supposé qu'il y avait eu une participation étrangère, parce que je n'avais jamais vu ce bateau noir auparavant et je n'avais jamais entendu dire que la Guinée possédât un bateau du type LST. En fait, après avoir vu les bateaux blancs travailler en tandem, j'ai été tout à fait sûr également de n'avoir jamais vu ces derniers dans les eaux guinéennes au cours des huit mois où j'ai été en poste ici.

/...

M. Ismaël TOURE : Monsieur l'Ambassadeur, pour la partie guinéenne, je voudrais poser une question : vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait des accessoires qui n'étaient pas des accessoires habituels. Pouvez-vous nous donner des précisions sur ces accessoires?

M. SHERER (traduction) : Eh bien, le bateau noir que j'ai décrit comme étant du type LST, a été utilisé pendant la seconde guerre mondiale au cours d'opérations navales. C'était d'ordinaire une sorte de transport-ravitailleur ou de transport de troupes. Les bateaux blancs pour moi ressemblaient à des patrouilleurs, ou même peut-être à ces yachts de gens riches qu'on pouvait voir dans les années 30 dans la Méditerranée - peut-être peut-on les voir encore de nos jours; je ne suis pas allé en Méditerranée.

Le PRESIDENT (traduction) : Nous vous remercions de votre aimable coopération.

M. Sherer se retire.

DECLARATION DE S. E. M. HANS CHRISTIAN LANKES (REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE)

M. LANKES : Je m'appelle Hans Christian Lankes et suis ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne.

Le PRESIDENT (traduction) : Nous vous souhaitons la bienvenue à cette séance, Monsieur l'Ambassadeur.

La Mission spéciale a recueilli de nombreux renseignements sur le fait qu'une attaque armée d'origine extérieure a été dirigée contre la République de Guinée; et afin de mener à bien très rapidement notre tâche, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir apporter vos lumières sur l'origine et le motif éventuel de cette attaque en faisant quelques brèves observations.

M. LANKES (traduction) : Dois-je parler en français ou en anglais?

Le PRESIDENT (traduction) : Comme il vous plaira.

/...

M. LANKES (traduction) : Je pense qu'il m'est un peu plus facile de parler anglais.

Vous m'interrogez non pas sur ce que j'ai vu et observé, mais vous me demandez ce que je pense; est-ce exact?

Le PRESIDENT (traduction) : Que vos observations soient brèves; vous pouvez faire ce qu'il vous plaira.

M. LANKES (traduction) : Laissez-moi exposer les faits - les choses dont j'ai fait l'expérience moi-même au cours de ces journées tragiques.

Cela a commencé, ainsi que vous le savez, dimanche soir. Je me suis rendu compte que la situation était inhabituelle vers 3 h 30. Une heure plus tard, j'ai appris par un coup de téléphone qu'une famille allemande avait été sérieusement touchée par ce qui, de toute évidence, était un bazooka, dans le quartier de La Minière-Bellevue. Un peu plus tard, j'ai appris qu'un autre de mes compatriotes avait été trouvé grièvement blessé dans la rue dans la même partie de la ville.

Pendant les heures suivantes, je me suis occupé à apporter des secours, dans toute la mesure du possible, à mes compatriotes.

Je tiens à déclarer ici que j'ai été très aidé par des médecins guinéens qui, entre autres choses, ont mis une ambulance à ma disposition afin d'essayer de sauver la vie du deuxième homme qui avait été trouvé dans la rue. Hélas, cette aide vint trop tard : lorsque je suis arrivé à la maison où toutes les personnes dont j'ai parlé avaient été transportées entre-temps en ambulance, l'homme que l'on avait trouvé dans la rue était déjà mort.

En faisant l'aller-retour entre ma résidence et cette maison, qui est située dans le quartier de La Minière, j'ai vu dans la rue quelques morts en uniforme. En passant entre le Camp Mamadou Boiro et l'hôpital Donka pour rentrer dans cet hôpital avec l'ambulance contenant le cadavre, de même qu'en revenant de l'hôpital, j'ai constaté que le camp avait une apparence très étrange : j'ai vu devant la grille grand ouverte des soldats - des hommes en uniforme - qui, selon moi, n'étaient pas des soldats guinéens. Leurs uniformes étaient vert olive, comme la plupart des uniformes d'aujourd'hui, mais ils avaient quelques accessoires ... quelques autres ... je ne sais pas ce que c'était en fait mais ils semblaient être ... en tous cas, à mon avis, ce n'était certainement pas des soldats guinéens.

/...

Lorsque je suis enfin arrivé chez moi, c'est-à-dire à Donka, tout à fait au bord de la mer, j'ai eu pour la première fois le temps - si vous me permettez cette expression - de satisfaire ma curiosité. De mon jardin, sur la plage, on voyait clairement quatre navires croisant dans la baie au large de cette partie du rivage. L'un d'entre eux - j'ai estimé qu'ils se trouvaient à une distance de 2 milles au maximum - était à mon avis un navire de guerre, d'une couleur brun grisâtre. Un grand nombre d'hommes se tenaient sur la partie avant, longue et rectiligne, du pont. Je n'ai pas pu distinguer de numéro ou d'autre marque. Je pense que c'était ce que l'on appelle un LST. Tous, tout au moins trois d'entre eux, étaient aussi proches. Les deux autres, tout au moins l'un d'entre eux, étaient blancs. Ils ressemblaient aux bateaux qui assurent les services fluviaux pour passagers. Le quatrième se trouvait trop loin et je n'ai pas pu distinguer de détails.

Ces quatre navires, ou tout au moins trois, ont été pris sous le feu de l'artillerie guinéenne. J'ai vu les points d'impact dans l'eau - les geysers - et chaque fois qu'un de ces obus explosait dans l'eau, les navires changeaient de cap. Cela a duré plusieurs heures.

Dimanche, à peu près au milieu de l'après-midi, les quatre navires se sont éloignés. Je les ai vu disparaître derrière les îles de Tamara Kassa.

En ce qui concerne le reste de mes observations, je pense que je peux être bref.

Il y a eu des combats, très très intenses, dans notre quartier - c'est-à-dire au Camp Mamadou Boiro - jusqu'à 6 heures, ou peut-être 7 heures du soir. A ce moment-là, il y eut une accalmie.

Pendant ces combats, certains policiers sont entrés chez nous, et ils sont ensuite retournés se battre; après quoi, pendant toute la nuit, il y a eu des fusillades intenses qui se sont poursuivies plus ou moins le lendemain, c'est-à-dire lundi, et à nouveau pendant la nuit de lundi à mardi, qui a été remplie du bruit de toutes sortes d'armes.

Tels sont, je crois, les faits que je peux vous communiquer.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie très vivement de votre coopération. Mon ami de la Guinée aimerait vous poser une question.

M. Ismael TOURE : Monsieur l'Ambassadeur, vous avez déclaré - et je voudrais vous poser cette question du côté guinéen - vous avez dit plus tôt que vous aviez vu des soldats portant des accessoires qui ne sont pas les accessoires guinéens habituels. Pouvez-vous nous donner d'autres détails à ce sujet?

/...

M. LANKES (traduction) : Je crains de ne pouvoir vous dire grand-chose car, comme vous le comprendrez, je ne tenais pas à m'arrêter. Tout d'abord, lorsque je suis allé à l'hôpital, j'avais un cadavre à l'arrière de ma voiture. Tout ce que je voulais, c'était arriver à l'hôpital. Il était mort, et dans un état horrible. Et en revenant de l'hôpital, comme je l'ai dit, j'ai traversé la grille. A propos, - j'oubliais - j'ai vu devant la grille un autre soldat mort, à proximité d'un véhicule militaire.

Pour ce qui est de la question que vous m'avez posée et des détails que vous m'avez demandés au sujet des accessoires, je dirais qu'il s'agissait de quelques garnitures de couleur verte - je ne sais pas comment elles s'appellent exactement -, il s'agissait de parements, ou plutôt de brassards verts.

Enfin, Messieurs, comme vous attendez certainement de moi que je formule cette conclusion, il ressort clairement de tout ce que j'ai dit - et, naturellement, j'en ai entendu beaucoup plus que je n'en ai vu moi-même - que cette attaque est venue de l'extérieur de la Guinée. Pour ma part, je n'ai pas le moindre doute qu'il s'agit d'une attaque lancée à partir de bases situées en dehors du territoire guinéen.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie de votre coopération.

M. LANKES (traduction) : Messieurs, mon collègue italien m'a demandé de vous transmettre cette déclaration écrite de sa part. Il avait la même intention, mais n'a pu assister à la séance d'aujourd'hui.

M. M'BAYE : Pourrait-on donner lecture de la lettre pour le procès-verbal?

L'interprète donne lecture de la lettre, rédigée en français.

M. Lankes se retire.

DECLARATION DE M. VASCO CABRAL (PAIGC)

M. CABRAL : Je m'appelle Vasco Cabral; je suis membre du Bureau politique du PAIGC. Le camarade à ma gauche est Irenio Nascimento Lopes. C'est une des personnes responsables de notre marine.

L'autre est le camarade Mateus Correia, qui est l'un des commandants de notre marine.

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Nous vous souhaitons la bienvenue à cette séance, Monsieur .

La Mission a réuni beaucoup de renseignements sur le fait qu'une attaque armée d'origine extérieure a été dirigée contre la République de Guinée; pour accélérer nos travaux, nous vous serions reconnaissants s'il vous était possible de faire quelque lumière, en présentant de brèves observations, sur l'origine et le motif éventuel de cette attaque.

M. CABRAL (interprétation) : Premièrement, je veux dire que je suis très heureux d'être ici et de pouvoir contribuer à expliquer l'origine de l'invasion portugaise, qui était aussi dirigée contre notre parti.

Nous pouvons vous dire que nous avons ici les bandes magnétiques qui ont été enregistrées au moment où les colonialistes portugais se préparaient à se retirer. J'étais avec mes camarades à ce moment-là, et nous avons entendu à la radio des ordres donnés en portugais. J'ai immédiatement donné l'ordre à mes camarades d'enregistrer ces messages. Malheureusement, nous n'avons pas pu tout enregistrer, mais nous en avons suffisamment pour pouvoir vous prouver la participation des colonialistes portugais, au sujet de laquelle nous n'avons pas de doute. Dans un des enregistrements, on parle seulement portugais. Une des bandes est exclusivement en portugais, et nous l'avons enregistrée au moment de l'agression; et il ne fait absolument pas de doute que toute la conversation était en portugais.

L'autre bande, elle, a été enregistrée le 25 novembre. Grâce à la vigilance de nos services, qui ont entendu ces messages radio, nous avons pu enregistrer une bande. Nous avons même essayé de répondre à ces messages, et cette partie est en français. Mais nous avons les deux bandes dans une boîte, et nous avons deux copies.

Elles sont pour vous; nous vous donnons ces deux copies.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie.

M. CABRAL (interprétation) : D'ailleurs, mes camarades qui sont à côté de moi ont participé directement aux événements. Le camarade Mateus Correia était au port, et il a été l'un de ceux qui dirigeaient le groupe qui a attaqué les mercenaires. Il serait très utile d'entendre ce qu'il a à dire à propos des événements, étant donné qu'il les a vécus; et je traduirai ce qu'il dira.

M. CORREIRA (interprétation) : Camarades, je me trouvais le 22 novembre, à 2 heures du matin, au port de Boulbinet, et j'ai vu un groupe de mercenaires qui débarquait. Un autre groupe de mercenaires est arrivé à 3 heures et demie du matin.

/...

J'ai vu les bateaux dont ils débarquaient, et après les bateaux sont repartis. J'étais de garde et j'ai demandé : "Qui va là?". Il n'y a pas eu de réponse.

J'ai donné l'ordre d'arrêter - en portugais - et ils ont répondu en portugais. J'ai dit : "Où allez-vous?". Ils ont dit : "En avant; allons-y, vite!".

J'ai voulu tirer sur les envahisseurs, mais ils s'étaient mêlés aux pêcheurs qui étaient là, si bien que j'ai décidé de ne pas tirer.

Lorsque ces gens sont partis, je suis allé aux renseignements et je me suis approché d'une personne qui s'est trouvée être un garde de Radio-Guinée; quand je suis arrivé près de lui, j'ai constaté qu'il avait été blessé au pied; je lui ai demandé ce qui s'était passé, et il a répondu que les agresseurs avaient tiré sur lui et que c'était des contre-révolutionnaires.

Nous étions 36 et quand ils ont avancé dans notre direction, au lieu que ce soit les agresseurs qui tirent, ce sont les défenseurs qui ont tiré, et nous avons vu que deux d'entre eux ont levé les mains et nous avons réussi à faire quelques prisonniers. Nous en avons capturé trois vivants et les autres ont réussi à s'échapper. Ils étaient déjà dans l'eau et s'éloignaient à la nage.

Après cela, j'ai réussi à faire trois prisonniers - le chef, qui avait cet appareil de radio ici (montrant du doigt) et le fusil G-3, qui se trouve là dans le coin (montrant du doigt).

Il a déposé l'émetteur radio et le fusil par terre.

Ensuite, nous avons parlé à nos camarades guinéens. Nous leur avons remis les prisonniers. Les soldats guinéens ont également demandé les armes, et nous leur avons dit : "Non, nous avons besoin de ces armes".

Nous avons aussi pris un fusil G-3 chargé. Il avait ses propres balles; il y avait aussi un chargeur et des grenades à main.

Alors nous avons tiré sur ceux qui s'enfuyaient à la nage et nous en avons tué plusieurs.

Après cela, j'ai parlé au lieutenant Balla et j'ai crié : "Vive la révolution guinéenne! Vive le camarade Sékou Touré!".

/...

M. CABRAL : En ce qui concerne notre camarade Irenio Nascimento Lopes, il était sur l'un de nos bateaux au port et les mercenaires sont venus avec des bateaux silencieux et ont fait un abordage au navire. Ils ont surpris nos camarades, qui ne s'y attendaient pas du tout. **Ils ont tué deux de nos camarades. Mais le camarade qui est ici va vous expliquer comment cela s'est passé, car il était là-bas à ce moment-là.**

M. LOPES (interprétation) : Ce jour-là, tôt le matin, il faisait chaud sur le bateau et je me trouvais sur le pont. J'étais assis sur le pont pour prendre un peu l'air. Au bout d'un certain temps, j'ai vu trois bateaux dont les moteurs avaient été stoppés. Sur ces bateaux se trouvaient des soldats en uniforme vert-olive. Ils portaient des casques en acier, et les armes que j'ai vues étaient du type A.K. Je pensais qu'il s'agissait de troupes guinéennes parce que les casques en acier sont les mêmes, les armes sont les mêmes, les uniformes sont les mêmes. Ils ont commencé à monter à bord - sur le pont. Mais quand j'ai vu que l'un d'entre eux avait sorti sa baïonnette pour attaquer un camarade couché sur le pont et quand je les ai entendus en même temps parler portugais, j'ai commencé à me demander d'où venaient ces gens.

Quand je me suis levé - parce que j'étais assis - l'un d'eux a crié en portugais "Attention! En voilà un!", et il a commencé à tirer sur moi; à ce moment, nous avons entendu d'autres coups de feu. Le camarade qui était couché sur le pont était le pilote, Alexandre. Il a été tué. Après cela, ils ont tué le capitaine, Augusto Costa. Mais l'attaque n'a pas duré plus de dix minutes. Ils sont alors retournés sur leurs bateaux et leurs bateaux sont repartis, en s'éloignant de la côte. A l'aube, on pouvait voir une frégate dans la baie ainsi que deux vedettes et une grande péniche de débarquement.

Voilà ce qui s'est passé.

M. MWAANGA (traduction) : Je vous remercie beaucoup. Je voudrais savoir simplement s'il est possible, à votre connaissance, d'identifier certaines des armes que vous avez capturées. Où pensez-vous qu'elles aient été fabriquées?

/...

M. LOPES (interprétation) : Ces armes - nous qui y sommes habitués depuis longtemps savons qu'elles sont fabriquées en République fédérale d'Allemagne.

M. KULAGA (traduction) : Je voudrais vous demander si vous avez trouvé des inscriptions sur les armes capturées et, dans l'affirmative, en quelle langue.

M. LOPES (interprétation) : Celle-ci en tout cas (montrant du doigt) a une inscription en portugais.

Le PRESIDENT (traduction) : Voulez-vous identifier ceci pour le procès-verbal s'il vous plaît?

M. LOPES (interprétation) : Ceci est un poste émetteur-récepteur (il montre du doigt), et ceci est une roquette de bazooka (il montre du doigt). Ces objets sont ici pour être pris par la Mission.

M. CABRAL : Vous pouvez emporter ça.

Cette fusée-là n'a pas encore explosé et elle reste dangereuse.

Vous pouvez faire des photographies. Vous pouvez relever les inscriptions, faire ce que vous voulez. Mais nous devons garder ces armes-là.

L'INTERPRETE (traduction) : Pour ce qui est de ce poste émetteur-récepteur, on lit ici "Canal"; ici, il y a "Puxar e Rodar"; ici "Ext. o int"; ici "Vol." De l'autre côté on lit "Retirar a Pilha", et en dessous "Antes de Armazenar".

Le PRESIDENT (traduction) : La Mission vous est très reconnaissante de votre concours.

M. CABRAL : Nous vous souhaitons un bon travail et un bon voyage.

M. Cabral, M. Lopes et M. Correira se retirent.

/...

DECLARATION DE M. MOHAMED HASAN ADAMI (INDONESIE)

M. ADAMI (traduction) : Tout d'abord, je m'appelle Mohamed Hasan Adami, je suis Premier Secrétaire à l'ambassade d'Indonésie.

Le PRESIDENT (traduction) : Monsieur le Premier Secrétaire, la Mission a rassemblé de nombreux renseignements sur le fait qu'une attaque armée extérieure a été effectuée contre la République de Guinée; afin d'accélérer nos travaux, nous vous serions reconnaissants s'il vous était possible de faire quelque lumière sur l'origine et le motif éventuel de cette attaque en formulant quelques très brèves observations.

M. ADAMI (traduction) : Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je veux me limiter à déclarer ce qui m'est arrivé personnellement. Je ne peux pas en dire davantage.

La plupart des membres de ma délégation - et moi-même - habitons avec d'autres familles indonésiennes dans le secteur où le compound de la mission catholique est situé. Le 22 novembre, à 2 heures du matin, nous nous sommes réveillés comme d'habitude - parce que nous sommes musulmans - pour préparer notre dîner, étant donné que c'est le mois du ramadan.

Soudain, nous avons entendu quelques coups de feu - des obus d'artillerie, ou je ne sais pas exactement quel genre de tirs - mais cela se passait loin de notre compound. Nous n'avions jamais entendu cela à Conakry, aussi avons-nous été surpris de ce qui se passait.

Après cela, comme nous ne savions pas ce qui s'était passé, nous avons éteint nos lampes, et ensuite, après avoir fini notre dîner, nous sommes restés debout jusque tard dans la matinée. Vers 6 heures, j'ai vu sur la route près de notre compound, des hommes armés qui passaient. Nous ne savions pas qui ils étaient, mais ils étaient armés, et comme nous voulions savoir qui ils étaient, nous avons tous attendu les émissions du matin de Radio-Guinée.

A 8 heures, nous avons constaté que la radio fonctionnait normalement. Ce n'est qu'à 10 heures que nous avons appris ce qui s'était passé, parce que nous avons appris

/...

par Radio-Guinée qu'il y avait eu un débarquement sur la côte de Guinée. C'est tout ce qui m'est arrivé ce jour-là, le dimanche.

Lundi, nous avons entendu seulement des coups de feu dans la nuit et quelques coups de feu dans la journée. Tous, à la mission, nous sommes restés chez nous à ce moment-là, si bien que nous ne savons pas ce qui s'est passé en ville.

C'est tout ce que je peux vous dire.

Le PRESIDENT (traduction) : Merci beaucoup de votre concours.

M. Adami se retire.

DECLARATION DE M. MOUZAFFAR KOUBOUSLY (SYRIE)

M. KOUBOUSLY : Je suis le Ministre conseiller et le Chargé d'affaires de Syrie à Conakry.

Le PRESIDENT (traduction) : Monsieur le Conseiller, notre Mission a réuni beaucoup de renseignements sur le fait qu'une attaque armée a été dirigée de l'extérieur contre la République de Guinée; pour accélérer nos travaux, nous vous serions reconnaissant si il vous était possible de bien vouloir, par de brèves observations, nous donner quelques éclaircissements sur l'origine de cette attaque et sur les raisons qui peuvent l'avoir inspirée.

M. KOUBOUSLY : Je vais essayer d'être bref. Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 4 heures ou 4 heures et demie du matin, j'ai été éveillé par des coups de feu. Evidemment, j'étais confus. J'ai essayé de savoir ce qui s'était passé. Tout ce que je peux dire, c'est que ces coups de feu venaient de la mer. Le matin, vers 8 heures et demie, j'ai écouté la radio de Conakry et j'ai appris qu'il s'agissait d'une agression impérialiste contre la République de Guinée et d'un débarquement de troupes militaires portugaises sur la côte de Conakry. Vers 11 heures, ou bien un peu avant 11 heures, pour être sûr, j'ai remarqué quelques petites barques montées par des militaires européens armés se dirigeant de la côte vers le fond de la mer, à un point où j'ai vu, de mes propres yeux, quatre bateaux militaires.

Ma conviction personnelle maintenant : il s'agit d'une agression portugaise contre la République de Guinée et c'est une agression armée par des militaires portugais européens.

C'est tout.

/...

M. MWAANGA (traduction) : Monsieur le Ministre conseiller, vous

avez dit être convaincu qu'il s'agissait en l'occurrence d'un acte d'agression armée de la part de Portugais européens. Sur quoi fondez-vous cette conviction?

M. KOUBROUSLY : J'ai vu, de mes propres yeux, de petites barques montées par

des troupes, par des soldats armés, se dirigeant de la côte vers l'intérieur de la mer. J'ai écouté le communiqué officiel du Gouvernement guinéen confirmant et affirmant qu'il s'agit d'une agression militaire portugaise contre la Guinée. Je crois que le communiqué officiel du Gouvernement de la République de Guinée est un document d'une vérité évidente. C'est un axiome qui n'a pas besoin d'être démontré.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie beaucoup. La Mission

vous est fort obligée.

M. Koubrously se retire.

M. Damantang CAMARA : Nous allons entendre maintenant l'enregistrement de la

communication.

/...

II. M'BAYE (interprétation) : Je voudrais un renseignement sur un point, s'il vous plaît : vous avez remarqué que de nombreux ambassadeurs mentionnaient le même nombre de bateaux et un certain nombre de Portugais de Guinée portugaise avançaient un autre nombre; je pense donc que des éclaircissements sont nécessaires.

Ceci (montrant) est une carte approximative de Conakry. Voici le Palais du peuple, où nous sommes, de ce côté (montrant); voici la Corniche sud (montrant); la Corniche nord est de l'autre côté (montrant) et de ce côté (montrant) se trouve le quartier résidentiel, où est situé Camp Boiro et où résident l'Ambassadeur des Etats-Unis et, je pense, l'Ambassadeur d'Allemagne. Ici (montrant) se trouve la mission catholique que M. Adami vient de mentionner, ainsi que la station de radio; et ici (montrant) se trouve le Palais du gouvernement actuel; et puis ici (montrant) se trouve le port de Conakry.

Pour cette raison, vous pouvez comprendre que le nombre des navires varie d'après les témoignages des témoins; mais si vous vous reportez aux témoignages des Portugais, les nombres indiqués seront, de toute façon, suffisants pour vous permettre de parvenir à une estimation. Mais il était nécessaire de vous donner ces éclaircissements pour que vous puissiez vous représenter clairement la situation.

L'INTERPRETE (traduction) : Pourriez-vous tracer une flèche pour indiquer le nord?

M. M'BAYE (interprétation) : Je l'ai fait : Corniche nord, Corniche sud (montrant).

L'INTERPRETE (traduction) : Il veut dire que Conakry est une péninsule.

Le PRESIDENT (traduction) : Nous pouvons faire établir une copie de cette carte à New York.

M. de BRITO (traduction) : Ici, il est impossible d'obtenir le contenu exact.

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Qu'allons-nous faire maintenant?

M. Damantang CAMARA (interprétation) : Messieurs, je pense que la première partie est terminée. Tout le monde doit avoir très faim et je vous prie de m'excuser. Malheureusement, nous avons espéré terminer plus tôt, et un repas était prévu à Kindia; je pense qu'il serait bon que nous nous dépêchions pour y arriver aussitôt que possible. Je pense que nous pourrions nous y rendre en une heure et demie. Un repas nous sera servi dès notre arrivée, avant que nous n'abordions la deuxième partie. Nous avons déjà téléphoné de façon à ce que les autorités locales puissent mettre à notre disposition des personnes que nous entendrons rapidement. Après cela, nous retournerons immédiatement à Conakry.

Je vous souhaite bon courage pour les difficultés de cette journée.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous sais gré, Excellence, de vos excuses, mais je vous assure que nous ne nous sentons pas si fatigués que cela.

La séance est levée à 16 h 40.

/...

Huitième séance, tenue au camp Kémé Bouréma, à Kindia,
le vendredi 27 novembre 1970, à 20 heures

Personnes entendues :

M. Sékou Cherif, ministre délégué de Basse-Guinée

M. João Januario Lopes

M. Mario Dias

M. Pinto Oliveira Sa

M. José Có

M. José Bubacar Embalo

M. Francisco José Miguel Sampaio

M. Djalo Adama

/...

M. Sékou CHERIF : Monsieur le Président de la Mission, Messieurs les délégués de la Mission spéciale de l'Organisation des Nations Unies, c'est pour moi un réel plaisir de vous souhaiter, au nom du Gouvernement et du Parti, la bienvenue à Kindia.

Vous savez, comme on le sait dans le monde entier, qu'il vient de se passer en Guinée un événement d'une extrême gravité, un événement encore sans précédent dans l'histoire contemporaine. Notre pays et notre peuple viennent d'être victimes d'une agression armée de la part du Gouvernement portugais - du Gouvernement impérialiste portugais - qui a recruté et entraîné des mercenaires en dehors de la Guinée et sur ses propres territoires pour venir attaquer le peuple de Guinée.

Notre gouvernement a éprouvé la nécessité de faire appel au Conseil de sécurité afin d'envoyer des délégués constater sur place les preuves irréfutables de cette agression. Nous comptons donc, Messieurs les délégués, sur votre objectivité dans l'accomplissement de votre mission.

Le PRESIDENT (traduction) : Je voudrais vous remercier de la très cordiale hospitalité que vous nous avez accordée à tous. Je puis vous donner l'assurance que notre méthode de travail sera toujours objective.

M. Damantang CAMARA : Ainsi que je vous l'ai indiqué avant notre départ de Conakry, vous êtes ici pour poursuivre le travail que vous avez commencé ce matin.

Nous avons déjà procédé à l'audition de la plupart des témoins, notamment des diplomates, et il ne nous reste plus qu'à interroger les prisonniers pour compléter votre information.

Etant donné l'heure tardive et étant donné également que nous tenons à rejoindre Conakry cette nuit et que nous savons tous le temps que peut prendre l'audition d'un seul témoin, j'ai demandé aux autorités d'ici de nous envoyer un nombre limité de prisonniers. Je crois qu'après l'audition de ces prisonniers, notre religion sera suffisamment éclairée. Ils vont commencer tout à l'heure à comparaitre devant vous. Nous avons ici un interprète ad hoc qui se fera un devoir de faire pour vous la traduction. S'il y a parmi eux des prisonniers qui parlent directement le portugais véritable, notre interprète fera directement la traduction. Dans le cas où ils parleraient le créole, la traduction sera faite par l'interprète que nous avons amené.

Le PRESIDENT (traduction) : Je vous remercie, Excellence, de votre déclaration. Nous pensons qu'il sera suffisant d'entendre un nombre limité de témoins pour l'accomplissement de notre mission.

M. Damantang CAMARA : Etant donné qu'il y a de 60 à 70 prisonniers, si nous les entendons tous, nous serons ici jusqu'à demain soir. /...

~
TEMOIGNAGES DE JOÃO JANUARIO LOPES ET DE MARIO DIAS

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Je m'appelle João Januario Lopes et je suis né le 5 décembre 1945 à Bissau. Le 5 mai 1966, je suis entré, en qualité de recrue, à l'Ecole de cavalerie de Santaren. Après y avoir passé trois mois, je suis allé à l'Ecole de sous-officiers de Tavira, au Portugal. J'ai séjourné neuf mois à Santaren.

Après neuf mois d'instruction, j'ai été mobilisé et affecté au 15ème régiment à Tavira. C'est là que je me trouvais le 26 avril 1967, jour où je me suis embarqué pour la Guinée. Le voyage a duré cinq jours. Nous sommes arrivés le 1er mai à Bissau, mais mon bataillon n'a débarqué que le lendemain. Nous avons été logés à la caserne de Bra et le bataillon a été placé sous le commandement du chef des forces armées de Guinée. Nous avons alors été envoyés à Mansoa pour terminer l'opération entreprise. Six semaines plus tard, nous avons regagné Bissau, d'où nous avons été envoyés dans le secteur de Teixeira Pinto.

Après notre arrivée à Teixeira Pinto, le bataillon est resté au repos; mais comme j'appartenais à une compagnie d'opérations, j'ai été envoyé tour à tour dans trois endroits différents : Pelundo, Jol et Co.

Notre mission était alors presque terminée, mais un effort supplémentaire nous a été demandé : il fallait ouvrir la route reliant Mansaba à Farim, et trois détachements de combat de notre bataillon ont été chargés de cette opération.

Après avoir séjourné à Mansaba, je suis rentré à Bissau, et comme j'avais déjà accompli la période de service maximum, j'ai retrouvé mon bataillon et mes camarades. Notre commandant nous a alors demandé de faire une nouvelle période de service.

C'est cette nouvelle période que je suis en train d'accomplir; toutefois, étant malade et fatigué, j'ai passé quelque temps sur le continent, au Portugal; et je suis rentré à Bissau le 21 octobre.

Après deux jours à Bissau, j'ai été prié d'attendre un moyen de transport à Bafata. Nous y avons été notifiés que notre compagnie devait être prête à partir le cas échéant. Nos préparatifs étant faits, nous avons attendu pendant une semaine. Trois ou quatre jours plus tard, une note nous a fait savoir que le personnel devait être prêt à partir pour Enchale. Nous nous sommes effectivement rendus à Enchale, où nous sommes restés dix jours.

/...

Pendant ces dix jours, notre tâche consistait à patrouiller. Nous sommes ensuite retournés à Fa. Nous y avons mené une existence normale et, du fait que le commandant et le major étaient absents, j'étais le plus haut gradé. Nous avons attendu un certain temps, puis il est arrivé un ordre ainsi libellé : "Préparer le groupe; préparer des véhicules automobiles pour recevoir 40 hommes qui reviennent de Bissau".

Le groupe est arrivé à Fa; il était composé d'un major, d'un capitaine et de 28 hommes. Le major et le capitaine m'ont félicité. Ils m'ont dit que tout allait bien, et le personnel a été renforcé. Le commandant a déclaré : "Nous allons préparer le départ de la compagnie"; mais je ne savais que faire. Ils m'ont alors précisé : "Vous devez demander à vos hommes de se préparer à partir". "Combien de jours durera l'expédition?" ai-je demandé. Ils ont répondu : "Nous serons absents 10 à 15 jours". J'ai alors dit à mes hommes de se munir des vêtements dont ils auraient besoin pour une expédition d'une quinzaine de jours, mais nous ne savions pas où nous allions.

Cela se passait le vendredi, et nous sommes partis le lundi. Nous devions aller de Fa Mandinga à Babadinca et nous sommes partis à 8 h du matin.

Lorsque nous sommes arrivés à Chim, nous avons dû attendre une demi-heure. Puis, un "L.D.G." est arrivé (vedette militaire).

De Chim, le L.D.G. nous a transportés dans une île appelée Suga. Le voyage a duré six ou sept heures et nous sommes arrivés à destination le lendemain matin. Le bateau s'est arrêté à proximité, mais nous n'avons pas débarqué. L'île se trouvait sur la gauche. Un message transmis par radio nous a appris que les personnes se trouvant à bord ne pouvaient pas débarquer et que celles qui étaient à terre n'avaient pas la permission de prendre contact avec celles qui étaient à bord.

Il y a eu alors une grande confusion parmi les gens de chez nous, car chacun demandait : "Où allons-nous?" et la seule réponse était : "Je n'en sais rien". Le commandant lui-même a reconnu qu'il n'en savait rien, et le découragement a commencé à nous envahir, car nous étions dans l'ignorance de ce qui allait arriver; nous ne savions absolument pas ce qui allait arriver, si bien que la confusion s'est accrue.

Certains disaient que nous allions nous rendre à Como; d'autres disaient que nous allions à Cap Vert. D'autres encore pensaient que notre destination était Teixeira Pinto.

La veille du départ, un ordre nous est parvenu. Nous étions en mer depuis quatre jours. Nous avons reçu l'ordre de débarquer et de laisser à terre nos armes et nos uniformes, car nous allions en recevoir d'autres.

/...

J'ai été le premier à débarquer et j'ai vu de nombreuses personnes se joindre à nous; j'ai commencé à me méfier. Je me demandais vainement d'où elles venaient. J'ai rencontré un jeune garçon qui m'a dit que leur pays était Conakry; j'ai dit alors : "Allons-nous les conduire là-bas?". Il a répondu : "Oui, vous les conduirez là-bas et ils y resteront".

Revenu à bord, j'ai dit à mes camarades ce qu'il en était d'après ce que j'avais découvert. Je leur ai demandé : "Savez-vous où nous allons?". Ils ont répondu : "Nous allons à Conakry; nous allons y conduire ces gens. Etes-vous d'accord?".

Je n'étais pas d'accord et ils ont tous répondu : "Non, nous ne sommes pas d'accord". Le sergent, les soldats, même un major qui se trouvait là, ont tous donné la même réponse.

Un commandant est alors arrivé; il s'appelle le Commandant Galvao; il a fait arrêter le major pour insubordination et l'a fait conduire à Bissau.

Après un jour d'absence, le major est revenu accompagné d'un général et de Galvao; ils nous ont dit : "Ecoutez, nous n'allons pas rester ici; tout ce que nous allons faire est de conduire ces gens de l'autre côté. Ensuite, nous les laisserons à eux-mêmes et rentrerons. La compagnie est tout de même capable de faire cela. Ceux d'entre vous qui refuseront seront mis en prison pour deux ans".

Nous avons alors commencé à penser à nos familles et nous avons dit à nos officiers : "Ecoutez, si nous y allons et si nous attaquons la République de Guinée, ils seront en droit de nous rendre la pareille. Ils pourraient décider de contre-attaquer et de tuer nos parents. Est-ce que cela vous plairait?". Pour ma part, je suis orphelin de mère, mais j'ai encore un père âgé et j'ai un fils de trois mois et toute ma famille est à cet endroit". Nous nous posions tous des questions de cet ordre.

La confusion s'est accrue et les officiers ont essayé de convaincre les hommes. Ils ont dit : "Les gens que vous allez accompagner sont de là-bas; ils ont fait des arrangements avec les autres qui sont déjà sur place. Il n'y aura pas de problème et c'est la seule solution à la guerre de Guinée".

Le général nous a donné l'assurance que nos familles ne seraient pas oubliées et qu'elles seraient très bien traitées s'il arrivait malheur à l'un de nous. Pour moi, je me suis dit : "Rien ne peut m'arriver, car j'ai un frère en Guinée et si les choses tournent mal, j'y resterai".

/...

Ils ont dit : "Non, naturellement, il n'y aura pas de difficultés. Tout ce que vous avez à faire c'est d'emmener ces gens là-bas. L'opération peut même être annulée si elle ne réussit pas". Pour eux, les chances de succès étaient de 95 p. 100. Nous y sommes donc allés.

Quand nous avons vu qu'il n'y avait pas d'autre solution, nous avons dû prendre le risque d'y aller. Les soldats qui se disaient de la République de Guinée, et que nous considérions comme tels, étaient environ 150. C'était eux que nous devions amener ici. Ma compagnie comptait aussi 150 hommes et le détachement de fusiliers marins 80.

Ces forces étaient divisées en petits groupes et chaque groupe affecté à un bateau. Il y avait six bateaux.

Celui sur lequel j'étais - c'est ce qu'il me semble, mais je n'en suis pas sûr - est parti le premier. Chaque bateau est parti à une heure différente. Nous sommes partis à 8 heures du soir et nous sommes arrivés ici à 10 heures le lendemain soir, c'est-à-dire plus de 24 heures après.

Quand nous sommes arrivés et que nous avons commencé à voir les lumières de Conakry, quelque chose d'étrange est arrivé : la plupart des gens ne savaient pas où nous allions, d'autres ne croyaient pas que nous venions ici, et ils ont commencé à se dire que nous allions au Cap-Vert et que les lumières que nous voyions étaient celles du Cap-Vert; et je pensais : "Ah! Si vous saviez où nous sommes, au lieu du Cap-Vert!".

Quand nous sommes arrivés en vue de la lumière rouge qui indique la terre, ils sont venus nous appeler. En tout cas, ils sont venus m'appeler, parce que je supporte mal les voyages en mer : j'ai beaucoup vomi pendant ce voyage, et le capitaine Morais est venu me voir.

Il s'était teint la peau en noir. Ensuite il nous a dit : "Vous allez sauter à terre". Je lui ai répondu : "Comment cela, sauter à terre? On nous avait dit que c'étaient les autres qui iraient à terre". Et il a dit : "Nous ne pouvons pas faire autrement; ce sont les ordres".

Il y avait six chaloupes à bord. Elles ont été mises à l'eau. Les hommes ont été divisés en petits groupes : chaque petit groupe pour chacune des six chaloupes. Moi, je ne faisais pas partie d'un groupe; j'y allais comme adjoint du capitaine. Celui-ci était dans un bateau qui était devant, j'étais dans un autre qui était à l'arrière.

Une fois dans ces bateaux, nous nous sommes dirigés vers la terre, et en nous en approchant nous avons vu deux petits bateaux qui m'ont paru être des bateaux de

/...

pêche; j'ai dit au capitaine Morais : "Ecoutez, ces gens vont donner l'alerte", et il m'a répondu : "Ne vous en faites pas; n'ayez pas peur". J'ai rétorqué : "Je n'ai pas peur. Si vous êtes un homme, moi aussi". C'est la conversation que j'ai eue avec le capitaine de parachutistes Morais.

Nous avons débarqué, et on nous a dit alors que notre mission était d'attaquer l'aéroport et de détruire les Migs. On nous a dit que le commandant Galvao devait détruire le siège du PAIGC, qu'un autre groupe devait détruire la poste et un autre la station de radiodiffusion; je ne sais pas où les autres devaient aller.

On nous a laissés près d'un mur. Nous y avons grimpé et j'ai alors vu l'aéroport; je me suis arrêté et j'ai fait signe à mes hommes de s'arrêter. Le capitaine était devant. Il a continué d'avancer sans s'apercevoir que nous nous étions arrêtés et il a perdu le contact avec nous; et j'ai dit aux soldats en leur montrant l'aéroport : "Est-ce là l'objectif à détruire, cet aéroport que nous avons construit nous-mêmes, que nos frères ont construit? Moi, je n'attaque pas. Que tous ceux qui ne veulent pas non plus attaquer restent avec moi". Il y avait 24 hommes avec moi, et personne n'a voulu attaquer; ils sont tous restés avec moi.

Tous les soldats ont accepté ma décision. J'ai dit : "Descendons vers la plage. Moi, je ne veux pas retourner en Guinée, où je passerais deux ans en prison. Ceux qui le veulent peuvent retourner". Nous sommes donc allés sur la plage, et là nous avons vu qu'il n'y avait plus de bateaux. J'ai dit : "Restons ici jusqu'au matin. Ensuite nous pourrons nous présenter au Chef de la République de Guinée".

Tous les autres ont dit qu'ils étaient d'accord et je leur ai demandé de déposer leurs armes. Le matin, j'ai vu un jeune homme qui semblait être en civil, et je lui ai dit que je voulais aller voir ce que vous appelez ici, je crois, la milice populaire ou les gardes; j'y suis allé et je leur ai expliqué la situation. Je leur ai dit : "Je suis venu avec les troupes d'invasion; je n'ai pas obéi aux ordres. Je veux rester ici. Faites de moi ce que vous voudrez".

Ils sont venus, je leur ai remis les armes, et tous mes camarades ont montré qu'ils n'avaient tiré avec aucune des armes à feu. Ils pouvaient constater, en examinant nos munitions, que nous n'avions pas tiré du tout; c'est ainsi que nous sommes ici maintenant.

Toutes ces déclarations ont été faites par moi-même, Dieu m'en est témoin. Si je n'ai rien dit d'autre, c'est que je ne sais rien d'autre.

Le PRESIDENT (traduction) : Je voudrais demander au témoin combien de personnes se sont rendues avec le capitaine au champ d'aviation, car il a dit qu'il est resté avec 24 hommes, et que le capitaine était allé plus loin.

/...

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Le capitaine a continué son chemin. Tous nos hommes - ceux qui étaient avec moi - sont restés avec moi : tous les vingt-quatre. Mais lui a continué son chemin parce qu'il avait également amené certains hommes de la République de Guinée, qui sont allés avec lui; il était aussi accompagné par un sous-lieutenant et un sergent.

Le PRESIDENT (traduction) : Combien de personnes sont allées avec lui?

L'INTERPRETE (traduction) : Il ne sait pas combien il y en avait, mais tous étaient de la République de Guinée.

Le PRESIDENT (traduction) : Le témoin a-t-il revu le capitaine après cela?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Plus jamais.

Le PRESIDENT (traduction) : Le témoin a déclaré qu'il avait été au Portugal. Avec qui y est-il entré en rapport? Pourrait-il nous dire comment il a passé son temps au Portugal?

L'INTERPRETE (traduction) : Il a commencé par répondre à la question qu'il pensait que vous lui aviez posée. Il a dit qu'il y était d'abord comme étudiant, et que lui et d'autres étudiants avaient l'habitude de se réunir et de faire des excursions, et qu'ensuite il y est allé quant il était dans l'armée.

Le témoin a dit qu'il était revenu lorsqu'il était malade; il dit qu'alors il suivait un traitement médical et que durant ce temps il était très malheureux.

M. M'BAYE : Que faisait-il quant il était étudiant?

L'INTERPRETE (traduction) : Il a répondu : il avait l'habitude de faire des excursions.

M. M'BAYE : Mais il n'a pas terminé!

Le PRESIDENT (traduction) : Je voudrais savoir si le témoin sait qui commandait l'ensemble de l'opération, car quelqu'un a dû lui donner des instructions avant l'embarquement. J'aimerais savoir le nom, s'il peut nous le dire.

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Le commandant Galvao.

Le PRESIDENT (traduction) : De quelle nationalité est-il?

/...

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Il est portugais.

M. MWAANGA (traduction) : Vous avez dit qu'il y avait un autre groupe armé de 150 citoyens de la République de Guinée, c'est-à-dire des éléments dissidents de la République de Guinée. Quand ils se sont embarqués pour Conakry, ont-ils communiqué avec eux durant le voyage? Quelles étaient les relations entre les 150 hommes qui étaient dans sa compagnie et les 150 autres hommes que vous avez dit venir de la République de Guinée?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Oui, nous avons quelque peu communiqué quand nous étions sur le bateau; nous avons parlé, et nous avons constaté que beaucoup d'entre eux étaient comme nous : ils ne savaient pas ce qu'ils allaient faire. D'autres disaient : "Nous allons là-bas pour y rester".

Il y a un homme, je crois, qui devait savoir. C'est le lieutenant Boiro. Il a montré un autre homme et a dit que cet autre était major dans les forces coloniales, au temps des Français, je pense. C'était un citoyen guinéen.

M. MWAANGA (traduction) : Ces dissidents guinéens vous ont-ils indiqué, au cours de la conversation que vous avez eue sur le bateau, où ils avaient reçu leur formation.

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Ils ont répondu à cette question; ils ont dit que c'était sur l'île de Suga.

M. KULAGA (interprétation) : Ce que nous venons d'entendre nous permet de faire certaines constatations. Il y a beaucoup de questions qui se posaient. Je voudrais me borner à quelques questions.

Pourriez-vous nous dire combien des 230 soldats de l'armée régulière portugaise que vous avez comptés ont participé directement à l'attaque contre la République de Guinée puisque vous nous avez dit que 24 étaient restés avec vous et que d'autres ensuite étaient allés avec le capitaine.

/...

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Parmi les gens appartenant à l'armée régulière portugaise, les suivants sont arrivés sur le sol guinéen : 150, plus quatre-vingts, car les quatre-vingts constituaient le détachement d'infanterie de marine de Galvao. Or, tous ont débarqué, mais tous n'ont pas participé à l'action, par exemple les vingt-quatre qui étaient avec moi, et moi-même.

La séance a été suspendue à 22 heures et a repris à 22 h 20.

M. JAKOBSON (traduction) : Je voudrais poser quelques questions pour clarifier la situation en ce qui concerne les bateaux. Si j'ai bien compris le prisonnier, il était sur le transport de troupes avec environ 380 soldats et, je suppose, avec un équipage; ils ont ensuite été transportés à terre dans six chaloupes qui se trouvaient sur ce navire.

Le témoin a-t-il vu d'autres navires qui accompagnaient ce transport de troupes?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Il y avait deux grands navires. L'un s'appelait Montante et l'autre Bombarda. Il y avait aussi quatre patrouilleurs, deux vedettes et plusieurs bateaux plus petits.

M. MWAANGA (traduction) : Je voudrais que le prisonnier dise s'il a personnellement pris part aux actions dirigées contre le PAIGC; et, dans ce cas, s'il est lui-même opposé au PAIGC, ou s'il a été forcé d'agir contre lui par les autorités de la Guinée dite portugaise.

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Oui, plusieurs fois. J'étais obligé de participer aux combats menés contre le PAIGC : ce n'était pas de mon plein gré. Je suis dans l'armée; j'avais reçu des ordres et je devais y obéir, mais ce n'est pas parce que je suis contre le PAIGC.

M. MWAANGA (traduction) : Le prisonnier a-t-il touché une indemnité ou une somme d'argent pour participer à ces opérations? D'après les contacts qu'il a eus avec les dissidents guinéens qui se trouvaient avec lui sur le bateau, a-t-il eu l'impression qu'on leur avait versé une somme d'argent pour qu'ils participent à ces activités, ou ceux-ci ont-ils dit qu'ils avaient été payés?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Pour ma part, je peux dire que je n'ai rien reçu, non plus que quiconque dans ma compagnie. Nous ne savions même pas où nous allions.

En ce qui concerne les autres, je suppose qu'ils n'ont rien reçu non plus. S'ils avaient eu beaucoup d'argent, cela se serait manifesté d'une façon ou d'une autre. Quoique je n'en sois pas sûr, je ne pense pas qu'ils aient touché de l'argent.

Pour ce qui nous concerne, je présume qu'ils m'auraient donné plus d'argent qu'aux autres membres de ma compagnie, qui sont très pauvres. Rien n'a été versé à ces derniers.

M. JAKOBSON (traduction) : Y avait-il à bord des navires qui ont participé à l'attaque, des mercenaires européens autres que portugais?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Il n'y en avait aucun. Tous les officiers étaient portugais. La seule chose qui m'ait paru étrange est qu'ils nous ont fait échanger les armes que nous avions contre d'autres. Tout le reste était d'origine portugaise.

M. KULAGA : Le prisonnier a parlé de la présence d'un général lorsqu'il a reçu des informations concernant sa mission. Est-ce qu'il pourrait préciser sur ce sujet?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Le général était à bord lorsque les navires s'apprêtaient à appareiller. Puis il a débarqué et il n'était plus à bord lorsqu'il ont levé l'ancre. Il s'agissait du général Antonio Sebastiao Ribeiro de Spínola, gouverneur général et commandant en chef de la région.

M. Abdoulaye TCURE : Monsieur le Président, avec votre autorisation, la partie guinéenne voudrait poser quelques questions.

Le PRESIDENT (traduction) ; Certainement.

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais demander au prisonnier quel est son statut.

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Je suis né à Bissau. Je suis citoyen portugais et j'ai un passeport portugais. J'aurai 25 ans le 5 décembre.

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais demander au prisonnier s'il sait lire et écrire.

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Oui.

M. Abdoulaye TCURE : Est-ce qu'il peut nous dire son niveau d'instruction?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : J'ai fait cinq années d'études en Guinée (Bissau); à l'école primaire. Je me suis ensuite rendu au Portugal où je voulais suivre des cours pour devenir technicien; mais en fait, je me suis engagé.

M. Abdoulaye TCURE : Le prisonnier nous a donné tout à l'heure des noms de villages ou de villes tels qu'Enchale et Fa. Est-ce que ce sont des villages ou des villes?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Ce sont des villages.

M. Abdoulaye TCURE : Le prisonnier nous a dit tout à l'heure qu'il n'a pas reçu d'argent, qu'il n'a pas reçu de somme, mais le prisonnier peut-il nous dire quel grade il avait avant d'aller au combat et quel grade il a eu quand il a été embarqué?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : J'étais lieutenant; je le suis toujours.

M. Abdoulaye TCURE : Une dernière question peut-être au prisonnier. Le prisonnier nous a dit qu'à l'embarquement ils étaient 150 et 80 fusiliers-marins. Je suppose que cela fait 230, si je sais bien calculer. Le prisonnier nous a dit d'autre part qu'il y avait 150 autres qui auraient été pris ailleurs. Est-ce qu'il

peut, nous préciser parmi ceux qui ont été pris ailleurs combien il y avait de nationalités?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Je me référais aux Guinéens, aux ressortissants de la République de Guinée. Au cours de conversations que j'ai eues à bord, j'ai réussi à m'assurer que certains hommes venaient de Gambie. D'autres avaient longtemps vécu hors de la République de Guinée.

Tout cela n'est qu'une impression. Je n'avais rencontré ces hommes que la veille et je n'ai pas eu l'occasion de parler à beaucoup d'entre eux.

M. MWAANGA (traduction) : Je voudrais poser une question relative aux uniformes que portaient les hommes.

Le témoin dit qu'il y avait ce groupe de 230 hommes qui venaient manifestement de Guinée dite portugaise, mais qu'un autre groupe, comprenant 150 hommes, était, selon lui, composé de dissidents guinéens.

Les uniformes que portaient les hommes du premier groupe étaient-ils ou non les mêmes que ceux du second?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Les uniformes étaient les mêmes et tous les hommes portaient des brassards verts.

M. MWAANGA (traduction) : S'agit-il là de la tenue qu'utilise l'armée portugaise, ou l'uniforme dont il est question avait-il été conçu pour cette occasion? Et de quelle couleur est-il? Le témoin peut-il nous décrire la couleur de l'uniforme?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Les tenues dont se servent normalement les forces portugaises sont des tenues de camouflage, alors que celles dont il est question étaient de couleur verte.

On nous a également demandé non seulement d'ôter les tenues de camouflage mais aussi de laisser notre argent, notre tabac et nos lettres d'amour.

M. Abdoulaye TOURE : Je voulais encore poser d'autres questions au prisonnier; il a dit tout à l'heure que certains qui étaient embarqués étaient d'autres pays. Est-ce qu'il peut nous donner des précisions sur ce qu'il appelle "d'autres pays"? En outre, peut-il nous dire comment il pouvait s'entretenir avec certains éléments qu'il disait venir de la Guinée? Dans quelle langue?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Ils parlaient français entre eux et ils se comprenaient. J'ai appris que plusieurs d'entre eux vivaient en dehors de la Guinée depuis 13 ans, d'autres depuis cinq ans, etc.

/...

Nous avons parlé créole. Certains connaissaient le portugais créole. Quand ils me parlaient en français lentement, je les comprenais, mais je ne sais pas parler français.

M. Abdoulaye TOURE : Une autre question au prisonnier : le prisonnier nous a dit qu'ils avaient changé d'armes et qu'on leur avait donné des armes nouvelles. Est-ce qu'il peut nous donner les caractéristiques de ces armes nouvelles et nous dire la différence entre ces armes nouvelles et les anciennes armes qu'ils avaient?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Nous avions comme armes des G-3 que nous avons échangés contre des armes appelées "Calachinico". Voilà pour les fusils.

Puis il y avait des mortiers No 82; mais nous n'avions pas les grenades correspondantes; aussi avons-nous pris nos mortiers habituels, c'est-à-dire du No 81. Nous avons également pris avec nous les grenades No 81 qu'on peut utiliser avec les mortiers No 82.

Il y avait une inscription en portugais sur les grenades No 81 que nous avons emportées avec nous. Les mortiers étaient du No 82; les grenades du No 81. On pouvait voir sur les grenades des inscriptions en portugais. Nous avons également emporté des grenades à main sur lesquelles il y avait des inscriptions en portugais et nous avons pris des lance-roquettes RPG-2.

Nous n'avons jamais larcé les grenades No 81 à utiliser avec des mortiers No 82; nous les avons remises quand nous avons été pris.

M. Abdoulaye TOURE : Le prisonnier nous a donné tout à l'heure le nom de deux bateaux de transport : le Bombarda et le Montante. Or il nous a dit qu'il y avait six bateaux. Peut-il nous dire le nom des autres bateaux?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Les noms sont les suivants : Hidra, Cassiopeia, Dragão et Orion.

Le PRESIDENT (traduction) : Est-ce que le témoin pourrait nous donner des renseignements sur son camarade : à quel groupe appartenait-il et quel rôle avait-il?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Il était soldat dans ma compagnie. Quand nous nous sommes divisés, il s'est trouvé dans un groupe différent du mien. On l'a chargé d'une autre mission dans les parties basses de la ville : c'est là qu'il a été fait prisonnier.

Le PRESIDENT (traduction) : Le témoin veut-il nous dire son nom et son grade et nous indiquer brièvement comment il s'est rendu? C'est-à-dire, son camarade peut-il nous dire brièvement ce qu'il en est?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Je m'appelle Mario Dias. Je suis né à Biombo, dans la province de Bissau. Je faisais partie d'un groupe dont la mission était d'attaquer le palais présidentiel. Je suis soldat.

Nous n'avons pas pleinement accompli notre mission parce que le guide n'a pas reconnu le palais. Lorsqu'ils ont ouvert le feu sur nous je me suis dirigé vers la mer. J'ai jeté mes armes, je me suis déshabillé et j'ai commencé à nager. Ils m'ont arrêté dans l'île de Kassa.

J'ai été fait prisonnier sur cette île, où j'ai passé trois jours, après quoi ils m'ont amené à la prison de Conakry où j'ai retrouvé mes camarades de la même compagnie.

M. MWAANGA (traduction) : Le prisonnier déclare que la mission n'a pas été exécutée parce que le guide n'a pas reconnu le palais.

Dans ce cas particulier, qui était le guide, et combien de personnes étaient avec lui lorsqu'ils se préparaient à attaquer le palais présidentiel?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Je ne sais pas le nom du guide, mais il parlait français. Il y avait en tout, dans le groupe, 12 personnes qui parlaient français; cinq des nôtres étaient avec eux et deux autres d'entre nous étaient légèrement en arrière. Je pense que le guide était de la Guinée. Je crois que les douze personnes qui parlaient français étaient de la République de Guinée.

M. MWAANGA (traduction) : Quelle était la mission précise du groupe dont faisait partie le prisonnier? Était-il simplement chargé d'attaquer le palais, ou de tuer le Président de la République de Guinée ?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Le caporal qui était à la tête de notre groupe nous a déclaré qu'il avait reçu l'ordre d'arrêter le Président de la République.

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Le témoin peut-il nous donner le nom du chef du groupe dont il a reçu cet ordre?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : C'était le caporal Talabiu Djalo.

Le PRESIDENT (traduction) : De quelle nationalité était-il?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Il était de la Guinée portugaise.

M. Abdoulaye TOURE : Le prisonnier Dias peut-il nous dire si dans son groupe il y avait un Blanc?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Il n'y avait aucun Blanc dans notre groupe, lequel faisait partie de la troisième vague des forces de débarquement.

M. MWAANGA (traduction) : Le lieutenant, qui est très bien informé, pourrait peut-être nous aider à préciser différents renseignements que nous avons recueillis depuis notre arrivée; je pense qu'il est possible que des sous-marins aient participé à cette affaire.

Pour autant qu'il sache, y avait-il d'autres bateaux en dehors des six déjà mentionnés, à savoir les deux grands, les deux petits et les embarcations de débarquement? Y avait-il des signes indiquant la présence de sous-marins dans la zone?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Je ne crois pas qu'il y avait des sous-marins. J'ai même posé cette question lorsque nous sommes venus ici. J'ai dit : "Que se passerait-il si la République de Guinée nous attaquait avec un sous-marin?" Ils m'ont répondu : "Ils ne peuvent pas le faire parce qu'ils n'ont pas de sous-marin, et c'est pourquoi nous-mêmes nous n'avons pas de sous-marins ici".

M. MWAANGA (traduction) : Les Portugais ont-ils des sous-marins en Guinée (Bissau)?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Pas à ma connaissance. Ils en ont à Lisbonne. Ils n'en ont pas à Bissau.

M. MWAANGA (traduction) : Est-ce que le soldat croyait qu'une troupe aussi peu nombreuse qu'il l'a indiqué pourrait pénétrer dans le Palais présidentiel et

/...

arrêter le Président, ou est-ce que les gens avec qui il se trouvait croyaient que cela était possible?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : En ce qui me concerne, naturellement, je ne croyais pas cela possible, car je crois qu'il est très difficile d'atteindre et d'arrêter un homme qui se trouve dans sa propre demeure, même s'il ne possède aucune arme.

Or, notre groupe n'était pas homogène. Si vous vous souvenez, il était composé d'autres gens et de nous cinq.

Ces cinq personnes je les connais. Aucune d'entre elles ne croyait que c'était possible. Quant aux autres, je ne sais pas.

M. MWAANGA (traduction) : Une dernière question : Que deviez-vous faire, d'après vos instructions, après l'arrestation du Président? Où deviez-vous emmener le Président après son arrestation?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : On ne nous a pas dit où nous devions emmener le Président après son arrestation; on nous a simplement dit d'accomplir cette mission.

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais poser au prisonnier la question suivante : après avoir accompli leur mission, vers quelle destination devaient-ils se diriger?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Nous devions aller rejoindre notre compagnie et ensuite partir pour Fa Mandinga en Guinée (Bissau). On nous a même dit que si tout allait bien, nous passerions un jour ici puis nous retournerions en Guinée (Bissau).

M. Abdoulaye TOURE : Je vais poser à l'autre prisonnier, qui était chargé de la mission spéciale d'arrêter le Président, la même question : après avoir accompli leur mission, vers quelle destination devaient-ils diriger leur groupe avec leurs prisonniers?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : On ne nous a pas dit où il fallait emmener le Président si nous réussissions à l'arrêter. On nous a dit de le garder sous notre surveillance et je ne sais pas s'ils voulaient ensuite l'amener à notre bateau, le tuer là, ou le tuer ailleurs.

M. Abdoulaye TOURE : De l'arrêter et de le garder où? Est-ce que leur groupe était doté d'émetteur? Avaient-ils des liaisons avec un autre groupe? Est-ce qu'ils avaient un chef? Et quel chef avaient-ils en dehors de leur groupe?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Notre groupe avait à sa tête un sous-lieutenant qui possédait trois radios. Les marques des radios étaient : Sharpe, AVP-1 et Onkio; et il était en contact avec son chef par radio. Je ne connais pas le nom de son chef. Mon second lieutenant m'a parlé, en français, par radio; mon sous-lieutenant était citoyen de la République de Guinée.

M. Abdoulaye TOURE : Peut-il nous dire le nom de ce sous-lieutenant qu'il dit être de la République de Guinée?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Je ne connais pas son nom, c'était la première fois que je le voyais, c'était la nuit.

M. Abdoulaye TOURE : Le prisonnier peut-il nous dire quelle somme il a reçue, en tant que soldat, avant l'embarquement?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Je n'ai rien reçu.

M. Abdoulaye TOURE : Combien lui a-t-on promis?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : On ne m'a rien promis.

M. KULAGA : Le lieutenant qui a été fait prisonnier nous a dit qu'on l'avait informé qu'ils avaient pour mission de débarquer les Guinéens. Par la suite, le lieutenant a-t-il appris quoi que ce soit des objectifs d'ensemble et des objectifs principaux de la mission à laquelle il participait?

Le prisonnier LOPES (interprétation) : Lorsque nous sommes arrivés en vue du phare qui signale la terre, Morais nous a dit que nous allions débarquer. Je lui ai dit alors : "Mais alors ce n'est pas vrai que nous sommes venus uniquement pour débarquer des gens de la République de Guinée"; et il a déclaré :

/...

"Non, nous avons d'autres objectifs. Nous, nous allons à l'aéroport. D'autres groupes se dirigeront vers le bureau de poste, la centrale électrique et le PAIGC".

A ce moment-là, comme je pensais déjà à m'enfuir, je n'ai pas poussé plus loin mes investigations.

M. Abdoulaye TOURE : Le soldat prisonnier peut-il nous dire combien de temps il est resté dans l'armée? Était-il un engagé volontaire ou était-il recruté de force?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : Il y avait 11 mois que j'étais dans l'armée, j'ai été recruté le 2 janvier 1970.

Pendant cette période, j'ai été deux fois en contact avec l'ennemi. Le service militaire est obligatoire dans l'armée portugaise; vous devez l'accomplir.

M. Abdoulaye TOURE : Il nous dit avoir pris contact avec l'ennemi deux fois. Où et quand?

Le prisonnier DIAS (interprétation) : L'ennemi était le PAIGC. J'ai pris contact avec lui en Guinée portugaise à Chim en juin et à Madina en octobre.

Le PRESIDENT (traduction) : Je pense que les deux témoins peuvent se retirer.

Les prisonniers se retirent.

M. Abdoulaye TOURE : Voulez-vous entendre d'autres prisonniers, Monsieur le Président?

Le PRESIDENT (traduction) : Très bien.

/...

TEMOIGNAGES DE PINTO OLIVEIRA SA ET JOSE CO

Le PRESIDENT (traduction) : Chacun des témoins pourrait-il nous donner son nom, son grade, et le cas échéant son numéro matricule, et nous dire de quel groupe il faisait partie, le nom de l'unité, et dans quelle unité il servait au cours de cette opération.

Le prisonnier SA (interprétation) : Pinto Oliveira SA, je suis soldat; mon numéro matricule est 82 0124-69. Je viens de Bissau; j'ignore le numéro de ma compagnie ou de mon bataillon, mais c'était la compagnie qui était stationnée à Fa Mandinga.

Le PRESIDENT (traduction) : Pourrait-il nous dire dans quel groupe il était lorsqu'il a débarqué?

Le prisonnier SA (interprétation) : Lorsque j'ai débarqué, j'étais dans la Compagnie du lieutenant Januario.

Le PRESIDENT (traduction) : Ce que je veux savoir, c'est dans quel groupe était le témoin lorsqu'il a effectué le débarquement. A-t-il débarqué avec le lieutenant Januario ou son groupe avait-il un autre chef?

Le prisonnier SA (interprétation) : Oui, le lieutenant Januario commandait notre unité.

Le PRESIDENT (traduction) : Qu'il nous dise quels ordres le lieutenant lui a donnés après le débarquement.

Le prisonnier SA (interprétation) : Lorsque j'ai quitté Bissau, j'ignorais tout de ma destination, jusqu'à ce que nous arrivions et que nous ayons vu la lumière ici et nous sommes descendus dans les canots. Lorsque nous sommes partis, on nous avait dit de changer de vêtements et de changer pour prendre l'arme G-3 - je veux dire d'abandonner notre arme G-3.

Le PRESIDENT (traduction) : Ma question est la suivante : Qu'est-ce que le lieutenant Januario lui a ordonné de faire, et qu'a-t-il fait après cela? Quelle mission lui avait-on assignée?

Le prisonnier SA (interprétation) : Notre mission était de nous rendre à l'aéroport et d'y mettre le feu; mais le lieutenant Januario nous a dit qu'il ne voulait pas que nous fassions cela. Il a dit : "Cet aéroport a été construit par nos frères africains".

Nous avons alors entendu quelques coups de feu et il nous a dit : "Revenons au port"; et nous sommes restés là afin de pouvoir nous rendre.

Le PRESIDENT (traduction) : Ainsi donc, ces personnes n'ont pas tiré un seul coup de feu?

Le prisonnier SA (interprétation) : Lorsque j'ai reçu l'arme, elle était neuve; et je l'ai rendue dans le même état aux autorités de la République de Guinée. Je n'ai pas tiré un seul coup de feu.

Le PRESIDENT (traduction) : L'autre homme était-il également dans le même groupe sous le commandement du lieutenant Januario?

Le prisonnier CO (interprétation) : Oui, le même groupe.

Le PRESIDENT (traduction) : Et vous êtes également d'accord avec ce qu'a dit l'autre soldat?

Le prisonnier CO (interprétation) : Oui, je suis d'accord avec sa déclaration. Le lieutenant Januario nous a demandé de ne pas tirer; et je n'ai pas tiré non plus.

Le PRESIDENT (traduction) : Pourrait-il nous donner son nom et son numéro matricule, s'il vous plaît.

Le prisonnier CO (interprétation) : Je m'appelle José C6; je suis soldat; mon numéro matricule est 821706-70. Je suis né à Biombo et j'appartenais à la même compagnie stationnée à Fa Mandinga.

M. ESPINOSA (traduction) : J'aimerais savoir l'âge des soldats et la date à laquelle ils ont été enr6lés dans l'armée. Etait-ce pour faire leur service militaire?

Le prisonnier SA (interprétation) : J'ai 19 ans. Ils m'ont pris de force le 2 janvier 1970; ils m'ont fait aller au camp à Fa.

Le prisonnier CO (interprétation) : J'ai 22 ans. Ils m'ont emmené de force moi aussi. Ils m'ont emmené au camp de l'armée à la même date : le 2 janvier 1970 - le même camp : Fa.

/...

M. MWAANGA (traduction) : J'ai une seule question à vous poser, très simple : Dans l'armée portugaise qui est basée en Guinée (Bissau), qui considère-t-on comme le principal ennemi?

Le prisonnier SA (interprétation) : Nous considérons le PAIGC comme le principal ennemi.

Le prisonnier CO (interprétation) : Le PAIGC.

M. MWAANGA (traduction) : Est-ce que vos autorités vous disaient quelque chose au sujet de la République de Guinée? Est-ce qu'elles considéraient que la République de Guinée leur était hostile? Quelle est l'attitude des autorités portugaises en Guinée (Bissau) à l'égard de la République de Guinée?

Le prisonnier SA (interprétation) : Je n'avais jamais entendu parler de la République de Guinée.

Le prisonnier CO (interprétation) : Moi non plus, je n'avais jamais entendu parler de la République de Guinée. C'est seulement quand je suis arrivé ici que je me suis rendu compte qu'eux aussi, ils étaient noirs et qu'ils étaient mes frères.

M. KULAGA : Pourrais-je poser une autre question très brièvement : Est-ce que le second prisonnier a également participé à des engagements militaires avant cette dernière opération?

Le prisonnier CO (interprétation) : Jamais.

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais demander aux deux soldats quel est leur salaire dans l'armée portugaise?

Le prisonnier SA (interprétation) : Nous recevons 960 escudos par mois

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais demander aux deux soldats prisonniers combien ils ont touché avant le débarquement en Guinée.

L'INTERPRETE (traduction) : Tous les deux ont dit qu'ils n'avaient rien reçu auparavant. Le premier de ces témoins a dit, de plus, qu'on leur avait retiré leur argent et qu'on les avait obligés à le laisser là-bas. Ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas venir ici avec cet argent.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce que leurs chefs ne les ont pas réunis avant l'opération en leur disant que si cette opération réussissait ils auraient une récompense au point de vue grade, au point de vue augmentation de solde ou au point de vue amélioration de leur situation?

Le prisonnier SA (interprétation) : Non, ils ne nous ont rien dit de tel. Nos familles elles-mêmes ne savent rien. Elles sont à Bissau. Nous ne savions pas où nous allions. Ils se sont contentés de nous rassembler et de nous distribuer du pain et de la viande avant l'embarcation à Fa.

M. Abdoulaye TOURE : En plus de cette ration de viande que vous avez reçue, n'avez-vous pas reçu des boissons alcooliques - du gin, de l'alcool - ou des cigarettes spéciales?

Le prisonnier SA (interprétation) : Nous n'avons eu que des fruits en boîte, à raison d'une boîte pour cinq.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce que cette ration est leur ration habituelle - la viande et le pain qu'on leur a donnés? Ou est-ce une ration exceptionnelle? Avaient-ils l'habitude d'avoir du pain et de la viande?

Le prisonnier SA (interprétation) : Il est inhabituel de nous donner de telles rations et nous n'en avons eu que ce jour-là.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce qu'ils peuvent dire à l'intention de la Commission quelle est la ration habituelle du soldat?

Le prisonnier CO (interprétation) : D'ordinaire, quand nous allons au combat, ils nous donnent ce qu'ils appellent une ration de combat - la ration de combat No 20, prévue pour trois jours. Le reste du temps, nous avons généralement du riz et quelquefois des pommes de terre.

Les prisonniers se retirent.

TEMOIGNAGES DE JOSE BUBACAR EMBALO ET FRANCISCO JOSE MIGUEL SAMPAIO

Le PRESIDENT (traduction) : Les prisonniers veulent-ils avoir l'obligeance de décliner leur nom, leur numéro matricule, l'unité à laquelle ils appartiennent et le nom de leur officier supérieur.

Le prisonnier EMBALO (interprétation) : Je m'appelle José Bubacar Embalo, numéro 821456-70. Je suis soldat, j'ai 19 ans et je sers dans la Première Compagnie du Commandement africain. Mon capitaine est Joao Bacar Djalo, j'ai été recruté le 2 janvier 1970 et j'étais au camp de Fa.

/...

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Je suis caporal-chef. Mon numéro est 820459-69. Je m'appelle Francisco José Miguel Sampaio. J'appartiens à la Première Compagnie du Commandement africain. J'ai été recruté le 28 juillet 1969. J'ai 21 ans, mon capitaine est également Joao Bacar Djalo.

Le PRESIDENT (traduction) : Le caporal veut-il avoir l'obligeance de nous dire pendant combien de temps il a suivi un entraînement, de quelle sorte d'entraînement il s'agissait et comment il a obtenu sa promotion?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : J'étais allé quatre ans à l'école élémentaire, puis cinq ans à l'école secondaire lorsque j'ai été appelé sous les drapeaux. C'est pourquoi on m'a fait suivre un cours destiné aux sergents.

A la fin de ce cours, j'ai été promu caporal, j'ai dû alors suivre un autre cours d'entraînement de six mois pour les commandos puis un autre cours de quatre mois à la fin duquel j'ai été nommé caporal-chef dans la Première Compagnie.

Le PRESIDENT (traduction) : Le témoin a-t-il assisté à des opérations militaires au cours de son service?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Oui - souvent.

Le PRESIDENT (traduction) : Contre qui?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Contre des terroristes.

Le PRESIDENT (traduction) : Comment avez-vous été amené à participer à cette opération, et dans quelles circonstances avez-vous été fait prisonnier?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Nous étions au camp de Fa. Un commandant est arrivé et nous a dit : "Préparez-vous pour une opération de grande envergure". Il ne nous a pas dit où nous allions. Nous avons embarqué à 8 heures à Chim, je crois que c'était un lundi. Et puis nous sommes montés à bord d'une péniche de débarquement LDG appelée Bombarda; certains d'entre nous pensaient que nous allions à Teixeira Pinto.

/...

Nous avons compris que ce n'était pas le cas lorsque nous avons dépassé Bissau et continué vers le sud. Nous avons essayé de deviner où nous pouvions bien aller. Certains d'entre nous ont dit : "Nous allons peut-être à Como". Toujours est-il que le lendemain nous sommes arrivés au large d'îles appelées dos Bijagos (l'une d'entre elles s'appelle Suga). On nous a dit que dans ces îles on entraînait les troupes spéciales. On nous a dit que c'était là que se trouvait le centre de préparation aux opérations spéciales.

Mais nous sommes restés à bord; on ne nous a pas autorisés à débarquer. Nous devions attendre, disait-on, deux ou trois autres bateaux. Nous sommes restés là pendant quatre jours. Le nombre de bateaux augmentait chaque jour - c'étaient des bateaux de guerre. Quatre d'entre eux étaient des patrouilleurs et deux des péniches de débarquement LDG. Nous étions sur l'une d'entre elles. Je ne me souviens pas du nom de l'autre.

L'autre bateau s'appelait Montante. C'était aussi un LDG. Nous n'avons pas été autorisés à entrer en contact avec l'île avant le dernier jour. Ce jour-là, au moment de partir, on nous a demandé d'aller dans l'île et d'enlever nos uniformes - c'étaient des tenues de camouflage - et nos bottes et de changer d'armes. On nous a donné des tenues entièrement différentes et après coup nous nous sommes aperçus qu'elles étaient semblables aux tenues portées ici. Nous leur avons demandé alors : "Pourquoi nous faites-vous faire ceci?" Et on nous a répondu : "Nous vous le dirons plus tard." Puis nous sommes montés à bord de bateaux différents, selon notre lieu de débarquement.

A bord du bateau, on nous a dit que nous allions attaquer Conakry. On nous a donné des munitions et on nous a dit que nous allions attaquer l'aéroport; quand nous sommes arrivés, nous avons vu quelques bateaux.

Nous sommes montés à bord d'un patrouilleur appelé Hidra. En plus de nous, il y avait six marins sur ce bateau. Après avoir accosté, nous avons débarqué à l'endroit choisi pour l'attaque et nous nous sommes dirigés vers le lieu même de l'attaque. Nous étions sous le commandement du lieutenant Joao Januario Lopes. Il nous a dit : "N'attaquons pas; retournons à la plage; nous pouvons attendre jusqu'à demain matin et nous rendre au PAIGC.".

/...

Nous étions d'accord avec lui parce que nous estimions que ce n'était pas là une façon de traiter les gens. On nous avait traités comme des petits chiens. On nous avait amenés dans ce pays, on voulait que nous attaquions un pays inconnu. Aussi le lieutenant a ordonné de ne pas attaquer; et, étant donné qu'il y avait avec nous quatre Portugais européens, nous avons divisé notre colonne et nous nous sommes dirigés vers la plage. Quand le bateau est arrivé pour nous prendre, nous n'avons pas embarqué; nous avons attendu jusqu'au matin car nous voulions aller au quartier général du PAIGC. Mais nous avons été surpris par six gardes pendant que nous attendions. Ils ont dit qu'ils voulaient nous emmener en prison. Nous avons tout de suite donné nos armes étant donné que nous avions l'intention de nous rendre, et nous leur avons demandé de nous emmener au PAIGC. Ils ont refusé. Ils nous ont emmenés en prison où nous avons été punis comme vous pouvez le voir (montrant).

Le PRESIDENT (traduction) : Qu'est-il advenu de l'officier sous les ordres de qui se trouvait le témoin, le lieutenant Lopes?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Il est en prison.

Le PRESIDENT (traduction) : Pouvez-vous me parler des marins portugais? Ont-ils débarqué ou sont-ils partis après votre débarquement?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Lorsqu'ils nous ont amenés, les marins n'ont pas débarqué : ils sont restés à bord des bateaux. Il était prévu qu'ils repartiraient avec les bateaux, puis qu'ils reviendraient nous chercher. Mais quand ils sont revenus, ils n'ont pas pu nous prendre car nous étions cachés et les seules personnes qu'ils ont prises à bord étaient le capitaine des parachutistes et un sergent des opérations spéciales ainsi qu'un parachutiste, le sous-lieutenant et trois ou quatre soldats qui étaient là et qui ont pu embarquer.

Le PRESIDENT (traduction) : De quelle nationalité étaient le capitaine, le sergent et les autres personnes qui sont reparties?

/...

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Le capitaine, le sergent et tous ceux qui sont repartis étaient des Portugais européens. Les trois ou quatre soldats qui sont repartis étaient des Portugais africains.

M. MWAANGA (traduction) : J'aimerais poser très brièvement deux ou trois question.

D'abord, combien de bateaux les prisonniers ont-ils vus?

Deuxièmement, le témoin a mentionné dans sa déclaration qu'il avait pris part à des combats auparavant et que ces opérations avaient été essentiellement dirigées contre ce qu'il décrivait comme des terroristes. Qui sont ces terroristes et d'où viennent-ils?

Troisièmement, combien de Portugais blancs a-t-il vus dans son groupe d'envahisseurs qui est entré en République de Guinée?

Enfin, le témoin a dit que lorsque ce groupe est arrivé à destination, près du lieu de l'attaque, il a décidé de se séparer de l'autre groupe, qui comprenait le capitaine dont le témoin a mentionné le nom. A quel endroit était-ce? Que devait-il attaquer? A quoi était affecté leur groupe?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : En ce qui concerne le nombre de bateaux, je suis arrivé dans un patrouilleur d'où on a sorti six bateaux. Je ne sais pas combien de petits bateaux sont sortis du grand bateau - l'autre grand bateau. Mais du mien, il en est sorti six.

Quant aux terroristes, c'étaient des combattants pour la libération de Cabral. Les Portugais les appellent des terroristes.

D'où viennent-ils; je l'ignore. Quant au nombre de Portugais blancs qui faisaient partie de la bande d'envahisseurs de la République de Guinée, il y en avait huit dans mon groupe. Bien entendu, il y en avait beaucoup plus dans les gros bateaux, puisque les marins étaient des Portugais blancs.

Des huit qui étaient dans mon groupe, quatre sont descendus sur la plage et les autres sont restés à bord afin de ramener les bateaux.

C'est l'aéroport que nous devons attaquer.

/...

M. KULAGA : Je crois comprendre que la mission du groupe auquel appartenait le caporal-chef était de détruire l'aéroport et de se replier vers la plage pour être ramené aux navires de guerre. J'aimerais en avoir confirmation.

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Oui, bien sûr, nous avons pour mission d'attaquer l'aéroport pour y détruire le plus de choses possibles, même les avions, de façon à ce que les avions ne puissent décoller. Nous devons ensuite retourner aux bateaux.

Il est certain que si nous avons la possibilité de faire cela, c'est que l'aéroport n'était pas défendu. Mais nous ne l'avons pas fait, car nous avons reçu l'ordre de notre commandant de ne pas le faire. Il a dit : "Ne le faisons pas", et nous ne l'avons pas fait.

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais demander au caporal-chef s'il est métis et, s'il est métis, où sont ses parents.

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Je suis du Cap-Vert et mes parents sont en Guinée (Bissau).

M. Abdoulaye TOURE : Tout à l'heure, il y a eu, dès le départ, une confusion. Le prisonnier a dit qu'il était de la première compagnie de commandement. De commandement ou de commandos? Je voudrais une précision sur ces deux termes.

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Oui, nous formions des commandos. C'est un mot d'origine italienne qui s'est répandu aux Etats-Unis et qui signifie forces spéciales.

M. Abdoulaye TOURE : Il y a eu tout à l'heure une seconde confusion. Il nous a parlé de son capitaine. J'ai cru entendre que le capitaine s'appelait Joao Bacar Djalo.

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Oui, c'est vrai. Mon capitaine s'appelle Joao Bacar Djalo.

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais lui demander qui était le major. Comment s'appelait le major?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Francisco - le nom entier, complet, du major est Francisco Manuel Marques Leal de Almeida.

/...

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais demander au caporal-chef, prisonnier, soldat portugais, quel était le salaire qu'il touchait.

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Je n'ai reçu qu'une seule fois le salaire de caporal-chef, parce que je venais d'être nommé caporal-chef. Cette fois-là, on ne m'a pas donné mon salaire complet, parce que j'avaix emprunté de l'argent. On m'a donné 2 800 escudos. Le salaire complet aurait été de 5 247 escudos.

M. Abdoulaye TOURE : Le caporal-chef portugais a-t-il reçu une prime spéciale avant d'embarquer pour cette opération de commandos?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Nous n'avons rien reçu en plus, et nous ne nous attendions pas à recevoir quoi que ce soit. On ne nous a pas parlé de prime spéciale.

M. Abdoulaye TOURE : Avaient-ils reçu une ration spéciale d'alcool ou de tabac avant l'opération?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : On ne nous en a pas donné pendant les huit jours que nous avons passés sur le bateau, et nous avons même souffert de la faim. Tous les soldats étaient mécontents, tellement ils avaient faim, et aussi parce qu'on nous lançait à l'attaque contre un pays étranger, et que nous avions encore faim.

Le PRESIDENT (traduction) : Nous n'avons plus de questions; je pense que nous pouvons renvoyer les témoins et suspendre la séance.

M. MWAANGA (traduction) : Je m'excuse; j'ai encore une question, la dernière.

Je crois comprendre que tous les fusiliers marins étaient des Portugais blancs, et que les marins étaient des Portugais blancs. Le caporal-chef peut-il le confirmer?

Le prisonnier SAMPAIO (interprétation) : Les fusiliers marins étaient tous des Africains, excepté leurs officiers, qui étaient des Européens. Les marins étaient tous blancs, à quelques exceptions près. Par exemple, il y avait le cuisinier, qui n'était pas blanc.

M. MWAANGA (traduction) : J'aimerais comparer les réponses des deux témoins. Je voudrais que l'autre prisonnier réponde à la même question.

Le prisonnier EMBALO (interprétation) : Tous les marins étaient blancs, sauf le cuisinier. Les fusilliers marins étaient tous Africains, sauf leurs officiers.

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais poser une question à l'autre prisonnier, le soldat José Bubacar Embalo. Est-ce qu'il a d'autres précisions à fournir en dehors de ces déclarations, d'autres détails que le caporal-chef a pu oublier?

Le prisonnier EMBALO (interprétation) : La seule chose que je voudrais ajouter, c'est qu'on nous a forcés à partir en mission; tous les soldats sans exception en étaient très malheureux. Notre lieutenant ici nous a suggérés de ne pas y participer, et nous n'y avons pas participé; le lieutenant a dit aussi qu'il avait un frère ici au PAIGC et que nous irions à ce PAIGC.

M. KULAGA : Je voudrais poser une dernière question. Les prisonniers ont-ils remarqué si les militaires blancs qui ont débarqué en territoire guinéen s'étaient ou non teint le visage et les bras?

L'INTERPRETE (traduction) : Tous les deux ont répondu : "Oui, nous en avons vu quelques-uns qui avaient teint leur visage et leurs bras. Ils l'ont fait dans la cale du navire. Nous en avons surpris quelques-uns alors qu'ils étaient en train de le faire".

Les prisonniers se retirent.

TEMOIGNAGE DE DJALO ADAMA

Le PRESIDENT (traduction) : Est-ce que le prisonnier veut tout d'abord nous indiquer son nom, son numéro matricule, son régiment, le nom de son commandant et sa nationalité.

Le prisonnier ADAMA (interprétation) : Je m'appelle Djalo Adama. Je suis né à Bandjam, en Gambie. J'étais maçon à Bandjam.

M. Abdoulaye TOURE : Bandjam c'est la même chose que Bathurst.

Le prisonnier ADAMA (interprétation) : J'étais à Bandjam; je n'y ai pas fait mon service militaire. Un jour, un de mes parents est venu me voir et m'a dit que si je n'avais pas de travail comme maçon à Bandjam, je devrais aller à Bissau, parce que là je trouverais du travail. J'y suis donc allé pour

/...

travailler, parce que je ne pouvais pas trouver de travail à Bandjam; et dès que je suis arrivé à Bissau, on m'a forcé à entrer dans l'armée, que je n'ai pas quittée jusqu'au moment où je suis venu ici pour cette opération.

Il y a plusieurs mois, on m'a forcé à entrer dans l'armée et mon numéro matricule est 62. Je n'avais pas fini dix mois de service.

Le PRESIDENT (traduction) : Est-ce que le témoin peut nous dire le nom de son commandant et nous indiquer la tâche que son commandant lui a donnée lorsqu'il a débarqué?

Le prisonnier ADAMA (interprétation) : Tout d'abord le chef, qui était un Blanc du nom de Galvao, m'a demandé de ne pas sortir du grand bateau; mais un peu plus tard, un caporal-chef du nom de Tcham nous a dit que nous devions aller à Conakry. Nous étions dix environ, et on nous a demandé d'aller faire du sabotage à la centrale électrique.

Lorsque le caporal-chef Tcham nous en a donné l'ordre, nous avons coupé les fils électriques à la centrale. Nous y sommes restés jusqu'à trois heures de l'après-midi. A ce moment-là, quelques voitures blindées sont arrivées et leurs occupants ont tué trois des personnes qui étaient avec nous. Dans ce groupe de dix, quatre avaient dit qu'ils étaient guinéens.

Ensuite nous sommes allés nous cacher dans la brousse. Au bout d'un certain temps, trois des quatre Guinéens sont partis et cet homme ici est resté avec un seul Guinéen; finalement, il est resté tout seul caché dans la brousse.

Je suis resté caché jusqu'au lendemain - c'est-à-dire lundi - et j'ai dû alors aller à la recherche de nourriture; on m'a pris à ce moment-là. Ce sont des soldats de l'armée guinéenne qui m'ont pris.

Après m'avoir pris, les Guinéens m'ont demandé où étaient mes camarades et j'ai dit qu'ils s'étaient tous enfuis.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

/...

M. MWAANGA (traduction) : Le prisonnier a dit qu'il était originaire de Gambie. Comment s'est-il rendu de Gambie en Guinée (Bissau)?

Je voudrais savoir ensuite s'il a été recruté pendant qu'il était en Gambie pour aller rejoindre l'armée portugaise ou s'il est simplement allé en Guinée (Bissau) pour chercher du travail.

Maintenant qu'il est évident que l'offensive a fait long feu, quel est son sentiment personnel à ce sujet? Que lui dit sa conscience maintenant que les événements sont passés?

Le prisonnier ADAMA (interprétation) : Je n'ai jamais été dans l'armée en Gambie; j'étais maçon. Puis je me suis trouvé sans travail. Je me suis rendu dans un petit village de Gambie appelé Bedjilo, où j'ai rencontré un sergent de la République de Guinée, qui m'a invité à aller en Guinée (Bissau). Il a dit que je pourrais y trouver du travail comme maçon pour un salaire de 2 000 escudos, c'est-à-dire 10 000 francs CFA.

Quand je suis arrivé là-bas, j'ai pensé que je trouverais du travail; mais au lieu de cela, il m'ont mis dans l'armée et ils m'ont emmené loin de la capitale. Je suis allé du village de Bedjilo à Bissau en barque.

Maintenant que les hostilités sont terminées et que je me rends compte de ce qui m'est arrivé, je regrette beaucoup d'avoir jamais quitté la Gambie. Si j'avais su ce qui arriverait, je n'aurais pas été chercher du travail ailleurs qu'en Gambie. Maintenant me voilà ici et ma tête est entre les mains des autorités guinéennes.

M. KULAGA : Est-ce que le prisonnier est un citoyen de la Gambie?

Le prisonnier ADAMA (interprétation) : Il n'y a pas de nationalité gambienne, mais je suis né dans la capitale de la Gambie.

Je suis Gambien aussi. J'habitais dans la capitale de la Gambie, 6 Peel Street.

M. KULAGA : Si c'est là la réponse, je voudrais poser une autre question. Malgré sa citoyenneté gambienne il a été recruté dans l'armée portugaise? Est-ce que cela répond à la vérité?

Le prisonnier ADAMA (interprétation) : Les Portugais savaient que j'étais de Gambie car je leur ai montré tous mes papiers d'identité.

M. Abdoulaye TOURE : Je voudrais poser des questions au prisonnier et je voudrais les poser simplement et suggérer que les questions soient posées en anglais sans traduction. Le prisonnier peut-il nous dire son numéro matricule?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Oui. J'ai le numéro 62.

M. Abdoulaye TOURE : Deuxième question : Est-ce que le soldat prisonnier peut nous dire qui l'a recruté?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Oui, parce que si l'on ne sait pas quelque chose, on doit...

L'INTERPRETE (traduction) : Savez-vous le nom de la personne qui vous a recruté?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Oui, parce qu'ils sont venus à l'armée.

L'INTERPRETE (traduction) : Quel est le nom de la personne qui vous a recruté?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Hein?

L'INTERPRETE (traduction) : Le nom de la personne.

Le prisonnier ADAMA (traduction) : La personne...

L'INTERPRETE (traduction) : Le nom de la personne qui vous a recruté.

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Il s'appelait Djalo; il est maintenant prisonnier en Gambie.

/...

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce que le soldat peut nous dire de quel sergent il parlait? Est-ce un sergent de l'armée régulière guinéenne ou est-ce un sergent de l'armée coloniale française?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : L'homme qui m'a engagé là-bas?

M. Abdoulaye TOURE : Oui.

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Il était dans l'armée française à l'époque coloniale.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce que le prisonnier peut nous dire quel était son salaire de maçon?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Je...

L'INTERPRETE (traduction) : Combien gagniez-vous lorsque vous travailliez comme maçon?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Parfois je gagne 6 shillings et 10 pence par jour, lorsque je travaille pour quelqu'un.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce que le soldat peut nous dire s'il sait lire ou écrire l'anglais?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Non, seulement écrire le français.

L'INTERPRETE (traduction) : Vous savez écrire le français?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Non.

L'INTERPRETE (traduction) : Vous ne savez pas écrire le français?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Je ne sais même pas écrire l'anglais.

L'INTERPRETE (traduction) : Vous ne savez pas écrire l'anglais?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Non.

L'INTERPRETE (traduction) : Savez-vous lire l'anglais?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Non.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce que le soldat peut nous dire quelle est la solde qu'il a touchée avant de s'embarquer pour cette expédition?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Lorsque nous venions ici?

/...

M. Abdoulaye TOURE : Oui.

Le prisonnier ADAMA (traduction) : On nous avait dit que nous toucherions 50 000 francs.

L'INTERPRETE (traduction) : On vous a dit que vous toucheriez 60 000 francs?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Oui, une fois que nous aurions fini le travail.

M. Abdoulaye TOURE : Qui devait lui donner cette somme?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : A l'époque, le chef de cette armée était le commandant Djalo Thierno.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce qu'enfin il peut nous dire combien il y a eu de tués du côté de la partie guinéenne au cours de l'engagement qui a eu lieu à la centrale électrique?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : En ce qui concerne ceux qui se trouvaient du côté guinéen, je ne sais pas; je sais seulement qu'il y a eu trois tués de notre côté. Lorsque les véhicules blindés sont arrivés, nous nous sommes enfuis.

M. Abdoulaye TOURE : Une dernière question : il y avait combien d'hommes comme lui, dans la même situation, qui ont été pris en Gambie et qui sont partis en Guinée (Bissau)?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Peu de Gambiens. Nous étions deux.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce que le prisonnier peut nous dire s'il y avait d'autres personnes qui ont été recrutées dans les mêmes conditions que lui, qui n'étaient pas de Gambie mais d'ailleurs?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Oui, il y en avait quelques autres. Ils venaient de Dakar ou de Freetown. C'est tout ce que je sais.

M. Abdoulaye TOURE : Est-ce qu'il peut nous dire à peu près le nombre? 100? 200? 50? 20? 30?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Nous sommes 159 en tout. Ils ont été recrutés comme moi.

/...

M. Abdoulaye TOURE : Le prisonnier nous a dit tout à l'heure que celui qui l'avait recruté était en prison en Gambie. Est-ce qu'il peut nous le certifier?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Oui.

M. Abdoulaye TOURE : Comment l'a-t-il su?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : Je l'ai appris au moment où nous étions à Bissau.

M. Abdoulaye TOURE : Pourquoi était-il en prison? Parce qu'il volait?

Le prisonnier ADAMA (traduction) : La seule raison est qu'il recrutait des gens sans rien.

Le prisonnier se retire.

M. Damantang CAMARA (interprétation) : Au nom de la délégation de la Guinée, j'aimerais remercier la Mission des Nations Unies pour les grands efforts qu'elle a déployés pour s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée. Nous savons que vous avez exécuté cette mission en un temps record et dans des conditions particulièrement difficiles.

Quant à nous, je puis vous assurer que nous avons fait tout notre possible pour alléger votre tâche. Nous pensons néanmoins que les résultats sont concluants et que vous avez eu la possibilité d'avoir tous les éléments nécessaires pour vous aider à établir la vérité.

Nous sommes désolés de vous avoir imposé ce voyage mais vous comprendrez, je pense, que les prisonniers étaient à Conakry et que c'est pour des raisons de sécurité que nous les avons évacués vers l'intérieur.

Comme il est tard à présent, nous allons pouvoir lever la séance et préparer notre retour à Conakry. Demain matin nous nous réunirons de nouveau avant votre départ.

Nous allons mettre à votre disposition toutes les preuves que nous pourrions réunir. Nous vous les remettrons demain, en même temps que les photographies. Cela peut vous être utile pour compléter les notes que vous avez prises hier et

/...

et aujourd'hui. Nous ne savons pas encore à quelle heure votre avion arrivera; nous pensons que nous aurons suffisamment de temps pour nous réunir de nouveau et régler tout ceci.

Le PRESIDENT (traduction) : Au nom de la Mission des Nations Unies, j'aimerais remercier Votre Excellence et tous les membres de votre délégation du concours qui nous a été apporté. Vous avez fait tout votre possible pour rendre notre séjour aussi agréable qu'il pouvait l'être eu égard au travail que nous avons à faire. Nous savons que vous avez tout fait pour faciliter notre tâche et que vous nous avez traités avec la plus grande courtoisie. Nous vous en sommes très reconnaissants et apprécions grandement tous vos efforts.

La séance est levée le samedi 28 novembre, à 2 h 45.

/...

Neuvième séance, tenue à l'Hôtel Gbessia, à Conakry,
le samedi 28 novembre 1970, à 12 h 35.

Personnes entendues :

M. Damantang Camara, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures de la
République de Guinée

M. Omar M'Baye, directeur du Domaine des affaires économiques

M. Damantang CAMARA (interprétation) : Excellences, j'espère que vous avez pu vous reposer au moins un peu après la journée et la nuit épuisantes que nous avons passées.

Lorsque nous nous sommes séparés ce matin, je pensais que nous en avions terminé avec nos séances, mais les circonstances nous obligent à vous demander d'avoir avec nous le présent entretien afin que nous puissions vous donner des renseignements complémentaires utiles pour l'accomplissement de votre mission.

Au moment où nous interrogeons les prisonniers à Kindia, nous avons subi une nouvelle agression, par voie terrestre cette fois-ci.

Nous ne doutons pas que vous soyez maintenant convaincus que l'attaque a été perpétrée par le Portugal qui a maintenant été identifié aux yeux de tous. La nouvelle agression de la nuit dernière ne nécessitera pas de mission d'enquête, car elle a eu lieu à la frontière entre la Guinée et la Guinée (Bissau). Je voulais vous signaler cela. Maintenant je donne la parole au camarade M'baye qui va vous donner les détails utiles.

M. M'BAYE (interprétation) : Monsieur le Président, le Ministère des affaires étrangères m'a autorisé à vous présenter les renseignements suivants avant que vous ne quittiez le pays afin que vous puissiez remplir pleinement le mandat qui vous a été confié par le Conseil de sécurité.

La radio mauritanienne a diffusé un communiqué du Gouvernement libérien selon lequel un homme, un homme blanc, un Portugais répondant au nom de Francisco Lopes, qui appartient à la première compagnie de la troisième section des commandos africains et donc aux forces portugaises régulières et qui a suivi un entraînement spécial pendant neuf mois à Bafata sous les ordres du lieutenant Galvao, a été recueilli en mer par un navire hollandais. Le navire hollandais l'a emmené au Libéria.

Cet homme a déclaré qu'ils avaient pour instructions bien précises de débarquer en Guinée et de commettre une agression armée.

Le Ministre a également signalé que le Portugal a perpétré une agression armée à la frontière entre la Guinée, la Guinée portugaise et le Sénégal, en un lieu dénommé Koundara.

/...

Nous savions déjà avant-hier qu'il y avait eu des incursions de la part d'éléments portugais à partir de Koundara. Depuis lors, les incursions ont augmenté. Lorsque ces forces sont parvenues à un certain point, elles ont été entourées par nos forces armées et une bataille s'est engagée sur le champ; les combats se poursuivent à l'heure actuelle. Ils ont subi de lourdes pertes.

De toute façon, nous allons vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Nous pensions devoir vous communiquer ces renseignements pour étoffer le rapport que vous allez présenter au Conseil de sécurité.

Ce sont là les renseignements que nous devons vous donner.

(Traduction)

Si vous avez des questions à poser, je serais heureux d'y répondre.

Le PRESIDENT (traduction) : Excellences, la Mission vous est très reconnaissante des renseignements supplémentaires que vous venez de nous donner, et elle estime qu'ils seront très précieux lors de nos délibérations au sein du Conseil de sécurité lui-même.

Comme nous arrivons à la fin de nos entrevues avec la délégation du Gouvernement de la République de Guinée, je tiens à déclarer que nous sommes très reconnaissants de la pleine coopération et de l'assistance dont nous a fait bénéficier le Gouvernement de la République de Guinée; cela nous a permis d'en terminer avec cette phase de nos travaux.

Nous sommes également très reconnaissants de l'hospitalité courtoise et généreuse dont la Mission spéciale a bénéficiée durant son bref séjour dans votre grand pays.

M. Damantang CAMARA (interprétation) : Nous vous souhaitons maintenant un bon voyage de retour et nous espérons vous revoir un jour en Guinée - non pas en tant que membre d'une mission d'enquête, mais comme touristes au cours d'une visite amicale.

Si nous avons émis quelques critiques en ce qui concerne la manière dont l'Organisation des Nations Unies a répondu à notre appel, ce n'est pas parce que nous ne voulions pas qu'une enquête soit menée dans notre pays. Au contraire, nous avons été heureux de vous fournir des renseignements car nous voulons que l'opinion mondiale sache bien ce qui s'est passé ici.

/...

Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour vous fournir des éclaircissements durant votre séjour et quant à nous-mêmes nous nous estimons totalement satisfaits, car nous sommes convaincus que nous n'avons pas besoin de vous fournir des preuves supplémentaires; tout ce que vous avez vu et reçu devrait vous suffire pour étayer la déclaration faite dès le début par le Président de la République et Commandant suprême des forces armées de la Guinée.

Je vous remercie de la patience dont vous avez fait preuve; et, au nom du gouvernement, je tiens à exprimer l'espoir que l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de tirer de ces faits la leçon qui s'impose.

Nous mettons à votre disposition les pièces dont je vous ai parlé, qui comprennent des bandes magnétiques ainsi que des photographies de lieux qui ont été détruits. Nous attendons maintenant l'arrivée ici de notre ambassadeur, qui est actuellement en consultation avec notre gouvernement. C'est à ce moment-là que nous vous remettrons ces documents.

Le PRESIDENT (traduction): Je vous remercie beaucoup une fois de plus, Excellence. Je voudrais vous donner l'assurance que la Mission comprend et respecte vos sentiments.

La séance est levée à 12 h 55.

Dixième séance, tenue à l'Hôtel Gbessia, à Conakry,
le samedi 28 novembre 1970, à 15 h 45.

Personnes entendues

S. E. El Hadj Abdoulaye Touré, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

/...

II. Abdoulaye TOURE (interprétation) : Excellences, le Gouvernement de la Guinée m'a chargé, au nom de la délégation avec laquelle vous vous êtes entretenus, de vous faire savoir que le Président de la République souhaite vous faire parvenir le message ci-après qu'il m'a remis personnellement après vous avoir reçus, malgré les nombreux devoirs auxquels il doit faire face en cette heure difficile.

Le Président a déclaré qu'il regrettait de ne pas pouvoir vous serrer la main avant votre départ, mais il veut souligner que la Guinée place ses espoirs en l'Organisation des Nations Unies et lui fait grande confiance. Si tel n'était pas le cas, nous n'aurions pas eu recours à l'Organisation internationale en cette heure difficile.

Le Président de la République m'a également demandé de vous communiquer une copie d'un télégramme qu'il a adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Son Excellence U Thant. Il est rédigé comme suit :

"Le Gouvernement de la République de Guinée vous informe de ce qui suit :
Au moment où mission d'observation ONU interrogeait mercenaires capturés pendant bataille de Conakry à la suite agression armée portugaise des 22, 23 et 24 novembre, des agresseurs portugais ont lancé deuxième attaque la nuit 27-28 novembre, violant frontière territoriale au nord région Joundara STOP Bataille continue en territoire guinéen pour repousser cette deuxième agression dont l'emplacement ne laisse aucun doute quant à responsabilité troupes coloniales portugaises STOP Vous demandons examiner nouvelle situation ainsi créée STOP Salutations distinguées Président Ahmed Sekou Touré."

Le Président de la République, qui est le chef suprême de l'armée et de notre révolution, m'a également demandé de déclarer que nous faisons totalement confiance à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution animée d'idéaux, mais que cette confiance serait ébranlée de façon tragique si, devant les objectifs poursuivis de façon aussi flagrante par le Portugal, appuyé, sans nul doute, par son allié, l'impérialisme international, cette organisation ne prenait pas les mesures voulues, en accord avec la conscience universelle. Dans ce cas, nous éprouverions de grandes craintes quant à l'avenir de l'Organisation.

/...

Notre chef d'Etat m'avait aussi demandé de vous faire savoir que cette nouvelle agression, qui a été perpétrée alors que vous vous trouviez sur le sol guinéen visait, en fait, chacun des Etats que vous représentez au sein de l'Organisation internationale, car nous savons que vous avez été nommés par vos Etats respectifs, bien que ce soit l'Organisation elle-même qui vous ait envoyés; et le fait qu'ils aient choisi le moment où vous vous trouviez sur notre sol pour perpétrer la seconde agression prouve que telle est leur intention.

Nous tenons donc à vous transmettre, au nom du Gouvernement de Guinée, un exemplaire du message qui a été envoyé à U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le chef d'Etat suprême de la Guinée, qui est à la tête de l'armée et de la révolution, m'a aussi demandé de transmettre ses amitiés à tous les Etats pacifiques que vous représentez au sein de l'Organisation des Nations Unies; il me prie de vous dire que, n'eussent été les circonstances, il aurait aimé vous faire apprécier l'hospitalité légendaire de la Guinée et vous voir en profiter pleinement, en toute cordialité. Nous vous prions de bien vouloir excuser toutes les lacunes dont vous avez peut-être souffert et qui ne sont pas habituelles en Guinée, dont l'hospitalité, qui fait aussi partie de l'hospitalité africaine, est bien connue. Si donc vous avez rencontré quelques petites difficultés, nous espérons que vous les oublierez vite.

Le Président de mon pays m'a aussi demandé de vous souhaiter bon voyage et un débat fructueux au Conseil de sécurité.

On nous a aussi demandé de vous transmettre six bandes contenant les enregistrements des déclarations faites par les témoins que vous avez entendus. Nous disposons aussi de quelques séries de photographies. Les dernières ne sont pas encore prêtes, mais celles-ci montrent les dégâts subis par les villas de Bellevue, où nous logeons habituellement nos invités de marque, et on les a jointes au dossier. Nous espérons qu'elles vous seront utiles.

Nous attendons les autres photographies à tout moment. Vous vous rendez bien compte que nous sommes un pays en voie de développement et que nous n'avons pas toutes les installations qui seraient disponibles dans un pays économiquement avancé pour développer des photographies en un temps record. J'espère que vous nous pardonneriez. Nous vous souhaitons un très heureux voyage et un bon retour à New York.

/...

Le PRESIDENT (traduction) : Votre Excellence, la mission a été très touchée de l'amabilité manifestée par Son Excellence Sekou Touré et nous lui sommes très reconnaissants de son message de vœux. Nous comprenons les allusions qu'il a faites au sujet de l'incident qui s'est produit, et de la suite qui lui a été donnée par l'Organisation des Nations Unies. En tant que représentants de nos pays respectifs, nous lui sommes tous reconnaissants de la haute idée dans laquelle il tient l'amitié de chacune de nos nations.

Nous avons évidemment entendu parler de l'hospitalité traditionnelle de l'Afrique et je peux assurer Votre Excellence que nous n'avons pas été déçus, même en ces heures difficiles. Tous les membres de la mission, ainsi que le personnel du Secrétariat ont fait l'objet de soins attentifs - tout ce qui pouvait être fait dans de telles circonstances l'a été. Nous vous sommes très reconnaissants de l'aide et de la coopération que vous nous avez accordées dans l'accomplissement de notre mandat, car sans votre participation active, nous n'aurions rien pu faire de valable. Merci beaucoup.

Nous vous adressons également nos meilleurs vœux et je vous dis "au revoir".

La séance est levée à 16 h 5.

Annexe II

DECLARATIONS ECRITES DE REPRESENTANTS DE GOUVERNEMENTS

DECLARATION DU CHEF DE L'ETAT, RESPONSABLE SUPREME DE LA REVOLUTION,
COMMANDANT EN CHEF DES FORCES ARMÉES POPULAIRES ET REVOLUTIONNAIRES,
LE PRESIDENT AHMED SEKOU TOURE, FAITE SUR LES ONDES DE LA VOIX DE
LA REVOLUTION, LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 1970

[Original : français]

A la suite de l'appel lancé par le Gouvernement de la REPUBLIQUE DE GUINEE à l'Organisation des Nations Unies, une délégation de l'ONU est attendue ce jour, 25 novembre 1970, à Conakry.

La venue de cette délégation ne constitue certes pas une satisfaction totale à notre requête qui visait à obtenir l'envoi immédiat de troupes aéroportées pour écarter définitivement le danger que constitue la présence de bateaux étrangers dans les eaux territoriales guinéennes. Aux yeux du Gouvernement de la République de Guinée, elle offre cependant l'occasion de démontrer de manière irréfutable la totale culpabilité du Gouvernement portugais dans son inqualifiable et criminelle agression contre le peuple souverain de Guinée. Pour cela même, le Gouvernement guinéen fait d'avance appel aux membres du Corps diplomatique présent à Conakry.

Nous savons que, tous, ils ont pu suivre étape par étape les folles tentatives des agresseurs dans leur action concertée contre les centres vitaux de la capitale et contre nos vaillantes populations. Nous savons qu'ils ont suivi de leurs propres yeux la navette, en mer entre nos côtes et le large, de petits bateaux conduits par des mercenaires portugais blancs et remplis d'agresseurs en uniforme. Tous ont pu observer l'évolution dans le ciel de notre capitale de leurs avions de chasse. Nous savons enfin que des pays amis ont été directement éprouvés en la personne de leurs experts, dont certains ont été blessés ou lâchement assassinés.

Ces faits revêtent une gravité d'autant plus considérable que les navires ennemis renforcés par des sous-marins continuent de manoeuvrer au large, dans le but évident d'entretenir une guerre d'usure contre la nation guinéenne.

/...

En conséquence, nous avons fait appel à tous les Etats africains frères, épris de liberté et soucieux de préserver l'indépendance et la dignité africaines, pour qu'ils viennent en aide concrètement, dans les formes appropriées et dans les délais les plus immédiats, à **notre patrie menacée par le colonialisme portugais et la réaction impérialiste internationale.**

Aujourd'hui, nous lançons également cet appel à tous les pays amis en dehors du continent africain, notamment à tous ceux qui, par leur vote au Conseil de sécurité ou par la condamnation sans équivoque par leur gouvernement de la criminelle agression, de nous apporter eux aussi leur aide, toute l'aide qu'ils jugeront possible immédiatement.

Le peuple de Guinée, le Gouvernement de la République de Guinée, attendent, dans les heures et jours qui viennent, la manifestation concrète de leur solidarité.

Que les peuples et les Gouvernements africains, asiatiques et arabes qui ont déjà répondu à leur devoir de solidarité se trouvent ici vivement remerciés.

Vive l'Afrique libre indépendante, souveraine et digne !

VIVE LA REVOLUTION !

NOTE, EN DATE DU 25 NOVEMBRE 1970, DU
MINISTRE D'ETAT CHARGE DU DOMAINE DES
AFFAIRES EXTERIEURES

[Original : français]

Le Ministère d'Etat chargé du domaine des affaires extérieures présente ses compliments aux missions diplomatiques consulaires et commerciales accréditées auprès du Gouvernement guinéen et a l'honneur, suite à la déclaration faite ce jour, 25 novembre 1970, sur les ondes de la **voix** de la Révolution, par le Chef de l'Etat de Guinée, responsable suprême de la Révolution, le président AHMED SEKOU TOURE, de leur préciser que l'aide qu'elles peuvent apporter au Gouvernement guinéen face à l'agression dont il est victime de la part du Portugal peut être de toute nature y compris les témoignages concrets **qu'elles peuvent faire** devant la Commission de l'ONU attendue ce jour à Conakry de ce **qu'elles ont réellement** vécu et vu de cette agression.

Le Ministère d'Etat chargé du domaine des affaires extérieures sait d'avance que les missions **diplomatiques**, consulaires et commerciales accréditées auprès du Gouvernement guinéen s'acquitteront de ce devoir et il saisit l'occasion de cette note pour leur renouveler les assurances de sa très haute considération.

MISSIONS DIPLOMATIQUES, CONSULAIRES
ET COMMERCIALES EN GUINEE,
CONAKRY

LE MINISTRE D'ETAT,
(Signé) SAIFOULAYE DIALLO

/...

DECLARATION DE L'AMBASSADEUR D'ITALIE EN GUINEE A L'OCCASION DE
L'AGRESSION ARMEE PERPETREE CONTRE LA CAPITALE DE LA GUINEE PAR
DES MERCENAIRES

/Original : français/

Je tiens tout d'abord à exprimer mes condoléances au Gouvernement guinéen pour les morts et les blessés non seulement parmi les militaires et la milice populaire, mais aussi parmi la population civile de la capitale à la suite de l'agression armée perpétrée par des mercenaires dans la capitale de la Guinée et dont nous avons été témoins.

A la suite de cette agression, un expert italien a été grièvement blessé dans la nuit de dimanche dans sa maison, **qui a été partiellement détruite par une grenade**. Evidemment, les mercenaires n'ont pas eu de scrupules à abattre et détruire tout ce qui se dressait sur leur chemin et à tuer ou blesser les civils qui habitaient à proximité de leurs objectifs, y compris femmes et enfants.

Il s'agit de M. Aldo Bonacci, expert typographe, engagé par les Gouvernements guinéen et italien pour conduire des cours de formation professionnelle en typographie et arts graphiques à l'Ecole des arts appliqués de Belle-vue. M. Bonacci est père de quatre enfants et lorsqu'il a été blessé, à 4 heures du matin, ma femme et moi-même avons essayé de donner l'assistance possible avec l'aide d'un docteur et d'un chirurgien qui l'ont opéré d'urgence à l'hôpital "Ignace Deen" avec des moyens de fortune, sans électricité et au moment le plus dangereux puisqu'une bataille furieuse était en train d'être livrée dans le quartier entre les envahisseurs et les forces populaires guinéennes.

Je saisis cette occasion pour remercier vivement les autorités guinéennes, les docteurs et amis guinéens de la famille Bonacci qui nous ont aidés à assurer les premiers soins au ressortissant italien grièvement blessé et qui sera transporté par avion en Italie vendredi matin, afin d'être soigné définitivement.

Je sais que d'autres victimes innocentes et plusieurs assassinats ont été perpétrés avec un grand cynisme parmi la population civile et, entre autres, plusieurs experts européens qui étaient envoyés en mission en Guinée pour mettre à la disposition de ce pays leur expérience et leur compétence dans les différents secteurs, afin d'accélérer le processus de développement économique de la République de Guinée.

/...

Le Gouvernement et le peuple italiens croient fermement à cette forme de collaboration et n'hésitent pas à donner tout leur appui à la Guinée et aux autres pays en voie de développement, selon les principes de solidarité internationale et de la plus étroite et fraternelle collaboration qui est le seul moyen pour atteindre la fin suprême de la paix et de la justice sociale.

Le Gouvernement italien, fidèle aux principes de la paix et de la collaboration internationale, condamne énergiquement toute agression armée et croit fermement que la souveraineté des pays libres et indépendants est sacrée et ne peut être bouleversée ou atteinte par des interventions militaires de la part de n'importe quel pays et sous n'importe quel prétexte.

Je me félicite pourtant pour le courage, la fermeté et la décision avec lesquels le peuple guinéen tout seul a su repousser l'agression dont nous avons été témoins et je formule les vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité à la République de Guinée, à laquelle l'Italie désire donner tout son appui et l'apport de son expérience surtout dans le domaine technique et industriel et cela **dans l'intérêt réciproque de nos deux peuples, de la paix et de la sécurité internationales.**

LETTRE, EN DATE DU 27 NOVEMBRE 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA
MISSION PAR L'AMBASSADEUR DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE
EN GUINEE

/Original : français/

Me référant à mon offre faite pendant ma déclaration en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République démocratique allemande en République de Guinée devant la Mission spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU pour la Guinée, et que vous, Monsieur le Président, avez acceptée concernant des rapports de témoins oculaires donnés par des citoyens de la République démocratique allemande travaillant actuellement en République de Guinée, relatifs aux événements du 22 novembre 1970, j'ai l'honneur de vous remettre, Monsieur le Président, les matériels suivants :

- Un rapport de témoins oculaires de MM. Lothar Franze et Georg Gotter, résidant actuellement à Conakry, République de Guinée,

- Deux cartes comprenant des observations faites par MM. Franze et Gotter au cours du 22 novembre 1970, y compris les enregistrements provenant de mes observations sur les mouvements de bateaux à la latitude de l'Ambassade de la République démocratique allemande le 22 novembre 1970 dont j'avais l'honneur de rapporter oralement le 27 novembre 1970 devant la Mission spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU pour la Guinée.

En espérant, Monsieur le Président, que ma déclaration faite avec l'accord du Gouvernement de la République démocratique allemande ainsi que les matériels ci-joints contribueront à remplir la tâche de la Mission spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU pour la Guinée, je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

/...

RAPPORT DE TEMOINS OCULAIRES

Nous, M. Lothar Franze, né le 17 novembre 1939, ingénieur de **télécommunications**, et M. Georg Gotter, né le 27 mars 1931, ingénieur d'électrotechnique, **sommes citoyens** de la République démocratique allemande. M. Lothar Franze travaille aux P. et T. à Conakry comme expert de **télécommunications**. M. Georg Gotter travaille au C.E.R. "2 août" à Donka comme professeur d'électrotechnique. Actuellement nous avons deux appartements dans le bâtiment "Boulbinet A", dixième étage (voir le point "A" sur la carte ^{a/}).

Le 22 novembre 1970, à 3 h 15, nous avons été réveillés simultanément par des bruits de coups d'armes à feu portatives. Puis, M. Franze et M. Gotter observaient sans interruption à partir des balcons de la famille Franze les événements suivants :

A partir du balcon de devant nous avions un angle visuel à gauche de la Corniche dans la direction est jusqu'à droite à la mer, jusqu'aux îles de Ioo dans la direction nord-ouest. A partir du balcon postérieur, nous pouvions observer Conakry I avec les eaux du port (voir la carte ci-jointe ^{a/}).

Vers 3 h 20 nous avons observé comment le courant a été coupé d'un quartier à l'autre (à Conakry I complètement, Conakry II partiellement). A partir de 3 h 15 nous entendions des coups d'armes à feu portatives dans la direction est à la Corniche, dans la direction ouest à l'Hôtel de France et dans la direction du Palais du Président.

A partir du balcon postérieur nous avons observé vers 4 heures un incendie près de l'Hôtel Camayenne. Sur la mer, nous voyions à 4 h 40 un objet noir (voir la carte ci-jointe ^{a/} position 1 les bateaux dessinés en rouge). Autour de l'objet noir nous avons aperçu vers 5 heures des bruits de moteurs - position 2 dessinée vert. Vers 5 h 30, nous pouvions reconnaître que l'objet s'avérait être composé de deux parties. A l'aube, vers 6 heures, nous pouvions identifier ces objets comme bateaux, l'un d'eux était sans doute un bateau de débarquement. A 6 h 20, le bateau de débarquement se mettait à marcher vers la pleine mer - voir la ligne de points-tirets en rouge. A 6 h 30, deux vedettes, à partir des deux bateaux, s'approchaient de la côte - voir les lignes vertes avec la flèche (3).

^{a/} Les cartes mentionnées dans le présent rapport ont été déposées aux archives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, où elles peuvent être consultées.

Lorsque ces vedettes avaient parcouru la moitié de la distance vers la côte - voir les courbes des lignes vertes (3) - nous entendions des rafales vives de mitrailleuses, et nous remarquions des points d'impact dans la direction des bateaux. Les vedettes tournèrent immédiatement et se dirigeaient vers le deuxième bateau qui était resté à sa position et que nous avons identifié comme bateau de guerre de nationalité inconnue.

Puis, un combat violent commençait dans la presqu'île devant notre maison - point A. A 6 h 35 le bateau de guerre se mettait également en mouvement vers la pleine mer. Environ une heure après, les deux bateaux disparaissaient derrière l'île de Kassa.

Les combats dans la presqu'île continuaient. A 7 h 10 nous voyions plusieurs hommes s'enfuir dans l'eau et l'on tirait sur eux à partir de la côte. Les fugitifs nageaient dans la direction de l'île de Kassa. Après quelque temps, nous ne pouvions observer que deux nageurs jusqu'à ce que nous les perdions de vue.

Les premiers prisonniers **capturés dans la presqu'île passaient à notre maison** vers 7 h 30. Il en était quelque huit personnes. Ils portaient des uniformes vert olive avec un brassard vert et, en partie, des chapeaux mous couleur sable ou orange.

Vers 8 h 30, nous observions à partir du balcon postérieur dans la direction du port et de l'Hôtel Camayenne - voir la carte^{a/} - un bateau de débarquement et trois bateaux de guerre du même type que nous connaissions de nos observations à partir du balcon de devant. Les bateaux étaient toujours en mouvement, et entre les bateaux et la côte nous voyions de petits bateaux, évidemment des vedettes qui marchaient de-ci, de-là. Vers 11 heures, on tirait sur ces bateaux, évidemment avec des canons de chars. Entre 12 heures et 13 heures, les bateaux s'éloignaient accompagnés par quelques vedettes, dans la direction de l'île de Tamara - voir la carte^{a/}. On les remarquait encore tard dans l'après-midi.

Pendant toute cette période, nous entendions retentir des bruits de combats dans différents quartiers. Au coucher du soleil, vers 19 heures, des tirs de barrage violents commençaient à partir de la côte vers la mer.

/...

A 20 h 25 nous remarquions deux points illuminés dans la direction dans laquelle les bateaux marchaient le soir. Quelque temps plus tard, il en était quatre en distances égales. Les points illuminés (il s'agissait évidemment de bateaux) s'éloignaient lentement dans la direction nord et nord-est. Vers 2 h 30, un bateau se précipitait vers le sud et disparut après 30 minutes. Les trois autres points illuminés disparaissaient brusquement vers 3 h 15.

A propos des événements des 22 et 23 novembre 1970, nous avons observé encore ce qui suit :

Quelques jours avant le 22 novembre, un bateau s'approchait de la côte du sud de Conakry dans une voie qui, généralement, n'est pas suivie par les bateaux ordinaires, et il mouillait près de la côte à la latitude de l'île des musées - position I. Le lendemain, ce bateau quittait le mouillage et jetait l'ancre près de l'entrée du port - position II. Au cours du dimanche, le bateau quittait de nouveau le mouillage pour se stationner quelque 300 à 400 mètres près du phare du port - position III. Il y restait malgré les fusillades violentes autour de lui jusqu'au mardi, le 24 novembre 1970, pour se rendre à la pleine mer sans avoir gagné le port.

Conakry, le 27 novembre 1970
(Signé) Lothar FRANZE

(Signé) Georg GOTTER

L'Ambassade de la République démocratique allemande certifie que les signatures ci-dessus sont celles de M. Lothar Franze et de M. Georg Gotter.

Conakry, le 27 novembre 1970
No 33/70

(Signé) Güther FRITSCH
Ambassadeur
